

# Feuille de route

**pour la transition vers une économie circulaire  
de la société québécoise**

**2025 –2050**

• • • • •

Comment accélérer la transition vers plus de circularité  
dans l'économie québécoise d'ici 2050 ?



Fruit d'un consortium entre HEC Montréal, l'Université Laval, l'École de technologie supérieure (ÉTS) et Polytechnique Montréal et propulsé par le Centre d'études et de recherches intersectorielles en économie circulaire (CERIEC), le RRECQ a été créé par les Fonds de recherche du Québec - Société et culture (FRQSC), aujourd'hui Fonds de recherche du Québec, en juillet 2021, bénéficiant d'un soutien financier de 5 millions de dollars sur 5 ans.

Réunissant plus de 330 chercheuses et chercheurs issus de près de 65 disciplines, le RRECQ prône une approche holistique et interdisciplinaire de la recherche, orientée vers les milieux preneurs et la société afin d'accélérer la transition vers une économie québécoise circulaire.



# Contributions

• • • • •

Ce rapport constitue la Feuille de route pour la transition vers une économie circulaire de la société québécoise 2025 – 2050, un projet structurant du [Réseau de recherche en économie circulaire du Québec](#) (RRECQ). Il repose sur les contributions recueillies à travers diverses activités planifiées, notamment des séances de discussion, des consultations ciblées, l'élaboration d'un [diagnostic prospectif](#), des ateliers de cocréation et des séances de travail avec un comité de spécialistes. Ces activités ont été organisées par l'équipe du RRECQ.

Le RRECQ exprime sa profonde gratitude aux plus de 330 personnes qui ont contribué à l'élaboration de cette Feuille de route.

Un remerciement particulier à Marlybell Ochoa Miranda, chargée du projet, qui a mené avec brio la démarche et assuré, avec rigueur et engagement, son déploiement jusqu'à la rédaction finale de ce rapport.

Nos sincères remerciements vont également à [Chemins de transition](#), notre partenaire méthodologique, et spécialement à son équipe de direction, Franck Scherrer et Mélanie McDonald, pour leur accompagnement stratégique tout au long du processus.

Nous souhaitons également souligner le travail de l'équipe d'animation des ateliers publics d'exploration du futur (par ordre alphabétique des prénoms) : Franck Scherrer, Julie Desjardins, Laura Schmitt, Marlybell Ochoa Miranda, Mélanie McDonald et Virginie Guibert, ainsi que la précieuse contribution de toutes les personnes ayant pris part aux ateliers, dont les réflexions ont enrichi cette démarche collective.

Le RRECQ tient également à remercier les spécialistes qui se sont impliqués activement, partageant leurs savoirs et leur expertise, et contribuant ainsi à l'enrichissement de chaque étape du travail réalisé.

Les perspectives présentées dans ce document ne reflètent pas nécessairement toutes les opinions des personnes et organisations ayant contribué à son élaboration.

**Ce projet a été réalisé dans le cadre de l'Axe 1 – Gestion du changement et de la transition du RRECQ et bénéficie d'un soutien financier des Fonds de recherche du Québec (FRQ)**

• • • • •

### **Équipe opérationnelle du projet :**

Emmanuel Raufflet (Cotitulaire de l'axe 1 – Gestion du changement et de la transition – RRECQ), Myriam Ertz (Coresponsable de l'axe 1 – Gestion du changement et de la transition – RRECQ), Benjamin Laplatte (Directeur adjoint – Centre d'études et de recherches intersectorielles en économie circulaire – CERIEC), Cathy Baptista (Coordonnatrice scientifique – RRECQ), Émilie Chiasson (Conseillère en communication – CERIEC), Valérie Demers (Chargée de projet – RRECQ), Élise Rucquoi (Chargée de projet – RRECQ), Ghizlane Driouich (Assistante de recherche – RRECQ), Marlybell Ochoa Miranda (Chargée de projet, Responsable de la démarche prospective de feuille de route pour la transition vers une économie circulaire de la société québécoise 2025 –2050– RRECQ).

### **Comité de spécialistes (par ordre alphabétique des prénoms) :**

Amélie Cote (Équiterre), Anne-Marie Corriveau (UdeS), Annie Ferlatte (Communautaire- Fab Lab), Annie Levasseur (ETS, CERIEC), Aure Adell (ECPAR), Barbara Duroselle (TIESS), Caroline Boivin (UdeS), Catherine Gauthier-Dion (MAPAQ), Cathy Baptista (RRECQ), Cécile Bulle (UQAM), Chantal Rossignol (CERIEC), Chloé Steux (École Polytechnique (Paris)), Chourouk Ouerghemmi (UQAC), Christophe Abrassart (UdeM), Claire Pédrot (Environnement Côte-Nord), Émilie Dupont (Synergie Québec- SADC du Kamouraska), Emmanuel Raufflet (HEC Montréal, RRECQ), Étienne Angers (RECYC-QUÉBEC), Gabrielle Gareau (Chantier de l'économie sociale), Gaëlle Génereux (PME MTL), Ghina El Haffar (Université McGill), Gilles Parent (Repair Café Montréal), Hélène Gervais (RECYC-QUÉBEC), Hélène Lauzon (CPEQ), Hortense Montoux (CERIEC), Isabelle Lessard (Futur Simple), Isabelle Moïse (RECYC-QUÉBEC), Jeanne Desrosiers (Stagiaire- BCDD- MELCCCCFP), Laura Grenier-Paquette (Synergie économique Laurentides), Luciano Barin Cruz (HEC Montréal), Marc Journeault (Université Laval, RRECQ), Marie-France Bellemare (Insertech), Martin Deron (UdeM, CdT), Mathias Glaus (ETS, RRECQ), Maude Vuillemard (MERN), Myriam Ertz (UQAC, RRECQ), Olivier Dulude (CPEQ), Para Radanielina (MAPAQ), Rafael Ziegler (HEC Montréal), Rayane Baitiche (MELCCCCFP), Sabrina Cholette (BCDD- MELCCCCFP), Sara Perez-Lauzon (HEC Montréal), Sophie Bernard (Polytechnique Montréal, RRECQ), Stéphan Gagnon (BTCE- MELCCCCFP), Stephanie H. Leclerc (McGill University), Tasseda Boukherroub (ÉTS), Valérie Patreau (Polytechnique Montréal).

**Rédaction du rapport :**

Marlybell Ochoa Miranda (RRECQ), Élise Rucquoi (RRECQ).

**Révision du contenu :**

Mélanie McDonald (Chemins de transition), Cathy Baptista (RRECQ), Emmanuel Raufflet (RRECQ), Myriam Ertz (RRECQ).

**Conception visuelle des trajectoires de transition :**

Marlybell Ochoa Miranda

**Conception graphique et mise en page de ce document :**

Gaël Dorgère

**Rédaction des fiches jalons :**

Une première version des fiches jalons a été élaborée par les étudiant.e.s du cours d'économie circulaire de la Maîtrise en Management et Développement Durable à HEC Montréal (automne 2024), parmi lesquels (par ordre alphabétique des prénoms) :

Adam Shurbaji, Adanmandogbého Richard Tollo, Alexis Vaillancourt, Alice Bernier, Alice Rys, Alicia Lory-Pettersson, Anaïs Bertoluci-Pérez, Andrea Archibald, Andréa Berroyer, Anicet Lona, Arto Breton-Triantafyllou, Arridj Foudhala, Audrey-Anne Lajoie, Bastien Bélanger-Martin, Billy Chan, Camille Troude, Charles-Olivier Tessier, Charlotte Hulin, Clément Villedieu, Cyrine Zghal, David Le Leyzour, Detchiho Naomie Faye, Diana Victoria Tabares, Dorian Monceau, Edouard Doyon, Elise Violette-Vianès, Elisée Akanbe, Emilie Asselin-Lévesque, Emilie Neron, Elliot Subtil, Florence Benoit, Gabriel Pellerin, Gaspard Vallerent, Hala Kouidri, Hayet Hacid, Hermann Kenfack Tsago, Ines Ouaili-Michel, Irina Scodigor, Isabelle

Picard, Jade Brière, Jeanne Verkerke, Josée Bissonnette, Joseph Yabas, Julien Rollier, Justine St-Arnaud, Justine Vigneau, Kaia Arselin, Keriden Audic-Roger, Laura-Rocio Silva-Cardenas, Laurence Drouin, Laurie Carmel, Lisa Guillemain, Lise Goin, Lise-Laure Nzuzi-Ntumba, Lola Potie, Malika Benhamouche, Marianna Tokarcik-Bermudez, Marie-Anne Miljours, Marie-Pierre Brisebois, Maryam Mentag, Maxime Robin, Maxine Poulin, Muriel Konan-Banny, Mylène Gosselin, Nicolas Scott, Romain Hiel-Beraud, Rosalie Dapra, Salomé Boutin, Samah Cherkaoui, Sara Aziri, Sarah Cavo, Sébastien Biguet, Seynabou Gueye, Synthia Laguerre-Hemelaar, Véronique Leclerc, William Grenier, Xavier Hehlen, Yali Bathily et Yannis Chabrier.

Ces fiches ont ensuite été enrichies à partir des retours de membres de l'équipe opérationnelle du projet, ainsi que de la part de Stéphanie Jagou et d'Emmanuel Raufflet. Elles ont été révisées et éditées par l'équipe opérationnelle avec l'appui de Charlotte Hulin.

**Pour citer ce document :**

Réseau de recherche en économie circulaire du Québec (2025, juin).  
Feuille de route pour la transition vers une économie circulaire de la société québécoise 2025 –2050. Comment accélérer la transition vers plus de circularité dans l'économie québécoise d'ici 2050 ?

**Disponible en ligne sur :** [RRECQ](#) [Québec circulaire](#)

ISBN 978-2-9823691-0-8 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

© RRECQ, 2025. Tous droits réservés.

Toute reproduction, adaptation ou diffusion, en tout ou en partie, est autorisée à des fins non commerciales, à condition d'en mentionner la source. Pour toute autre utilisation, veuillez contacter le RRECQ.

# Comment naviguer dans ce document ?

.....

## IMPORTANT !

Pour profiter de toutes les fonctions interactives, pensez à télécharger ce guide et à l'ouvrir avec Adobe Reader.

.....

## Navigation dans le document

Page précédente

Page suivante

Table des matières

Signets

Retour à la dernière page consultée

← ☰ ↻ 📌 →

### 2.3 | Une démarche en quatre étapes

Portée par le RRECO et soutenue par une équipe opérationnelle dédiée, cette démarche de feuille de route s'appuie sur la méthode prospective de Chemins de transition, choisie pour son approche multipartite de planification à long terme. Intégrant une diversité de savoirs – académiques, de terrain et citoyens – cette méthode a déjà été testée sur plusieurs défis de transition écologique à l'échelle provinciale, offrant ainsi une base solide pour accompagner les transformations nécessaires.

Pendant deux ans, de mars 2023 à mars 2025, cette démarche structurée a été déployée afin de mobiliser et synthétiser des connaissances, cocréer de manière participative et échanger avec des spécialistes. L'objectif était de tracer un chemin pour transformer notre économie d'ici 2050. Plus de 330 personnes, issues de divers secteurs et régions du Québec, ont pris part activement à cette initiative collaborative, organisée en quatre étapes, comme le montre la Figure 1.

Étape	Titre	Contenu
1	FUTURS POSSIBLES	1 cadre prospectif, 2 scénarios de référence, 1 réseau de consultation, 17 applications, Diagnostic prospectif à l'échelle provinciale
2	FUTURS SOUHAITABLES	12 idées publico-privées, 10 scénarios, 100 personnes consultées, 10 scénarios
3	CHEMINS	1 comité de spécialistes, 10 experts de conseils, 10 scénarios publics, 17 applications, 10 scénarios
4	PARTAGE DES SAVOIRS	

AGRANDIR +

Figure 1. Étapes de la démarche prospective pour l'élaboration de la Feuille de route pour la transition vers une économie circulaire de la société québécoise 2025-2050

Pourquoi et comment se doter d'une feuille de route 32

## Fonctionnalités

Cliquer pour accéder à la table des matières

Cliquer pour ouvrir les signets du document



Cliquer pour avoir accès à plus d'informations ou agrandir l'image



Cliquer pour accéder à plus d'informations sur le jalon spécifié

**Lexique.**

Mots en orange : Cliquer pour voir la définition dans le lexique.

# Table des matières

• • • • •

<b>Contributions</b>	<b>3</b>
<b>Comment naviguer dans ce document ?</b>	<b>6</b>
<b>Mot de la direction</b>	<b>8</b>
<b>Sommaire exécutif</b>	<b>9</b>
<b>Executive summary</b>	<b>13</b>
<b>1   Mise en contexte</b>	<b>17</b>
1.1   Pourquoi transformer notre économie ?	17
1.2   Les principaux enjeux à relever	19
1.3   La transition circulaire : un chemin déjà ouvert	25
<b>2   Pourquoi et comment se doter d'une feuille de route à l'horizon 2050 ?</b>	<b>27</b>
2.1   Pourquoi une feuille de route à long terme ?	27
2.2   Une approche systémique impliquant les parties prenantes à l'échelle provinciale	29
2.3   Une démarche en quatre étapes	32
2.4   Les limites liées au processus d'élaboration (2023-2025)	36
<b>3   Définir une vision collective d'un futur souhaitable</b>	<b>37</b>
3.1   Vision 2050 : un futur circulaire souhaitable pour le Québec	39
<b>4   Co-construire une feuille de route</b>	<b>45</b>
4.1   Par où commencer ?	48
4.2   Découvrir la transition pas à pas	61
4.2.1   Volet production circulaire, régénérative, durable et résiliente	62
4.2.2   Volet consommation sobre et circulaire, avec un respect de la nature bien ancré dans la culture	73
4.2.3   Volet gouvernance des ressources inclusive, transparente et équitable qui protège la santé des écosystèmes	85
4.3   La trajectoire	94
<b>5   Les forces vives de cette feuille de route</b>	<b>96</b>
5.1   La contribution essentielle de tous et toutes	97
<b>6   Défis à la mise en œuvre de cette feuille de route</b>	<b>104</b>
<b>7   Des impulsions de changement</b>	<b>106</b>
<b>8   Conclusion</b>	<b>111</b>
<b>Lexique</b>	<b>113</b>
<b>Références</b>	<b>116</b>
<b>Annexe</b>	<b>118</b>

# Mot de la direction

• • • • •

La transition vers une économie « plus circulaire », à un niveau qui induit des répercussions positives significatives, profondes et pérennes sur les plans des ressources, de l'environnement et de la société, impose une approche résolument systémique. Jusqu'à présent, la transition du Québec vers ce système de production et de consommation théoriquement plus vertueux s'est principalement opérée à travers l'émergence d'une multitude d'initiatives privées, gouvernementales et citoyennes, de tailles et de portées diverses, le plus souvent sans lien les unes avec les autres. La feuille de route en économie circulaire du gouvernement du Québec, rendue publique en mai 2024, est un premier exercice visant la concertation et la cohérence à l'échelle du gouvernement lui-même. Toutefois, son horizon 2024-2028 couvre une courte période de temps, compte tenu de la complexité du changement à opérer et de l'inertie à vaincre. La feuille de route proposée par le RRECQ se distingue non seulement de celle du gouvernement par sa perspective à long terme (2050), mais également par son approche prospective. Elle ne se substitue pas à celle du gouvernement, mais s'inscrit de manière complémentaire à celle-ci. Fruit d'un travail de cocréation issue d'une grande diversité de parties prenantes, elle repose sur une approche interdisciplinaire, systémique et inclusive autour d'une vision commune et partagée. Elle établit un cadre évolutif, structurant et intégrateur qui oriente les efforts, définit les principales transformations nécessaires et les résultats à atteindre et donne un rythme clair au processus de transition. Bref, elle réunit tous les ingrédients essentiels pour maximiser

les chances de réussite, sauf un, hors de son contrôle, la participation des porteurs et des porteuses de cette transition. Ce rapport appelle donc à la mobilisation et à l'appropriation de cette feuille de route par des porteurs et des porteuses de tous horizons, des agents et des agentes de changement qui ont à cœur ce chemin vers une économie plus juste, plus équitable et plus respectueuse des limites de notre magnifique et unique planète. Bonne lecture et bonne inspiration !



• • • • •

**Daniel Normandin**

---

Directeur exécutif, RRECQ  
Directeur, Centre d'études et de recherches intersectorielles en économie circulaire (CERIEC)

# Sommaire exécutif



**L'économie mondiale essentiellement linéaire exerce une pression croissante sur les ressources, provoquant des impacts environnementaux et sociaux majeurs.** Le Québec n'échappe pas à cette réalité et trois défis prédominants s'imposent :

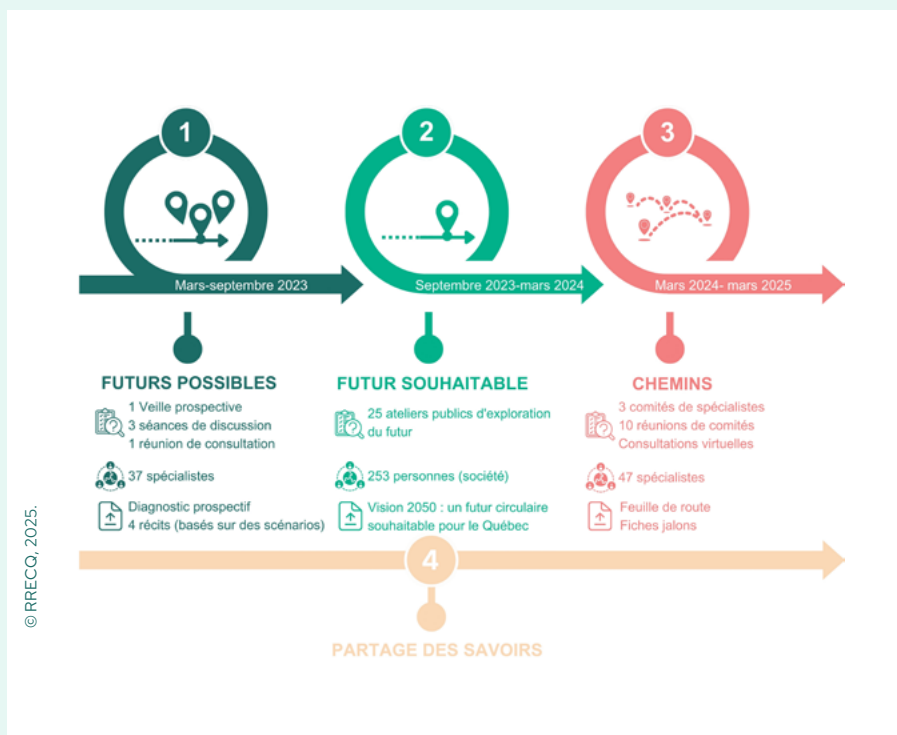
- Notre production est dépendante des **ressources** vierges et elle génère du gaspillage, intégrant peu l'économie circulaire dans les modèles d'affaires.
- Notre consommation est insoutenable, exacerbée par une résistance culturelle au changement et des pratiques commerciales favorisant l'**obsolescence**.
- La gouvernance de nos **ressources** est fragmentée et le cadre réglementaire est inadapté aux exigences de la **transition** circulaire.

Il en résulte un **taux de circularité** québécois de 3,5 %, bien inférieur à la moyenne mondiale (1), et une couverture de nos besoins de base qui dépasse les seuils écologiques viables (2).

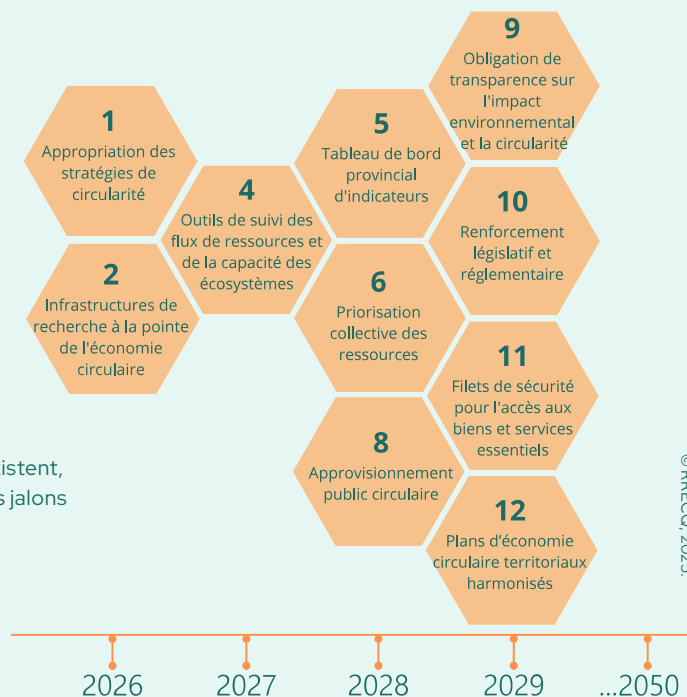
**L'économie circulaire émerge comme l'alternative pour concilier la préservation des écosystèmes et la satisfaction des besoins de la société. Cette transition incontournable nécessite des transformations profondes, systémiques et inclusives, mobilisant toutes les sphères de la société.** Pour organiser et mettre en œuvre la **transition**, les feuilles de route en économie circulaire apparaissent comme des outils avantageux, mobilisant les **parties prenantes** et proposant des solutions adaptées à différents contextes. **Celle que propose le Réseau de recherche en économie circulaire du Québec (RRECQ) offre une vision long terme du Québec, à l'horizon 2050, alors que nous avons réussi notre transition vers l'économie circulaire.**

C'est le point de départ pour tracer la trajectoire des transformations à réaliser étape par étape à l'échelle de l'ensemble du système socio-économique.

Un diagnostic prospectif et quatre récits de futurs possibles ont alimenté la réflexion d'un futur circulaire souhaitable. **Le processus d'élaboration, soutenu par la méthode prospective de Chemins de transition, a impliqué plus de 330 personnes de divers secteurs et régions du Québec.** Il a été structuré en quatre étapes, dont la quatrième, « Partager des savoirs », est transversale.



Au total, **67 jalons (voir l'Annexe) ont été identifiés pour former la Trajectoire de transition 2025-2050** afin de relier la situation actuelle au futur souhaité. **Dix jalons jouent un rôle stratégique dans l'initiation de cette transition, ce sont les jalons pivots :**



\* Les jalons 3 et 7 existent, mais ne sont pas des jalons pivots.

**Il n'existe pas un seul chemin possible**, car l'incertitude grandit à mesure que l'on envisage le futur. Cependant, guidée par une vision partagée d'un futur souhaitable, cette proposition constitue un outil clé pour orienter des transformations profondes, adaptables aux évolutions contextuelles. Bien qu'il soit difficile d'anticiper la trajectoire exacte que suivra le Québec pour accélérer sa **transition** circulaire, les réflexions collectives de cette feuille de route ont mis en évidence l'urgence d'agir.

Le succès de la **transition** repose sur une mobilisation structurée et coordonnée des six groupes de **parties prenantes**, chacun disposant de capacités, d'expertises et de leviers d'action spécifiques :



**Gouvernements et organismes publics :**

mise en place d'un cadre législatif et fiscal structurant la **transition** circulaire ; réorientation des politiques publiques vers une économie circulaire et sobre ; gouvernance participative et gestion équitable des **ressources naturelles**.



**Milieu de l'éducation et de la recherche :**

diffusion des savoirs et soutien à la prise de décision ; production et application des connaissances adaptées aux **filières** industrielles et territoires ; intégration de l'économie circulaire dans l'éducation et la formation.



**Milieu de la finance et de l'assurance :**

redirection des investissements vers des projets favorisant l'économie circulaire et soutien à leur mise à l'échelle.



**Milieu associatif et citoyen :**

sensibilisation à la sobriété, à l'économie circulaire et à la protection des **écosystèmes** ; participation démocratique ; adoption des pratiques circulaires au quotidien.



**Milieu des affaires et du travail :**

intégration des **stratégies de circularité** dans les modèles économiques ; développement des compétences et attractivité de la main-d'œuvre ; transformation du marketing en faveur de la sobriété.



**Organismes de développement**

**territorial :** renforcement des infrastructures et des capacités régionales ; concertation territoriale ; protection et régénération des **écosystèmes**.

**Le Québec dispose de nombreux atouts pour accélérer la transition,** parmi lesquels figurent l'engagement croissant des spécialistes, l'émergence de responsables dédiés à l'économie circulaire et la mise en œuvre de projets concrets dans divers secteurs, qui témoignent du fait que la transformation est en marche. La culture de concertation et un échange accru de ressources entre organisations, industries et habitants renforcent l'élan collectif qui favorise ce changement.

## **Le défi est considérable, mais il est à la hauteur de notre ambition collective :**

Ensemble, nous avons l'opportunité de bâtir une société fondée sur une production circulaire, régénérative, durable et résiliente ; une consommation sobre et circulaire, ancrée dans un profond respect de la nature ; et une gouvernance des ressources inclusive, transparente et équitable, garantissant la protection des écosystèmes.

Réalisée sur deux ans, cette Feuille de route représente un exercice rigoureux de mobilisation, d'analyse et de synthèse de savoirs et d'expertises. Elle propose à la fois une vision pour un Québec circulaire en 2050 et des jalons qui sont autant d'étapes importantes qui mobiliseront les parties prenantes de la société québécoise dans la réalisation de cette vision.

.....

### **Emmanuel Raufflet,**

Cotitulaire de l'axe Changement et transition

---

### **Marc Journeault,**

Cotitulaire de l'axe Optimisation de la planification

---

### **Mathias Glaus,**

Cotitulaire de l'axe Maximisation des ressources et des produits

---

### **Sophie Bernard,**

Cotitulaire de l'axe Leviers politiques

---

Réseau de recherche en économie circulaire  
du Québec

# Executive summary



## **The essentially linear global economy is exerting increasing pressure on resources, causing major environmental and social impacts.**

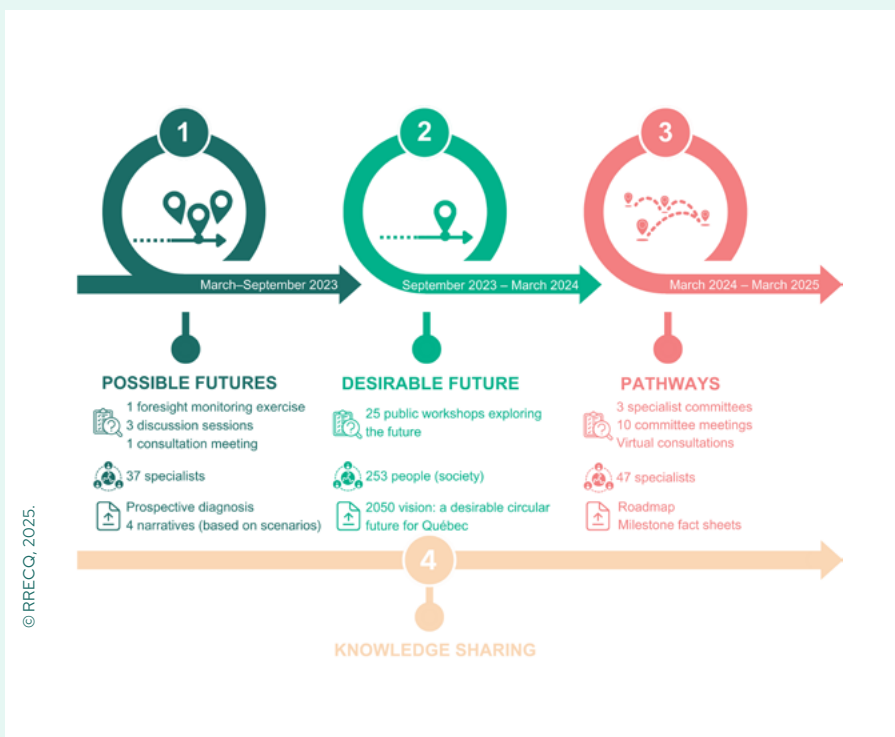
Québec is not exempt from this reality, and three predominant challenges arise:

- Our production depends on virgin resources and generates waste, integrating circular economy principles only to a limited extent into business models.
- Our consumption is unsustainable, exacerbated by cultural resistance to change and commercial practices that promote obsolescence.
- The governance of our resources is fragmented, and the regulatory framework is ill-suited to the needs of the circular transition.

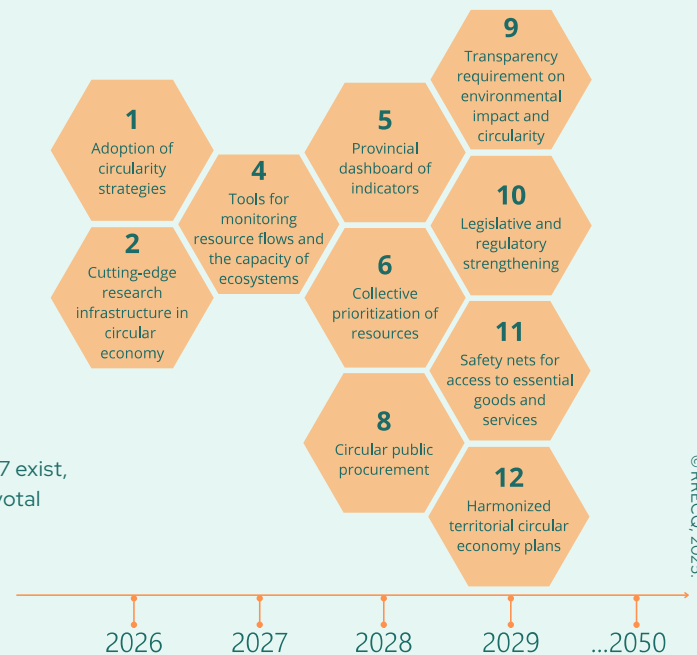
As a result, Québec's circularity rate stands at 3.5%, well below the global average (1), and our coverage of basic needs exceeds ecologically viable thresholds (2).

**The circular economy is emerging as the key alternative to reconcile ecosystem preservation with the satisfaction of society's needs. This unavoidable transition requires profound, systemic and inclusive transformations, mobilizing all spheres of society.** To organize and implement the transition, circular economy roadmaps appear to be effective tools, engaging stakeholders and proposing solutions adapted to different contexts. **The one proposed by the [Québec Circular Economy Research Network \(RRECQ\)](#) offers a long-term vision for Québec, looking ahead to 2050, by which time we will have successfully transitioned to a circular economy.** It provides the starting point for mapping out the trajectory of transformations to be carried out step by step across the entire socio-economic system.

A prospective diagnosis and four narratives of possible future scenarios have fueled the reflection on a desirable circular future. **The development process, supported by the foresight methodology of Chemins de transition, involved more than 330 individuals from various sectors and regions of Québec.** It was structured in four stages, the fourth of which, « Knowledge Sharing, » is cross-cutting (and on-going).



**A total of 67 milestones have been identified to form the 2025–2050 Transition Trajectory**, in order to connect the current situation to the desired future. **Ten milestones play a strategic role in initiating this transition; these are the pivotal milestones:**



\* Milestones 3 and 7 exist, but they are not pivotal milestones.

**There is no single possible path**, as uncertainty grows with time. However, guided by a shared vision of a desirable future, this roadmap serves as a key tool for steering deep transformations that can adapt to evolving contexts. Although it is hard to predict the exact trajectory that Québec will follow to accelerate its circular transition, the collective reflections that informed this roadmap have highlighted the urgency to act.

The success of the transition depends on an organized and coordinated effort from six stakeholder groups, each with specific capacities, expertise, and means of action:



**Governments and public bodies:**  
establishment of a legislative and fiscal framework to structure the circular transition; reorientation of public policies toward a circular and low-consumption economy; participatory governance and equitable management of natural resources.



**Education and research sector:**  
dissemination of knowledge and support for decision-making; production and application of knowledge tailored to industrial sectors and territories; integration of the circular economy into education and training.



**Finance and insurance sector:**  
redirection of investments toward projects that promote the circular economy and support for their scaling up.



**Community and civil society sector:**  
awareness-raising on mindful consumption, the circular economy, and ecosystem protection; democratic participation; adoption of circular practices in everyday life.



**Business and labor sector:**  
integration of circularity strategies into economic models; development of skills and workforce attractiveness; transformation of marketing to promote mindful consumption.

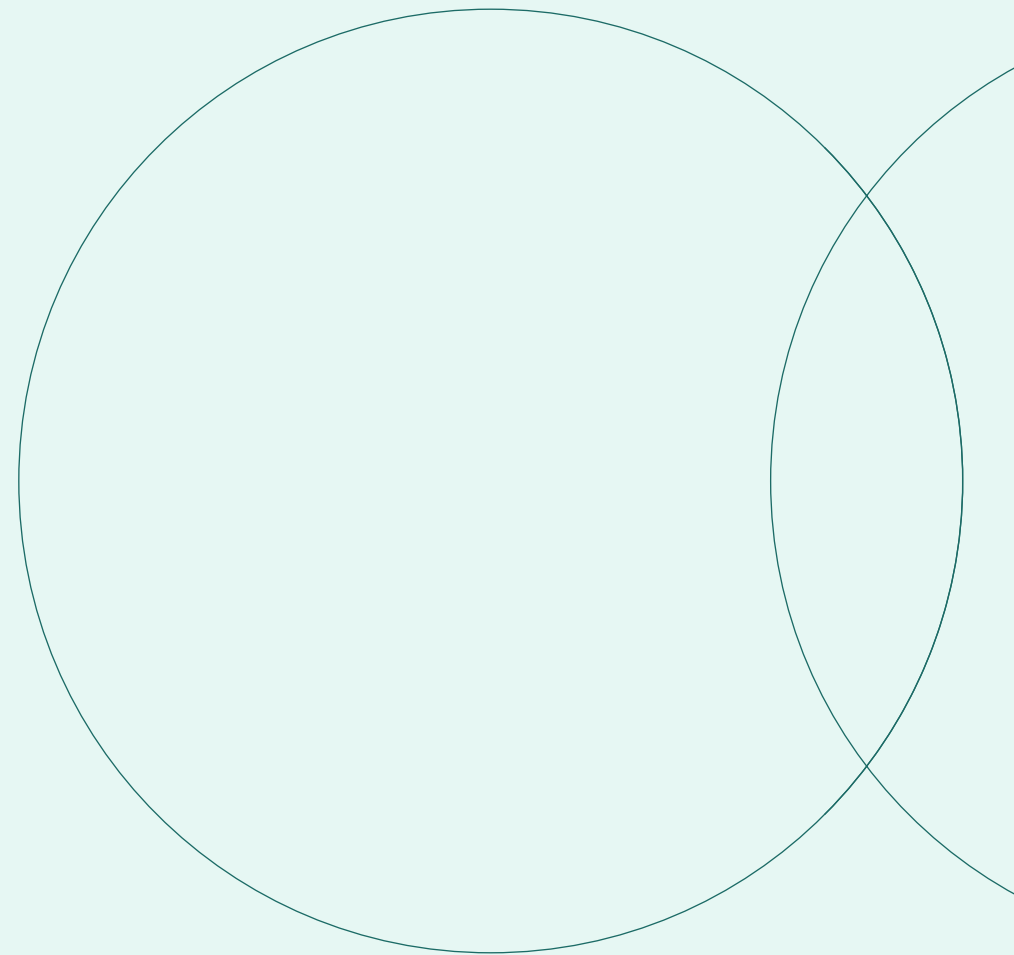


**Territorial development organizations:**  
strengthening of regional infrastructure and capacities; territorial coordination; protection and regeneration of ecosystems.

**Québec has many strengths to accelerate the transition**, such as the growing commitment of experts, the emergence of appointed leads dedicated to the circular economy, and the implementation of concrete projects across various sectors all point to the fact that the transformation is already underway. Québec's culture of collaboration and the increasing exchange of resources among organizations, industries, and residents further strengthen the collective momentum driving this change.

### **The challenge is great, but matches our collective ambition:**

Together, **we have the ability to build a society based on circular, regenerative, sustainable, and resilient production; on mindful and circular consumption, rooted in a deep respect for nature; and on inclusive, transparent, and equitable resource governance that ensures the protection of ecosystems.**



# 1 | Mise en contexte

• • • • •

## 1.1 | Pourquoi transformer notre économie ?

Le modèle économique dominant à l'échelle mondiale repose sur un schéma linéaire : extraction des **ressources naturelles**, production, transformation, distribution, consommation et, en dernier lieu, élimination des **déchets**. Ce modèle exerce une pression croissante sur les **ressources** essentielles, dont certaines atteignent des seuils critiques de disponibilité, tout en provoquant des **impacts environnementaux** et sociaux majeurs. Ces derniers incluent la contamination, la dégradation des **écosystèmes**, le déclin de la biodiversité ainsi que des inégalités sociales exacerbées par l'épuisement des **ressources** et l'accès inéquitable aux **biens** essentiels. Plus largement, ce système a conduit au dépassement de sept des huit limites sûres et justes du système terrestre (3), menaçant à la fois l'équilibre écologique et la **résilience** des communautés. Le Québec, tout comme d'autres régions du monde, confronté à ces mêmes défis, n'échappe pas à cette dynamique et doit impérativement repenser son modèle économique pour faire face aux enjeux environnementaux et sociaux croissants.

Selon le [Rapport sur l'indice de circularité de l'économie du Québec](#) (2021), sur les 271,1 millions de tonnes de **ressources** consommées au Québec, 96,5 % ne sont pas réintroduites dans l'économie (4). Ces **ressources** sont soit bloquées dans les stocks (c'est-à-dire accumulées dans les infrastructures, les bâtiments ou la machinerie et considérées comme des réserves sous-utilisées), soit perdues ou émises dans l'environnement, ou encore considérées comme une biomasse circulaire et renouvelable (4). Par conséquent, le **taux de circularité** du Québec n'est que de 3,5 %, bien en deçà de la moyenne mondiale (1).

Cette situation met en évidence l'urgence de revoir l'utilisation des **ressources** et les pratiques de consommation au Québec. En effet, la simple couverture des besoins de base dans la province dépasse du double les seuils écologiques viables proposés dans la littérature scientifique (2). Des études estiment que chaque personne au Québec consomme en moyenne deux fois plus de **ressources naturelles** que la limite recommandée, soit 16 à 19 tonnes métriques par personne et par an, au lieu de 8 tonnes, seuil maximal d'**empreinte matérielle** (2). Ce déséquilibre, entre les besoins de consommation et la capacité des **ressources** à soutenir un tel modèle, souligne l'impératif de revoir les modes de production et de consommation afin de préserver les équilibres environnementaux essentiels.

L'économie circulaire émerge comme une alternative conciliant la préservation des **écosystèmes** et la satisfaction des besoins de la société. En favorisant la réduction des **matières résiduelles**, l'écoconception, la consommation et l'approvisionnement responsables, l'économie de la fonctionnalité, la réutilisation, entre autres, l'économie circulaire propose un modèle alternatif à la logique linéaire, visant à optimiser l'utilisation des **ressources** tout en minimisant l'**impact environnemental**.

Pari sur l'accélération de la **transition** vers ce modèle circulaire, considéré comme faible en émissions de carbone, loin de freiner le développement et le progrès du Québec, permettrait, au contraire, de maximiser le potentiel des **ressources** de la province. Ce modèle vise à faire circuler les **ressources** le plus longtemps possible, à réduire les **pertes** et le gaspillage, et, en fin de compte, à préserver les **écosystèmes**, source essentielle de matières premières et de nombreux autres **services** indispensables au bien-être collectif et à la **résilience** environnementale.

Dans cette perspective, le RRECQ, avec le soutien méthodologique de [Chemins de transition](#), a lancé le projet [Feuille de route pour la transition vers une économie circulaire de la société québécoise 2025 – 2050](#), un projet interdisciplinaire, systémique et participatif visant à accélérer cette **transition**. Ce projet se veut une réponse concrète aux enjeux actuels, en repensant les modes de production et de consommation afin de réduire la pression sur les **ressources naturelles**, de protéger les **écosystèmes** qui les génèrent et d'optimiser l'utilisation des **ressources** déjà en circulation au sein de la société tout au long du **cycle de vie** des **produits** et des **services**.



« Contribuer à l'élaboration de la feuille de route pour la transition vers une économie circulaire du Québec a été, certes, une expérience riche et stimulante. Cette démarche a renforcé ma conviction que l'économie circulaire est cruciale pour redéfinir nos modèles économiques, favoriser une grande solidarité sociale et réduire notre empreinte écologique. Pour le Québec, la promotion du changement de culture collective vers la durabilité et la valorisation des ressources est une étape importante et un passage obligatoire vers un avenir durable, résilient et respectueux de notre environnement. Engageons-nous à transformer nos habitudes pour un avenir plus équitable et responsable! »

.....

### **Chourouk Ouerghemmi**

Stagiaire postdoctorale  
Chaire de recherche en Technologie, Durabilité et Société (Chaire TDS)  
Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)

## 1.2 | Les principaux enjeux à relever

L'économie circulaire occupe une place de plus en plus prépondérante dans les **secteurs** économiques de la société québécoise. Toutefois, sa mise en œuvre varie en fonction des spécificités de chaque **secteur** et territoire, engendrant ainsi des défis uniques. Afin de mieux comprendre le point de départ de cette **transition**, voici les principaux enjeux à relever :

### Une production dépendante des ressources vierges et génératrice de gaspillage



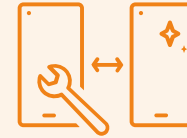
#### Dépendance aux **ressources** non circulaires et empreinte écologique élevée.

L'empreinte écologique du Québec est très élevée par rapport à la moyenne mondiale (6). La population du Québec a besoin de l'équivalent de 3,5 planètes pour satisfaire leurs besoins, contrairement à la moyenne mondiale qui est de 1,6 (7). La dépendance aux matières vierges et aux **ressources** non circulaires pour satisfaire les besoins économiques constitue un obstacle majeur à une **transition** vers une économie circulaire.



#### Problèmes d'approvisionnement et mondialisation.

Le Québec fait face à une forte dépendance vis-à-vis de certains pays pour l'approvisionnement en **ressources** spécifiques telles que les terres rares et le lithium. La mondialisation des échanges de **biens** et de **services** entrave la circularité des chaînes de valeur (6), limitant ainsi l'autonomie du Québec. De plus, son pouvoir sur les acteurs mondiaux est limité, ce qui met en évidence l'importance de renforcer la concertation internationale (6).



#### Faible développement du marché des matériaux revalorisés.

Le marché québécois des matériaux recyclés et revalorisés est encore sous-développé (8), freinant ainsi l'adoption de modèles économiques circulaires. Les coûts élevés associés au désassemblage et au reconditionnement des **produits** rendent souvent les modèles circulaires moins compétitifs par rapport à l'approvisionnement en matières premières vierges (9). Par exemple, la gestion de fin de vie des périphériques numériques est difficile, avec peu de solutions apportées (10). Selon un sondage d'Équiterre (2021) auprès d'un échantillon de la population québécoise, seulement une personne sur quatre fait réparer son appareil en cas de bris, en raison de la perception qu'ils sont irréparables et des coûts élevés des réparations comparés à l'achat d'un article neuf (11).



### Défis d'intégration dans les modèles d'affaires.

Malgré l'émergence de canevas de modèles d'affaires responsables (12), les principes de l'économie circulaire peinent à être intégrés dans les stratégies et modèles d'affaires des entreprises (13), qui ne considèrent pas toujours la réduction des flux de **ressources** comme une priorité stratégique.



### Manque de compréhension des flux de matières.

L'absence de stratégies pour intégrer les matériaux recyclés dans les chaînes de production conduit à une gestion inefficace des **ressources**. Cependant, certains **secteurs** comme la pâte à papier (14), l'agroalimentaire, l'énergie, la construction et le **secteur** minier présentent un potentiel important pour la circularité (15), car ils disposent de grandes quantités de **ressources** pouvant être réutilisées ou valorisées. En particulier, le **secteur** minier offre des perspectives prometteuses. Par exemple, des initiatives telles que la production d'oxyde de scandium à partir de sous-produits industriels et le recyclage des aimants permanents pour récupérer des terres rares démontrent le potentiel de valorisation des **ressources** dans ce domaine (16).



### Manque de sensibilisation et de formation.

Le déficit de formation et de sensibilisation des **parties prenantes** aux principes et aux avantages de l'économie circulaire demeure un frein majeur (6). Bien que l'intérêt pour ce modèle soit en croissance, seulement 24 % de la population québécoise possède une connaissance approfondie des principes de l'économie circulaire (17), ce qui limite l'engagement de la population et des entreprises. L'absence d'expérience, d'équipement et de savoir-faire, ainsi que la méconnaissance des bénéfices potentiels, sont des obstacles à l'adoption de l'économie circulaire (7). Cet enjeu est d'autant plus pertinent, car ce manque de connaissances et de formation est également reconnu comme un enjeu transversal pour accélérer le développement de l'économie circulaire au Québec dans la [Feuille de route gouvernementale en économie circulaire 2024-2028](#) (18).

## Une consommation insoutenable qui aggrave la crise écologique



### Influence de la consommation sur l'identité sociale.

Au Québec, la consommation joue un rôle central dans les relations sociales et la construction identitaire (6). Cependant, cette dynamique alimente des pratiques de surconsommation, peu compatibles avec l'optimisation des **ressources** et les principes de circularité (19). Elle s'inscrit dans un modèle de développement urbain marqué par l'étalement, les banlieues et la dépendance à la voiture (6), qui génèrent des modes de vie particulièrement énergivores et gourmands en espace et en matériaux, tant pour la mobilité que pour la construction et l'entretien des logements.



### Pratiques commerciales accélérant l'obsolescence des produits.

Les pratiques commerciales stimulent la consommation rapide, notamment à travers le marketing et la conception de **produits** à durée de vie limitée (6). La mode rapide en est un exemple marquant (6). Cependant, des initiatives récentes militent pour le droit des consommateurs à réparer et prolonger la durée de vie des appareils électroniques en utilisant des pièces, des outils et des instructions officielles (20). Par exemple, la Loi 29, adoptée en octobre 2023, lutte contre l'**obsolescence** programmée en garantissant l'accès aux pièces de rechange, **services** de réparation et d'entretien, favorisant ainsi la durabilité des **biens** (21). Toutefois, l'éco-blanchiment et le blanchiment social, qui présentent certains **produits** comme issus de l'économie circulaire tout en revendiquant faussement des bienfaits environnementaux et sociaux, délégitiment l'économie circulaire (9).



### Perception réductrice de l'économie circulaire centrée sur la gestion des déchets.

L'économie circulaire est souvent limitée à une association avec la gestion des **déchets**, au détriment de pratiques plus novatrices. Par exemple, les consommateurs hésitent à acheter des **produits** reconditionnés par crainte de perdre des garanties, tandis que le modèle linéaire actuel privilégie des solutions pratiques mais peu optimales, avec de faibles incitations au **réemploi** et à la réutilisation. Le **blocage linéaire** incite le marché à choisir la solution qui s'adapte le mieux à l'infrastructure existante, sans être nécessairement la meilleure (15). Cela souligne l'importance de promouvoir une économie sobre et véritablement circulaire. Par ailleurs, certains groupes environnementaux s'inquiètent du risque de dérive de l'économie circulaire vers une approche exclusivement axée sur le recyclage, négligeant la **réduction à la source** (22), ce qui conduit certains à rejeter le terme.



### Résistance culturelle et générationnelle à la consommation responsable.

Malgré les bénéfices évidents de la circularité, une résistance persiste, notamment par rapport à la réutilisation et l'achat de **produits** circulaires (6). Cette opposition est souvent liée à des préoccupations en matière de sécurité, de durabilité et de rapport qualité-prix. Selon un sondage de Deloitte sur le magasinage des Fêtes 2024, bien que 61 % des personnes au Canada se disent prêtes à payer plus pour des **produits** respectueux de l'environnement, 6 personnes sur 10 estiment qu'il est difficile d'adopter des comportements d'achat durables en période de contraintes financières (23). De plus, 4 personnes sur 10 ne considèrent pas que les **produits** durables offrent un bon rapport qualité-prix (23).



### Érosion de la confiance et défi de la post-vérité.

La méfiance croissante des Canadiens à l'égard de la science (24) compromet l'adoption de pratiques circulaires fondées sur des faits. Cette situation, caractéristique de l'ère de la post-vérité, freine les efforts de sensibilisation à l'importance de la circularité et entrave le développement d'une société plus informée et résiliente.

## Une gouvernance des ressources fragmentée et un cadre réglementaire inadapté aux exigences de la transition circulaire



### Fragmentation du cadre politique et législatif et manque d'harmonisation réglementaire.

L'absence d'un cadre législatif et réglementaire clair, combinée à des règlements inadaptés, complique l'alignement et la synergie des initiatives d'économie circulaire à travers les **secteurs**, **filiales** et territoires, ralentissant ainsi la **transition** circulaire (9) et créant un cadre complexe et désarticulé. En outre, il existe des incohérences dans l'alignement des politiques, qui se manifestent dans différents **secteurs**, parmi les différents niveaux du gouvernement (15). Une meilleure coordination entre les paliers gouvernementaux est nécessaire pour aligner les objectifs et éviter ces contradictions. Cet enjeu est d'autant plus critique que le gouvernement lui-même a reconnu l'absence d'un cadre gouvernemental adapté à l'économie circulaire comme l'un des enjeux transversaux dans sa [Feuille de route gouvernementale en économie circulaire 2024-2028](#) (18).



### Développement limité de mesures incitatives ou dissuasives.

Les signaux économiques actuels ne favorisent pas suffisamment l'utilisation des **ressources** recyclées, l'écoconception ou l'adoption de pratiques circulaires (6). Selon l'OCDE (2025), la **transition** vers une économie circulaire pourrait être accélérée grâce à des politiques économiques cohérentes et à des incitations adéquates, mais celles-ci font encore défaut dans de nombreux **secteurs** (25). Par ailleurs, l'enfouissement des **déchets** demeure bon marché, tout comme certains matériaux vierges (15). Bien que le système de financement existe, il demeure insuffisant, et les appels à projets ainsi que les financements publics nécessitent une approche transversale afin de ne pas laisser l'économie circulaire isolée sans **ressources** dédiées (6).



### Un ensemble de **parties prenantes** sans vision commune et une culture de concertation en devenir.

Bien que plusieurs initiatives d'économie circulaire aient émergé au Québec, avec des villes comme Montréal considérées comme des précurseurs de la **transition**, les progrès réalisés jusqu'à présent ont principalement été isolés (1). L'absence d'une vision partagée limite leur impact global (8), et les actions entreprises demeurent insuffisantes face aux enjeux. Il est donc crucial d'intensifier ces efforts et de passer à des actions concrètes pour une adoption généralisée de l'économie circulaire. Cette problématique est d'autant plus marquée par la nécessité d'établir la collaboration entre toutes les **parties prenantes**, un enjeu transversal également souligné dans la [Feuille de route gouvernementale en économie circulaire 2024-2028](#) (18).



### Lacunes informationnelles et méthodologiques pour piloter la circularité.

Les systèmes d'information actuels souffrent d'un manque de **traçabilité**, de transparence et de partage des données, limitant ainsi la visibilité sur les **flux de matières** (6). De plus, les **indicateurs de circularité** et outils de suivi de la performance circulaire sont encore peu développés par rapport à ceux de l'**économie linéaire** (26), rendant difficile l'évaluation des progrès réels et entravant une prise de décision éclairée. Ce défi est exacerbé par l'insuffisance de données sectorielles en économie circulaire (18) et le besoin de prouver la tangibilité et les bénéfices de cette approche (26).



### Les **parties prenantes économiques** et gouvernementales ont concentré leurs investissements sur des solutions **circulaires restreintes, axées sur la gestion des déchets**.

Les initiatives en faveur de la circularité ont montré que les efforts isolés ne suffisent pas (6). Les changements lents et progressifs sont inefficaces, car l'innovation réelle peine à prospérer et a atteint certaines limites dans une **économie linéaire** (27).

## 1.3 | La transition circulaire : un chemin déjà ouvert

Malgré les enjeux considérables associés à la **transition** vers une économie circulaire, le Québec dispose de leviers puissants pour nourrir et soutenir cette transformation, dont l'urgence ne saurait être sous-estimée. Plusieurs facteurs convergent aujourd'hui pour ouvrir la voie à une **transition** efficace.

D'abord, diverses **parties prenantes** – consommateurs, syndicats, chambres de commerce, entreprises, citoyens, gouvernements, territoires, municipalités, bailleurs de fonds – jouent un rôle moteur dans l'adoption de l'économie circulaire (8) (15). Les collaborations entre ces **parties prenantes** se renforcent, facilitant ainsi la mise en place de synergies circulaires (6). Parallèlement, les initiatives locales se multiplient, intégrant progressivement les principes de circularité dans divers **secteurs**. Ce dynamisme est soutenu par un environnement propice à l'innovation, qui met en valeur les projets novateurs et les initiatives locales.

En outre, le Québec se positionne comme un leader nord-américain grâce à ses réseaux de collaboration et à ses initiatives structurantes en économie circulaire (8). Sur le plan fédéral, son expérience en matière de recherche et d'innovation dans ce domaine est largement reconnue (28).

Cet élan s'accompagne de l'affirmation de l'**économie sociale et solidaire (ESS)** comme un allié clé, notamment dans les territoires, où elle favorise l'émergence de solutions concrètes adaptées aux enjeux locaux (9).

Par ailleurs, l'évolution des comportements de consommation constitue également un levier majeur. En particulier, les jeunes générations privilégient désormais l'accès aux **produits** et **services** dans une logique de partage et de location à court terme plutôt que la possession, ouvrant ainsi la voie à des modèles économiques circulaires axés sur la fonctionnalité plutôt que sur la propriété (6). Ce changement de paradigme contribue à une production et une consommation plus durables (6) et renforce l'adoption de nouvelles pratiques économiques adaptées aux défis environnementaux.

À un autre niveau, la pandémie de Covid-19 a révélé les vulnérabilités des chaînes d'approvisionnement mondiales et a souligné la nécessité de renforcer les marchés locaux (6). Ainsi, cette prise de conscience constitue une opportunité de repenser les modes de production et de consommation de **biens** et **services** (29), en favorisant des modèles plus résilients et ancrés dans les territoires.

Bien que le cadre réglementaire du Québec demeure fragmenté, les initiatives gouvernementales se sont intensifiées ces dernières années. Notamment, des politiques et réglementations visant à réduire l'**impact environnemental** constituent un levier fondamental soutenant certaines stratégies d'économie circulaire, telles que le recyclage, la récupération, la valorisation et le reconditionnement, ainsi que la consommation et l'approvisionnement responsables (6). À cet égard, la volonté politique d'intégrer l'économie circulaire dans les priorités du Québec (8) représente un facteur déterminant pour accélérer cette **transition** dans tous les **secteurs** économiques.

En parallèle, la culture de collaboration et de concertation entre les **parties prenantes**, bien ancrée au Québec (8), constitue un atout majeur pour surmonter la fragmentation sectorielle et amplifier l'impact des initiatives circulaires. Par ailleurs, l'innovation numérique joue un rôle clé dans l'optimisation de la gestion des **flux de matières**, le développement d'**indicateurs de circularité** et la structuration de systèmes d'information permettant des décisions stratégiques éclairées et cohérentes.

Ainsi, les leviers économiques, sociaux, comportementaux et technologiques, combinés à une vision partagée d'un futur circulaire et à une coordination renforcée entre les **parties prenantes**, ouvriraient la voie à une **transition** accélérée. En somme, cette transformation, portée par une volonté collective, permettrait au Québec de consolider sa position de leader nord-américain en économie circulaire et de favoriser une **transition** éclairée, inclusive et fondée sur un choix collectif et conscient de la société québécoise.

## 2 | Pourquoi et comment se doter d'une feuille de route à l'horizon 2050 ?



### 2.1 | Pourquoi une feuille de route à long terme ?

Accélérer la **transition** vers une économie circulaire au Québec implique des transformations si profondes dans diverses dimensions sociétales qu'il faudra au moins une génération pour les réaliser. La feuille de route proposée ici s'inscrit en complément des initiatives existantes. Elle offre une perspective intégrée et à long terme pour guider cette **transition** sur plusieurs décennies.

Actuellement, la coexistence de multiples visions de l'économie circulaire complexifie sa mise en œuvre. L'adoption d'une démarche **prospective** à long terme clarifie une vision collective de l'économie circulaire, en fournissant un but commun centré sur une ligne d'arrivée souhaitée. Une approche **prospective** permet également de tracer une trajectoire structurée, articulée autour d'une temporalité d'action nécessaire pour transformer le modèle économique actuel. Il ne suffit pas de fixer des objectifs ambitieux ou de planifier des actions à court terme en fonction des moyens disponibles. Une trajectoire bien définie donne le tempo nécessaire aux transformations requises et assure une progression ordonnée vers un modèle économique profondément différent.



« Tout le processus d'idéation pour cette feuille de route a non seulement tracé les chemins possibles pour atteindre un Québec plus circulaire, mais également démontré l'intelligence collective sur le sujet. La grande diversité d'acteurs inspirés et inspirants inclus dans la démarche laisse croire que le meilleur est à venir, en mettant à profit les forces et les visions de chacun pour accélérer la réalisation de nos objectifs communs. »

• • • • •

## Etienne Angers

---

Chef d'équipe, Économie circulaire et réduction à la source  
RECYC-QUÉBEC

Cette feuille de route se veut un outil concret qui propose des points de repères pour guider les actions à court terme, tout en créant les conditions nécessaires à des changements profonds. Ces points de repère permettront de dépasser les solutions temporaires ou superficielles en orientant les efforts vers des résultats intermédiaires à atteindre progressivement. Cette feuille de route permettra d'avancer pas à pas vers des transformations structurelles alignées sur la vision souhaitée.

Enfin, cette feuille de route doit rester suffisamment flexible pour s'ajuster aux évolutions contextuelles, qu'elles soient provinciales ou internationales. Cette flexibilité est essentielle pour maintenir le cap malgré les incertitudes et renforcer la capacité collective de planification. Elle devient ainsi une boussole évolutive, capable d'orienter les efforts tout en connectant les initiatives des différentes **parties prenantes**, afin d'assurer une **transition** fluide et alignée.

## 2.2 | Une approche systémique impliquant les parties prenantes à l'échelle provinciale

Adopter une approche systémique pour la **transition** vers l'économie circulaire est indispensable afin de coordonner et maximiser les efforts de toutes les **parties prenantes**. Une feuille de route commune, offre une direction claire, coordonnée et flexible qui répond aux besoins et enjeux propres à chaque contexte. Cette approche favorise des synergies entre initiatives, réduit la fragmentation des actions et garantit une cohérence essentielle pour une progression efficace et alignée sur une vision collective.

Toutefois, cette **transition** ne peut réussir en faisant abstraction des dynamiques externes. Le Québec s'inscrit dans un contexte nord-américain et mondial, où les interactions économiques, sociales et environnementales influencent inévitablement les trajectoires de **transition** circulaire locales. Parmi ces dynamiques, il existe, entre autres, une pression croissante exercée par des régulations internationales, telles que celles de l'Union Européenne (UE), les Objectifs de Développement Durable (ODD), les normes établies par l'International Sustainability Standards Board (ISSB) et l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO), ainsi que par certaines politiques commerciales incitant à un recentrage des activités économiques. La prise en compte de ces dynamiques et des pressions internationales concomitantes et concurrentielles garantira une transformation circulaire cohérente et résiliente. Il est essentiel d'agir en tenant compte des évolutions globales, tout en mettant en œuvre des actions locales, afin de renforcer l'efficacité et la pertinence des démarches entreprises.



« L'économie circulaire, par son caractère complexe et systémique, doit se faire collectivement et de manière planifiée à partir d'une vision commune. C'est ce qu'a réussi à mener l'équipe du RRECQ dans le cadre de la mobilisation autour de la feuille de route. C'est une excellente base pour passer à l'action ! Merci à l'équipe de nous avoir guidés dans cette réflexion fort enrichissante. »

.....

### Hortense Montoux

---

Chargée de projet - Construction circulaire  
Centre d'études et de recherches intersectorielles en économie circulaire (CERIEC)

L'échelle provinciale du Québec, qui allie diversité économique et territoriale avec des réalités urbaines et rurales, est particulièrement pertinente pour fédérer les **parties prenantes** autour d'une vision commune. En rassemblant des **parties prenantes** issues de toutes les régions et aux profils divers, cette approche facilite l'identification des enjeux communs, la réduction des angles morts, et la prise en compte des spécificités locales tout en élargissant la capacité d'action collective. Une telle mobilisation favorise la coordination des efforts entre gouvernements, entreprises, milieu financier et société civile, en dépassant les silos, afin de répondre efficacement aux défis propres au Québec dans un cadre élargi.

En somme, l'adoption d'une démarche systémique à l'échelle provinciale, en intégrant des dynamiques externes, renforce la capacité collective de transformation et permet au Québec de s'inscrire dans un mouvement global tout en répondant aux défis spécifiques de son territoire.

## Le rôle des feuilles de route dans la transition circulaire

Au cours de la dernière décennie, les feuilles de route en économie circulaire se sont multipliées à travers le monde et à différentes échelles. Au Québec, elles soutiennent les **parties prenantes** en proposant des solutions concrètes, adaptées aux réalités locales et applicables à court terme. Elles favorisent la mobilisation collective, encouragent les collaborations territoriales ou sectorielles et tiennent compte des dynamiques économiques et environnementales propres à chaque milieu.

Ces initiatives, qu'elles soient provinciales, régionales, municipales ou sectorielles, contribuent à structurer la **transition** circulaire en alignant les efforts et en mutualisant les **ressources**. Elles nourrissent également la démarche du RRECQ en enrichissant les réflexions collectives et en jetant les bases d'une transformation systémique, inclusive et évolutive.

La feuille de route du RRECQ s'inscrit en cohérence avec l'ensemble de ces initiatives – notamment celle du gouvernement québécois – afin de faciliter leur déploiement, d'unifier les connaissances et de renforcer la cohérence et l'impact de la **transition** circulaire au Québec.

Le Tableau 1 présente les initiatives recensées au Québec, à savoir :

## Arrimage avec la feuille de route gouvernementale en économie circulaire



Les feuilles de route du gouvernement et du RRECQ sont distinctes mais complémentaires.

Lancée en avril 2024, la [Feuille de route gouvernementale en économie circulaire 2024-2028](#) marque un tournant essentiel dans la compréhension et l'intégration de l'économie circulaire au Québec en fixant des objectifs clairs et mesurables. Axée sur des résultats concrets à court terme (2024-2028), elle cible des **secteurs** stratégiques comme le bioalimentaire, la construction, le manufacturier (incluant les **produits** textiles, électroniques et électroménagers), les mines et l'énergie. Elle repose sur un diagnostic approfondi et une approche structurée afin de répondre aux défis propres à ces **secteurs** clés.

À l'inverse, la feuille de route du RRECQ adopte une approche systémique, intersectorielle et participative, visant à lever les freins structurels et à encourager une transformation profonde de la société sur un horizon de 25 ans. Elle constitue un cadre évolutif, adaptable aux enjeux futurs.

En combinant ces deux perspectives – opérationnelle et stratégique d'un côté, systémique et **prospective** de l'autre – le Québec se dote d'une trajectoire cohérente, conjuguant actions immédiates et transformations durables.



« En tant que porteur de la Feuille de route gouvernementale en économie circulaire (FREC) 2024-2028, le Bureau de coordination du développement durable du MELCCFP a vécu sa participation comme une opportunité de coordonner les travaux gouvernementaux avec l'écosystème de la recherche et les acteurs terrain. Il était essentiel pour nous de participer à cette démarche co-constructive enrichissante afin de planifier sur le long terme une trajectoire ambitieuse et nécessaire pour l'accélération de la circularité de notre économie. C'est en travaillant ensemble que nous avons le pouvoir de changer les choses. »



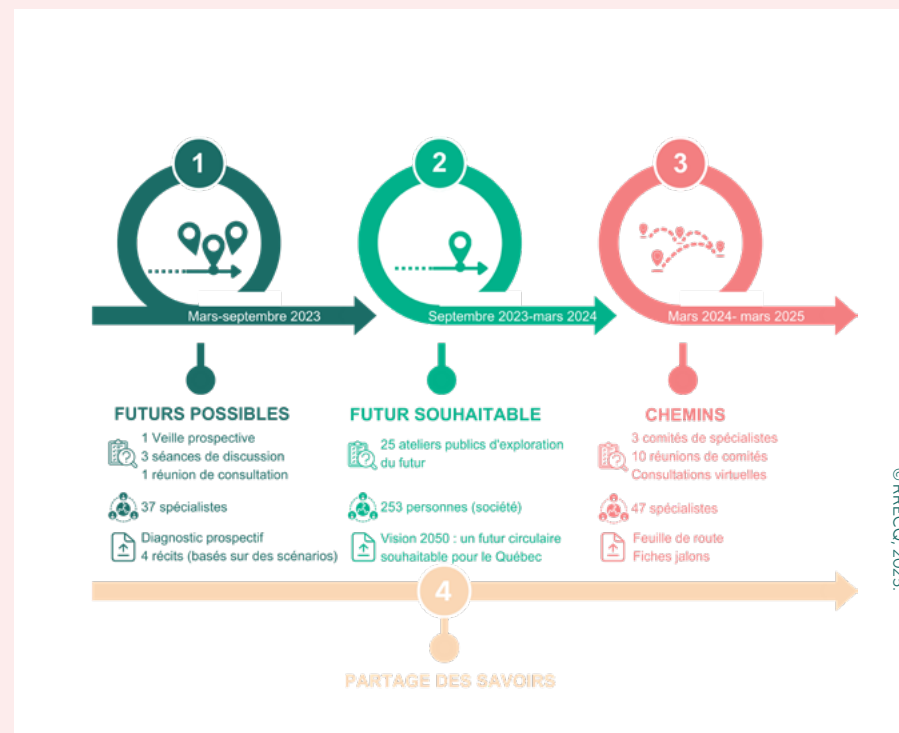
### Sabrina Cholette

Conseillère en économie circulaire au sein du Bureau de coordination du développement durable  
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)

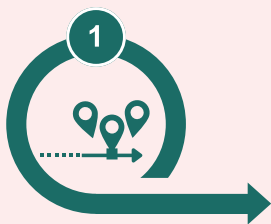
## 2.3 | Une démarche en quatre étapes

Portée par le RRECQ et soutenue par une équipe opérationnelle dédiée, cette démarche de feuille de route s'appuie sur la [méthode prospective de Chemins de transition](#), choisie pour son approche multipartite de planification à long terme. Intégrant une diversité de savoirs – académiques, de terrain et citoyens – cette méthode a déjà été testée sur plusieurs [défis de transition écologique à l'échelle provinciale](#), offrant ainsi une base solide pour accompagner les transformations nécessaires.

Pendant deux ans, de mars 2023 à mars 2025, cette démarche structurée a été déployée afin de mobiliser et synthétiser des connaissances, cocréer de manière participative et échanger avec des spécialistes. L'objectif était de tracer un chemin pour transformer notre économie d'ici 2050. Plus de 330 personnes, issues de divers **secteurs** et régions du Québec, ont pris part activement à cette initiative collaborative, organisée en quatre étapes, comme le montre la Figure 1.

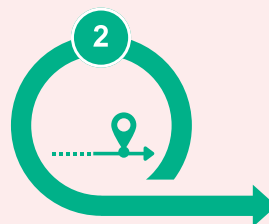


**Figure 1.** Étapes de la démarche prospective pour l'élaboration de la Feuille de route pour la transition vers une économie circulaire de la société québécoise 2025 –2050



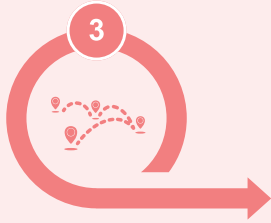
## Identifier les futurs possibles pour 2050

L'étape 1, intitulée **"Futurs possibles"**, a consisté en une veille **prospective** s'appuyant sur la littérature scientifique et grise. Quatre types d'informations clés sur l'économie circulaire québécoise ont été identifiés : constats, tendances (lourdes et émergentes), signaux faibles et nœuds du futur. Cette information a été enrichie grâce à la contribution de 37 spécialistes issus de diverses disciplines et représentant 23 organisations. Ces derniers ont soit commenté des cahiers de participation, soit pris part aux séances de discussion organisées en juin 2023 autour des trois thèmes – « Un mouvement vers la circularité », « Produire et consommer circulaire », et « Gérer les **ressources** vers la circularité » –, ou encore participé à des consultations ciblées. Ces discussions ont permis d'élaborer un **diagnostic prospectif**, servant de fondement à la création de quatre scénarios, explorant les futurs possibles de l'économie circulaire au Québec.



## Choisir un futur souhaitable pour 2050

Une fois les scénarios construits, ils ont été transformés en récits illustrant des évolutions possibles du futur. Celles-ci ont constitué la base de l'étape 2, intitulée **"Futur souhaitable"**. Lors de 25 ateliers publics d'exploration du futur, ces récits ont servi de déclencheurs pour identifier les éléments souhaitables à privilégier pour cocréer la [vision 2050 : un futur circulaire souhaitable pour le Québec](#), tout en tenant compte des nœuds du futur potentiels dans ce futur circulaire. Cette étape a réuni plus de 250 personnes de divers profils et régions.



## Co-construire des chemins pour 2050

L'étape 3, appelée "**Chemins**" a réuni une cinquantaine de spécialistes provenant de 27 organisations répartis autour de trois comités : Production, Consommation et Gouvernance. Leur mission était de coconstruire des trajectoires pour relier l'état actuel au **futur souhaité**, en 2050, en identifiant, reliant et en plaçant dans le temps les jalons à atteindre entre 2025 et 2050. Ces trajectoires aident à définir les points de départ et servent de guide à mesure que le contexte mondial et local évolue.



## Diffuser les apprentissages et mobiliser les parties prenantes

Enfin, l'étape 4, intitulée "**Partage de savoirs**", a été intégrée de manière transversale à la démarche afin d'assurer une diffusion ouverte et transparente des connaissances produites. Le [site web du RRECQ](#), via une [page dédiée](#), a permis aux **parties prenantes** de suivre son évolution et d'accéder aux livrables tels que le [diagnostic prospectif](#), les [récits de futurs possibles](#) et la [vision 2050 : un futur circulaire souhaitable pour le Québec](#). En complément, les réseaux sociaux du RRECQ – notamment [LinkedIn](#) – et son [Infolettre](#), ont été mobilisés pour assurer une communication régulière.

Des présentations ont été effectuées auprès de multiples **parties prenantes** de l'économie circulaire, tant au Québec, au Canada qu'à l'international, dans le cadre d'initiatives variées, y compris lors de plusieurs événements d'envergure, qui ont permis de partager les avancées et les apprentissages du projet.

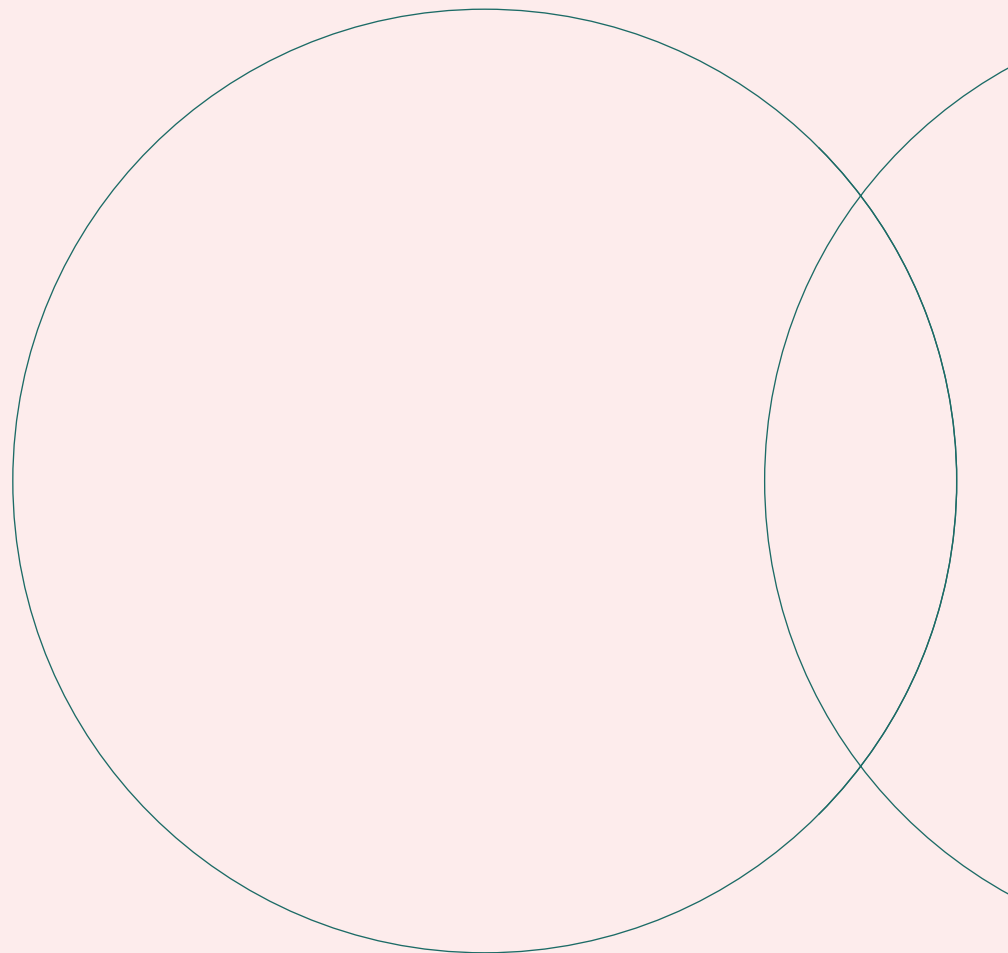


« Participer à cette démarche d'élaboration de feuille de route a été une expérience des plus enrichissantes. Rares sont les moments où on peut s'arrêter pour faire de la prospective, anticiper les futurs possibles et échanger avec des dizaines d'intervenant.e.s engagé.e.s sur notre vision commune de l'économie circulaire. Cet exercice sera sans contredit très porteur pour donner la propulsion nécessaire à l'économie circulaire au Québec. Les jalons pour faire la transition sont nombreux, mais ô combien nécessaires. »

• • • • •

**Hélène Gervais**

Conseillère en environnement  
RECYC-QUÉBEC



## 2.4 | Les limites liées au processus d'élaboration (2023-2025)

Bien que le processus d'élaboration de la Feuille de route pour la **transition** vers une économie circulaire de la société québécoise 2025 -2050 ait reposé sur une approche **prospective**, participative et systémique, certaines limites inhérentes à cette démarche ont été identifiées. Ces contraintes, liées notamment à la représentativité des participants, à la diversité des perspectives et au temps disponible, ont pu influencer la profondeur des réflexions et la portée des résultats obtenus. Les principales limites observées sont détaillées ci-dessous :

- **Représentativité limitée :**  
La vision 2050 : un futur circulaire souhaitable pour le Québec et la trajectoire de **transition** établies sont le fruit de la participation d'un groupe de personnes qui, bien que provenant de plusieurs régions du Québec et ayant une diversité de profils, ne reflètent pas nécessairement toutes les sphères de la société et tous les territoires.
- **Contrainte temporelle :**  
Le volet participatif de la démarche s'est déroulé sur une période d'un an et demi, alors que la durée totale du projet était de deux ans. Cette contrainte de temps a permis de concentrer les efforts sur les questions stratégiques, mais a limité la possibilité de traiter en profondeur certaines problématiques complexes, telles que la réflexion sur d'éventuelles bifurcations des trajectoires explorées, l'exploration d'autres trajectoires possibles pour atteindre la vision 2050 : un futur circulaire souhaitable pour le Québec, ainsi que l'identification de futurs points de blocage (nœuds du futur). Elle a également restreint le temps disponible pour inviter un plus grand nombre de **parties prenantes**, notamment des personnes issues des Peuples autochtones, dans une perspective plus inclusive.

# 3 | Définir une vision collective d'un futur souhaitable

• • • • •

Créer un futur souhaitable nécessite de libérer l'imaginaire collectif en explorant des scénarios qui transcendent les dynamiques actuelles pour définir de nouveaux repères. L'approche **prospective** adaptée de [Chemins de transition](#) a permis de réfléchir collectivement à ce que pourrait être une économie circulaire aboutie au Québec sur un horizon d'au moins 25 ans. Cette démarche ne se limite pas à répondre aux défis contemporains, mais vise à réimaginer un modèle économique profondément transformé, intégrant la circularité comme une composante essentielle de l'identité et de la prospérité québécoises.

Une économie circulaire aboutie dépasse largement les ajustements techniques : elle nécessite une transformation profonde du système socio-économique. La définition d'une vision collective du futur est au cœur de ce processus. Elle ne se limite pas à orienter l'action, mais vise également à éviter l'écueil d'une destination trop rigide, potentiellement inadaptée aux évolutions futures. Cette vision agit comme un cap évolutif, fondé sur des principes clés, qui assure cohérence, flexibilité et adaptabilité face à l'incertitude.

En tant que point de convergence, cette vision partagée donne un sens aux efforts collectifs et favorise l'adoption de solutions harmonisées et cohérentes. Elle soutient une véritable transformation des pratiques socio-économiques, tout en préparant un futur souhaitable, choisi collectivement, où la circularité devient un pilier structurant de la société québécoise.

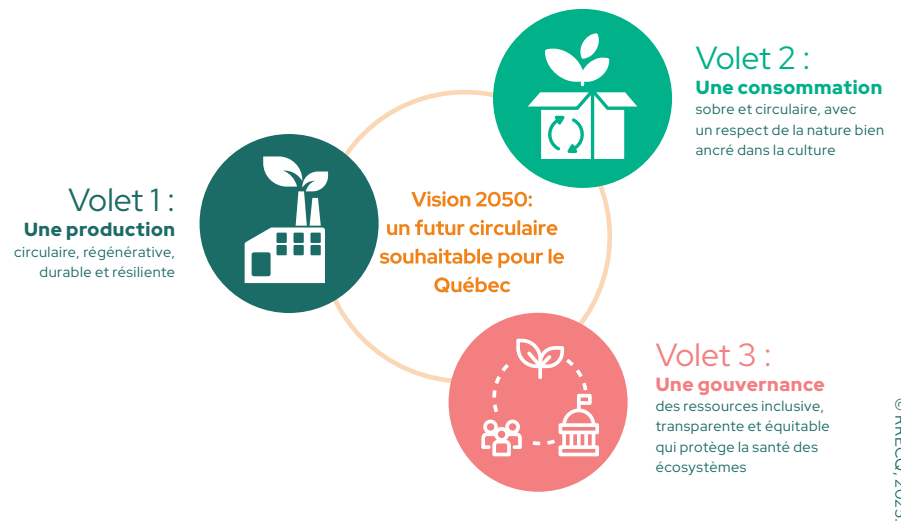
Pour construire la vision collective de l'économie circulaire du Québec dans le cadre d'une **transition socio-écologique**, quatre scénarios futurs pour 2050 ont été élaborés. Le **diagnostic prospectif**, réalisé lors de la première étape en mobilisant diverses spécialités, a constitué la base pour développer plusieurs hypothèses sur le futur du système de production, d'échanges et de consommation au Québec. Ces hypothèses ont pris en compte la gouvernance des **ressources**, le rapport culturel aux objets et aux **écosystèmes**, ainsi que les interactions avec le numérique, le tissu économique, les sources d'énergie, les modes de transport et les approches d'aménagement propres à la province. Ces hypothèses variées ont été combinées pour créer des récits contrastés, utilisés lors de 25 ateliers publics d'exploration du futur. Le recours à la fiction a stimulé l'imagination des personnes participantes, leur permettant d'envisager d'autres réalités possibles et de prendre du recul sur leurs préoccupations immédiates. Cette approche a ainsi favorisé le débat et structuré les échanges durant les ateliers. Au total, plus de 250 personnes ont pris part à ces ateliers visant à éveiller leur créativité, à inciter à la réflexion et à débattre des éléments souhaitables ou redoutables des scénarios présentés pour le Québec.

Ces discussions ont permis de dégager des points de consensus, tout en mettant un accent particulier sur les tensions, désignées comme des « nœuds du futur », dans le but d'atteindre le meilleur équilibre possible d'ici 2050. L'analyse et la synthèse de ces échanges ont abouti à l'élaboration d'une vision axée sur trois volets (« Une production circulaire, régénérative, durable et résiliente, Une consommation sobre et circulaire, avec un respect de la nature bien ancré dans la culture et Une gouvernance des **ressources** inclusive, transparente et équitable qui protège la santé des **écosystèmes** »). En interaction, ces volets forment les bases d'une société profondément transformée, où le changement devient effectif, capable de relever le défi d'accélérer la **transition** vers une plus grande circularité dans l'économie québécoise d'ici 2050. Cette vision a été ensuite révisée par des spécialistes afin de vérifier si elle restait dans le champ des possibles à l'horizon 2050.

### 3.1 | Vision 2050 : un futur circulaire souhaitable pour le Québec

Cette section présente la [vision 2050 : un futur circulaire souhaitable pour le Québec](#), élaborée à partir d'un travail d'analyse et de synthèse des résultats des discussions menées lors des 25 ateliers publics d'exploration du futur, décrits dans la section précédente. Ce travail a permis d'identifier trois volets constitutifs de la vision ainsi que leurs principales composantes. Le Tableau 2 résume ces éléments et précède le texte complet de la vision.

En 2050, les pratiques d'économie circulaire fondées sur les valeurs de solidarité et de coopération imprègnent toutes les sphères de la société québécoise, entraînant une forte réduction des **ressources** consommées. Elles permettent non seulement d'assurer un accès juste et équitable aux **biens** et **services** essentiels à la population, d'améliorer son bien-être et préserver sa qualité de vie, mais aussi de protéger les **écosystèmes** en respectant leurs limites naturelles et en favorisant leur régénération. Une nouvelle normalité se consolide au Québec (voir la Figure 2) :



**Figure 2.** Volets de la vision 2050 : un futur circulaire souhaitable pour le Québec



## Volet 1 : Une production circulaire, régénérative, durable et résiliente

- **Une plus grande autonomie de la production nationale pour répondre aux besoins essentiels** : en misant sur les atouts de chaque région pour produire localement, on valorise les échanges interrégionaux sans se fermer à des échanges internationaux de plus en plus responsables sur le plan environnemental et social. Le Québec augmente et spécialise sa production locale de **biens** et **services** essentiels en utilisant un minimum de matières vierges et en optimisant les **ressources** matérielles et l'énergie disponibles sur le territoire, assurant la création d'emplois locaux et une chaîne d'approvisionnement plus solide et stable, avec moins d'**impacts environnementaux** et de meilleures retombées sociales. Le Québec fait preuve d'un engagement en faveur de l'utilisation des énergies renouvelables, d'une utilisation plus efficace de l'espace et d'une logistique optimisée.



« Ce fut une expérience enrichissante d'entendre autant de points de vue différents pendant les ateliers de co-design, et de voir comme résultat commun une vision pour une plus grande autonomie de la production nationale pour répondre aux besoins essentiels. Un desideratum important non seulement pour un Québec circulaire, mais aussi à la lumière des nouvelles en provenance du sud de la frontière. »

• • • • •

**Rafael Ziegler**

---

Professeur agrégé, Département de Management, HEC Montréal  
Directeur, Institut international des coopératives  
Alphonse-et-Dorimène-Desjardins (IICADD)

- **Des flux de matières, d'eau et d'énergie gérés à la bonne échelle :** chaque secteur économique a structuré ses chaînes de valeur en fonction de ce qui est le plus pertinent en termes de concentration ou de décentralisation des différents types de flux à gérer. Cela favorise la coopération entre des organisations de tailles et de types variés. Les entreprises privées et celles de l'économie sociale et solidaire collaborent étroitement pour déployer les différentes stratégies de circularité propres à leur secteur.
- **La majorité des parties prenantes respecte la hiérarchie des stratégies de circularité** (voir la Figure 3 et le Tableau 3) : partout où cela est possible, et en essayant de limiter au maximum les effets rebond, elles suivent une hiérarchie pour choisir les stratégies d'économie circulaire les plus pertinentes pour leur contexte. Elles visent d'abord à réduire considérablement la consommation de ressources, à utiliser plus fréquemment les produits en les partageant avec d'autres usagers, à prolonger leur durée de vie et à donner une seconde vie aux ressources. Elles veillent à préserver la valeur des produits, des composants et des ressources tout au long de la chaîne de valeur, en adoptant une approche d'interconnexion des parties prenantes, assurant ainsi la résilience économique et environnementale.
- **Une recherche et développement en collaboration :** Au Québec, la recherche sur l'économie circulaire valorise l'échange d'expériences, d'expertises et de savoirs entre les parties prenantes académiques et de terrain. Elle favorise aussi le développement d'innovations qui répondent efficacement et en continu aux besoins et défis émergents. De plus, le Québec adapte les innovations internationales en économie circulaire les plus pertinentes aux spécificités locales.
- **Des emplois de qualité et un travail collaboratif :** Les emplois de l'économie circulaire sont de qualité, avec une main-d'œuvre suffisante, compétente et diversifiée, bénéficiant d'une rémunération juste et équitable, d'un environnement de travail sain, et d'un accès à la formation. La collaboration est encouragée à tous les niveaux.



## Volet 2 : Une consommation sobre et circulaire, avec un respect de la nature bien ancré dans la culture

- **Une circularité maîtrisée et intégrée dans les gestes quotidiens :**  
La population québécoise a trouvé des façons innovantes de répondre à ses besoins en réduisant significativement sa consommation de **ressources**. Cette culture dynamique et avant-gardiste de sobriété et de circularité lui a permis de maintenir un bon niveau de confort et de bien-être, notamment pour se déplacer, se loger, se nourrir et se vêtir. Les milieux densifiés sont désirés, car ils facilitent l'accès aux **biens** et aux **services**, favorisent la participation aux pratiques citoyennes de l'économie circulaire, telles que l'entretien et la réparation, encouragent l'utilisation du transport actif et réduisent les besoins de transport sur de longues distances. Les **produits** durables, les aliments locaux et saisonniers, les objets d'occasion et la prolongation de la durée de vie des **biens** et des **produits** sont privilégiés, favorisant des pratiques contraires à l'**obsolescence**. La plupart des personnes ont développé une relation plus sobre avec les objets et les infrastructures : on a à cœur d'en prendre soin et de n'utiliser que ce dont on a besoin; les **pertes** et le gaspillage ne sont pas tolérés.
- **Un nouveau rapport à la propriété :** La possession et l'accumulation de **biens** matériels ne sont plus considérées comme des symboles de réussite économique et sociale. Une majorité de la population et des organisations pratiquent l'économie de la fonctionnalité et l'économie collaborative, que ce soit pour des objets, des locaux, des logements ou des moyens de transport collectifs. On choisit avec soin les **biens** pour lesquels il est plus avantageux de payer pour l'usage que d'acheter. Avec le temps, une relation de confiance s'est créée entre les organisations qui offrent ces **services** et les utilisatrices et **utilisateurs**.
- **Un système d'éducation et de formation qui soutient la transition circulaire :** Le système éducatif et de formation renforce en permanence les capacités, les compétences locales et l'expertise nécessaires à la mise en œuvre de l'économie circulaire dans tous les **secteurs** de l'économie.
- **Une nature appréciée pour sa valeur intrinsèque :** Une grande partie de la population se sent profondément connectée à la nature et a à cœur de protéger les **écosystèmes**, en reconnaissant leur rôle essentiel pour le bien-être de la société. On prône le respect des limites planétaires, la régénération des espaces naturels et la protection active de la biodiversité.



## Volet 3 : Une gouvernance des ressources inclusive, transparente et équitable qui protège la santé des écosystèmes

- **Un cadre politique et réglementaire solide et cohérent entre les paliers de gouvernement (fédéral, provincial, municipal et autochtone) :** Respectueux des limites planétaires et de la capacité de charge des **écosystèmes**, ce cadre encourage fortement la réduction de la pollution et de la consommation ainsi qu'une utilisation optimale des **ressources** par un nombre croissant de personnes et d'organisations. Des mécanismes incitatifs et coercitifs efficaces sont largement acceptés, car ils soutiennent la justice sociale et le bien commun.
- **Une gestion concertée, durable et équitable des ressources bien établie :** Un leadership gouvernemental fort, associé à une participation citoyenne engagée et diversifiée, garantit une bonne gestion des **ressources naturelles**. Cette approche renforce notre souveraineté sur l'utilisation judicieuse des **ressources** et positionne le Québec comme un exemple de gouvernance responsable et durable.
- **Un partage des ressources et une accessibilité aux produits et services nécessaires pour répondre aux besoins essentiels :** Chaque personne satisfait ses besoins fondamentaux dans le respect de l'équité et de la justice sociale, au Québec, comme à l'étranger. Au Québec, nous sommes en mesure de bien évaluer la capacité de charge de nos **écosystèmes**, de nos infrastructures et de notre tissu social à accueillir de nouvelles industries, à produire des **biens et services** pour répondre aux besoins, et à exporter nos **ressources**. De même, nous évaluons de façon adéquate et systémique nos besoins en matière d'importation et d'exportation.
- **Une intégration d'outils de pilotage efficaces, fondés sur une approche éthique :** La technologie numérique, dont l'intelligence artificielle, est utilisée de façon pertinente pour coordonner, suivre les progrès, surveiller et assurer la **traçabilité** des chaînes de valeur. Cette approche valorise l'analyse et le regard critique des décideurs, tout en limitant l'**impact environnemental** de ces technologies et en prévenant des dérives sociales comme l'atteinte à la vie privée et la cyberdépendance. Des outils tels que l'**analyse des flux de matières**, les **indicateurs de circularité**, de progrès social, de préservation des **écosystèmes** et l'analyse environnementale du **cycle de vie** sont largement intégrés au suivi de la circularité.

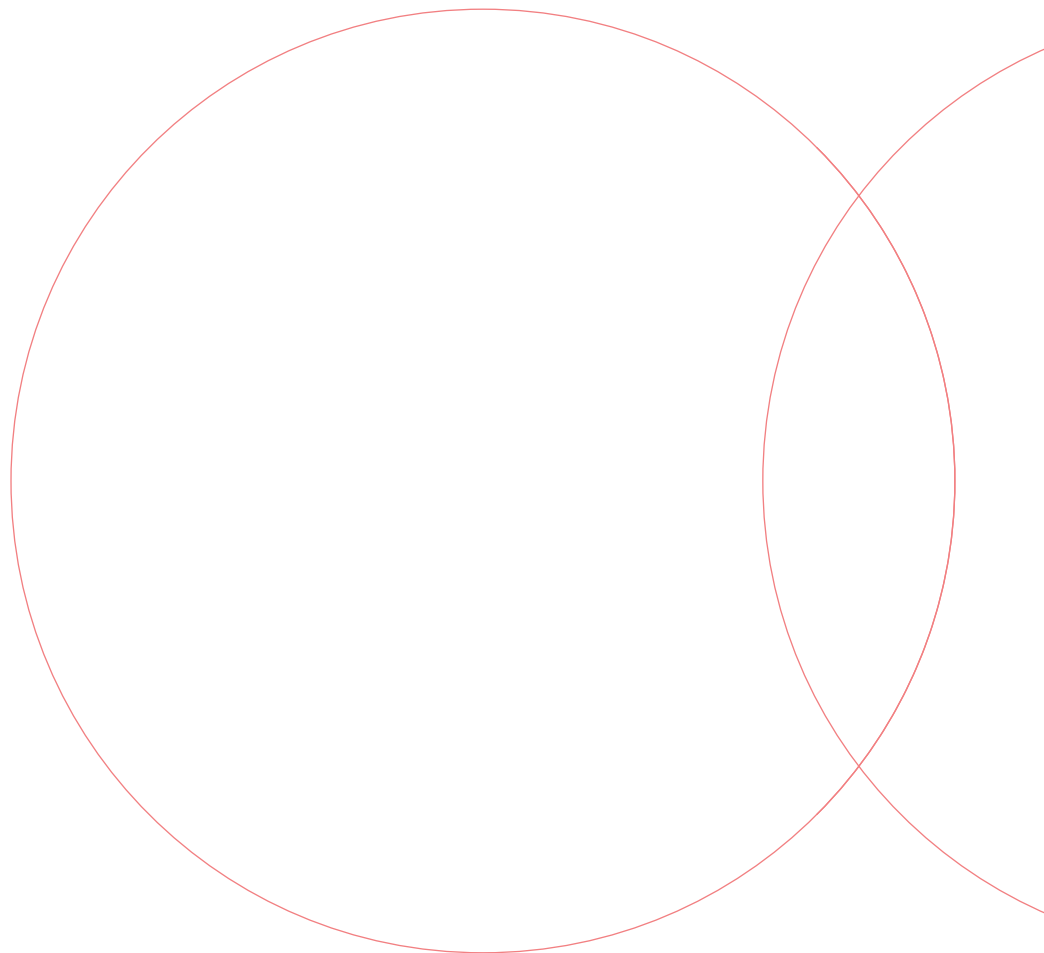


« Transformer nos modèles de production et de consommation exige d’imaginer ensemble le futur que nous désirons et de planifier les jalons du chemin pour s’y rendre. L’approvisionnement institutionnel joue un rôle clé dans cette transformation. C’est pour cela que l’Espace de concertation sur les pratiques d’approvisionnement responsable (ECPAR) a participé à ce processus de cocréation avec toutes les parties prenantes et va continuer à mobiliser ses membres et partenaires pour un modèle économique circulaire et durable au bénéfice de tous et toutes. »



**Aure Adell**

Directrice des opérations, Espace de concertation sur les pratiques d’approvisionnement responsable (ECPAR)



## 4 | Co-construire une feuille de route



Une fois la vision du futur souhaitable définie, un exercice de rétrospective (backcasting) a permis d'identifier les étapes nécessaires pour l'atteindre. Ces étapes, appelées jalons, tracent une trajectoire reliant cette vision au présent. Trois comités de spécialistes ont été constitués, chacun dédié à un volet spécifique de la vision : production, consommation et gouvernance. Ensemble, ces comités ont réuni une cinquantaine de spécialistes de diverses disciplines, tant dans le domaine académique que professionnel.

**Dans cette section, il est proposé d'explorer un exemple de trajectoire possible vers la vision 2050 : un futur circulaire souhaitable pour le Québec, fruit d'un travail collaboratif riche et approfondi, conçu pour inspirer et guider les actions futures.**

## Identification des jalons et élaboration de la trajectoire

Au fil de dix réunions réparties sur plusieurs mois, les échanges entre les spécialistes ont permis d'identifier 67 jalons (voir l'Annexe) nécessaires pour faire évoluer la situation actuelle vers cette vision collective et accélérer la **transition**. Trois exemples de ces jalons sont présentés dans la Figure 4.

Une fois ces jalons identifiés, ils ont été positionnés sur une échelle temporelle allant de 2025 à 2050, en tenant compte de leur degré de difficulté anticipé et des interdépendances entre eux. Ce positionnement temporel permet de prioriser et d'orienter les actions de manière stratégique.

Dans un troisième temps, les liens entre les jalons ont été représentés par des flèches illustrant leur relation logique. Toutefois, ces liens ne traduisent pas une relation stricte de cause à effet, car aucun jalon ne garantit à lui seul la réalisation d'un autre. Certains se renforcent mutuellement, ce que signalent les doubles flèches. Ainsi, l'orientation des flèches n'est pas seulement indicative, mais stratégique : commencer par les jalons situés en amont maximisera les chances d'atteindre les jalons suivants. L'urgence des bouleversements écologiques rend indispensable la concentration des efforts sur les jalons ayant le potentiel d'accélérer plusieurs transformations futures une fois atteints.

Enfin, les discussions ont ouvert des perspectives enrichissantes pour l'économie circulaire, notamment autour du concept de besoins essentiels et de l'intégration des **impacts environnementaux** et sociaux dans la portée de certains jalons.

## Résultats de la co-construction

La participation active des spécialistes a permis de co-construire une trajectoire visant à accélérer la **transition**. Bien que ce chemin soit ambitieux, il illustre la temporalité des actions nécessaires pour atteindre la [vision 2050 : un futur circulaire souhaitable pour le Québec](#).



« Rêver à un meilleur monde est facile. Mais traduire le rêve en une feuille de route pratique c'est un défi important. Le RRECQ a réussi à bien gérer et adresser ce défi, dans le contexte de l'économie circulaire Québécois, à partir des projets structurants et des méthodologies scientifiques rigoureuses dont les chercheurs et chercheuses du RRECQ ont suivi. J'ai eu l'honneur et l'opportunité de participer à cette initiative et je témoigne du professionnalisme et de l'effort qui se font pour faire avancer le Québec vers un meilleur avenir, et pour s'assurer que le rêve se transforme en réalité.

L'économie circulaire est une nécessité que nous devons à l'humanité, à notre planète et aux générations futures. Sans quoi, on risque de répéter les erreurs du passé. »

• • • • •

**Ghina El Haffar**

---

Chercheuse et chargée de cours  
Université McGill

## 4.1 | Par où commencer ?

Afin de poser des bases solides pour une **transition** cohérente et intégrée vers une économie circulaire, dix jalons qui forment les fondements stratégiques, appelés jalons pivots, ont été identifiés. Ils se répartissent en quatre grandes catégories, comme l'illustre la Figure 6 :

- **Mobilisation et outillage des parties prenantes.**
- **Suivi, transparence et gestion des données.**
- **Renforcement normatif et participation citoyenne.**
- **Action locale et exemplarité publique.**

D'ici 2029, ces jalons pivots (jalons 1, 2, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11 et 12) joueront un rôle clé dans l'initiation et le déblocage de la **transition** vers une économie circulaire au Québec. Leur mise en œuvre facilitera la réalisation de nombreux jalons ultérieurs et établira des bases solides pour amorcer un changement profond vers de nouveaux modes de production, de consommation et de gouvernance des **ressources**, tel que défini dans la [vision 2050 : un futur circulaire souhaitable pour le Québec](#). Certains de ces jalons sont déjà amorcés, tandis que les plus ambitieux nécessiteront des efforts accrus pour être réalisés dans un délai aussi court. Comme vous le découvrirez, chacun de ces jalons est essentiel pour accélérer collectivement la **transition** vers une économie circulaire à l'horizon 2050.



Figure 6. Jalons pivots : dix jalons constituant les fondements stratégiques de cette transition

\*Les jalons 3 et 7 existent, mais ne sont pas des jalons pivots (voir l'Annexe)

© RRECO, 2025.



## Mobilisation et outillage des parties prenantes



### Jalon 1

Appropriation des stratégies de circularité

Les entreprises, les gouvernements, les **organismes** de développement territorial et les investisseurs comprennent les bénéfices d'une économie sobre, circulaire et respectueuse des **écosystèmes**. Ils comprennent les risques de l'**économie linéaire** et se sont appropriés les stratégies de circularité.

Bien que cette dynamique ait déjà émergé au Québec, notamment dans les grandes entreprises, elle devrait être amplifiée et consolidée d'ici 2026.

Pour y parvenir, il serait essentiel de combler les lacunes de connaissances qui freinent la **transition**. Cela impliquerait la mise en place d'un plan structuré et concerté de développement des connaissances, comprenant des initiatives ciblées d'information, de sensibilisation et de formation, adaptées aux différentes **parties prenantes** – privées, publiques, et autres, y compris celles impliquées dans les processus décisionnels. Ce plan viserait à favoriser une compréhension commune des principes fondamentaux de l'économie circulaire, de sa hiérarchie des stratégies, ainsi que des défis associés aux risques du modèle linéaire.

Il ne s'agirait pas de restreindre l'entrepreneuriat privé ou le développement, mais de garantir que les choix stratégiques soient guidés par une intégration des principes de l'économie circulaire et, plus largement, du développement durable, dans le modèle d'affaires (par exemple, à l'aide d'outils comme la Matrice du modèle d'affaires responsable, développée par l'Université Laval (2024) (33)). Cela ouvrirait également la voie à une reconsidération des modèles organisationnels, en veillant à ce qu'ils soient en mesure de prévenir les **effets rebond** et d'intégrer des stratégies de circularité adaptées aux réalités de chaque **secteur** et territoire.

L'appropriation de ce cadre permettrait aux **parties prenantes** de s'engager activement dans l'adoption de stratégies de circularité adaptées à leurs contextes spécifiques, en fonction de leur **secteur** d'activité ou de leur localisation. Dans cette perspective, la priorisation de stratégies de circularité telles que l'écoconception, l'approvisionnement responsable et l'optimisation des **ressources** tout au long de la chaîne de valeur constitue un enjeu central. En revanche, des solutions telles que le recyclage et la valorisation des **matières résiduelles**, bien qu'indispensables, seraient envisagées comme des mesures de dernier recours dans un système circulaire pleinement intégré.

Cette dynamique collective soutiendrait les réformes législatives, fiscales et financières nécessaires pour ancrer la circularité dans les plans à différentes échelles au Québec. Elle favoriserait l'atteinte d'autres jalons stratégiques, tels que l'approvisionnement et les modes de consommation responsables. Dès le début de cette **transition**, ce cadre facilitateur permettrait de positionner l'économie circulaire comme une priorité stratégique au Québec, établissant ainsi les bases d'une transformation cohérente et durable sur le long terme.





## Mobilisation et outillage des parties prenantes



### Jalon 2

Infrastructures de recherche à la pointe de l'économie circulaire

**Le Québec dispose des infrastructures de recherche nécessaires pour être à la fine pointe de l'économie circulaire et répondre aux besoins spécifiques d'un large éventail de filières et de territoires.**

La transition vers une économie circulaire au Québec exige une capacité renforcée à générer et à appliquer des connaissances adaptées aux enjeux complexes des différentes filières et territoires. D'ici 2026, il serait crucial de développer davantage d'infrastructures de recherche spécialisées, idéalement proches du terrain, afin de relever ces défis, d'innover de manière réfléchie, d'anticiper les impacts et de proposer des solutions adaptées aux besoins et réalités locales.

Ces infrastructures joueraient un rôle clé en liant les résultats de recherches à des solutions pratiques pour les entreprises, les collectivités et les gouvernements. Elles faciliteraient la mise en place de partenariats stratégiques entre le milieu de la recherche et de la pratique, accélérant ainsi la diffusion des outils de suivi de circularité, des bonnes pratiques et des avancées en matière de circularité.

Pour atteindre ce jalon, des stratégies telles que le renforcement des réseaux de recherche, l'instauration de chaires de recherche en économie circulaire, le développement de laboratoires de simulation de projets circulaires, la création de centres de recherche intersectoriels et la mise en place de programmes de financement pour la recherche appliquée pourraient être envisagées. Ces initiatives renforceraient la collaboration entre chercheurs, entreprises et collectivités, garantissant ainsi que les solutions proposées répondent aux besoins spécifiques des différentes parties prenantes.

Grâce à ces capacités de pointe, le Québec pourrait ainsi consolider son positionnement en tant que pôle d'innovation en économie circulaire, tout en facilitant l'appropriation des [stratégies de circularité](#) par les parties prenantes. Il assurerait également le partage des savoirs et la mise à disposition d'informations essentielles pour alimenter les outils de suivi de la circularité, encadrer l'élaboration de réglementations adaptées et soutenir les mécanismes de financement des projets. De cette manière, les transformations à venir reposeraient sur des bases scientifiques solides et une compréhension fine des besoins locaux.



## Suivi, transparence et gestion des données



### Jalon 4

Outils de suivi des flux de ressources et de la capacité des écosystèmes

Des outils efficaces et abordables sont disponibles pour suivre les **flux de matières**, d'eau et d'énergie, et pour mesurer la capacité de support des **écosystèmes**.

Ces outils, qui représentent des piliers fondamentaux de la **transition** vers une économie circulaire, assurent un suivi des **flux de matières**, d'eau et d'énergie suffisamment fiable pour prendre des décisions éclairées. Ils offriraient aux **parties prenantes** la possibilité d'évaluer les impacts de leurs activités, d'identifier les points de friction et de mieux comprendre le rythme d'utilisation des **ressources**. Ils permettraient même d'obtenir de premiers **indicateurs de circularité**, comme la mesure de la circularité des organisations, avant d'être progressivement appliqués aux **produits** et aux **services**. De cette manière, ces instruments contribueraient à une gestion optimisée des **ressources**, en soutenant la conception de stratégies limitant la consommation dans le respect des capacités de renouvellement des **écosystèmes**.

À mesure que les principes de l'économie circulaire seraient largement adoptés par les **parties prenantes**, ces outils deviendraient des instruments clés pour soutenir la mise en œuvre de pratiques circulaires adaptées à chaque **secteur** et à chaque **filière**. Ils permettraient de prévoir et d'anticiper les perturbations potentielles des flux écosystémiques et d'ajuster plus précisément les stratégies de **transition** circulaire aux réalités locales et aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux.

Des initiatives telles que l'indice de circularité de l'économie, élaboré par **Circle Economy**, les analyses de **cycle de vie**, les calculateurs de carbone, la déclaration obligatoire de certains **rejets** thermiques ou les analyses qualitatives des causes sous-jacentes existent déjà. Chacun de ces outils, en fonction de son champ d'application, permettrait de renforcer la prise de décision. Il serait essentiel de définir l'usage optimal de chaque instrument en fonction des besoins spécifiques des **parties prenantes**, en veillant à ce qu'ils soient pleinement intégrés dans les processus de planification et de gestion des **transitions**.

Avec le temps, la précision et la complexité de ces outils augmenteraient, assurant ainsi une prise de décision basée sur des données scientifiques solides et des indicateurs pertinents. À terme, ce jalon ouvrirait la voie à d'autres étapes cruciales de la **transition**, comme la mise en place d'un tableau de bord des **indicateurs de circularité** et l'évaluation de la capacité du Québec à répondre aux besoins essentiels de sa population.





## Suivi, transparence et gestion des données



### Jalon 5

Tableau de bord provincial d'indicateurs

**Un tableau de bord provincial partagé mesure en permanence les indicateurs clés nécessaires à la mise en place d'une économie sobre, circulaire et respectueuse des écosystèmes.**

D'ici 2028, la mise en place d'un tel outil constituerait une avancée majeure pour le suivi et l'évaluation des progrès en matière de circularité. Ce tableau de bord, en tant que système de mesure et de gestion des performances, centraliserait les informations et offrirait une vue d'ensemble actualisée des avancées, des défis et des opportunités liées à toutes les [stratégies de circularité](#), ainsi qu'à la gestion des [ressources](#) et des [écosystèmes](#), tout en intégrant des indicateurs sur d'autres enjeux environnementaux et sociaux. Cette approche garantirait que la [transition](#) économique ne se fasse pas au détriment de la biodiversité, de la justice sociale ou de la santé humaine. Par ailleurs, l'outil renforcerait la transparence au sein de la société et faciliterait l'évaluation et l'ajustement des pratiques en fonction de données harmonisées et comparables.

Lors des discussions relatives à ce jalon, la question des données granulaires au niveau des régions a également été soulevée. En effet, le Québec est vaste, et un comparatif entre régions offrirait un éclairage précieux pour comprendre les dynamiques territoriales et identifier les bonnes pratiques adaptées à chaque contexte. Un suivi détaillé par région permettrait non seulement d'ajuster les stratégies en fonction des réalités locales, mais aussi de mettre en valeur les initiatives les plus efficaces et de favoriser le partage d'expériences entre territoires.

Ce tableau de bord servirait également de source d'information pour nourrir les discussions sur l'utilisation des [ressources naturelles](#), ainsi que pour orienter les outils de communication, les stratégies de marketing et les cibles sectorielles.

Bien que le Québec dispose déjà d'initiatives comme le [tableau de bord pour la mesure de l'économie verte](#), qui suit, entre autres, les [flux de matières](#) et les efforts de [transition](#), il serait essentiel de renforcer et d'harmoniser les indicateurs relatifs à l'économie circulaire.

La création d'une instance publique et neutre, ou la délégation de cette responsabilité à un [organisme](#) existant chargé de mesurer et de suivre la circularité, permettrait de garantir l'efficacité, la transparence et l'impartialité du processus. Il serait également essentiel d'établir un cadre éthique pour l'utilisation de l'intelligence artificielle dans la gestion des données publiques.





## Suivi, transparence et gestion des données



### Jalon 9

Obligation de transparence sur l'impact environnemental et la circularité

**Les entreprises ont l'obligation de communiquer leurs intrants et extrants, l'impact environnemental de leurs produits ainsi que leur potentiel en termes d'économie circulaire. Les données confidentielles sont adéquatement gérées.**

En 2029, cette obligation légale de transparence serait pleinement instaurée. Par ailleurs, en amont, il serait nécessaire que le gouvernement définisse précisément les critères permettant d'évaluer l'impact environnemental afin d'assurer une mise en œuvre efficace. Bien que ce niveau de détail puisse paraître très spécifique, d'un point de vue opérationnel, il pourrait être plus pertinent de cibler directement certains produits ou catégories de produits.

Cette obligation de divulgation pourrait être soutenue par les outils de suivi développés au cours des années précédentes. Toutefois, leur pleine exploitation dépendra de cette exigence légale de divulgation, puisque ces outils reposent sur des données dont l'accès est actuellement limité. En définitive, cette mesure établirait un cadre structuré pour documenter les flux de ressources, les impacts environnementaux des produits et leur potentiel en matière de circularité.

Les données confidentielles seraient protégées afin de garantir un équilibre entre la protection des informations sensibles des entreprises et la transparence nécessaire pour analyser les flux de matières. Certaines données, bien que confidentielles, devraient être transmises aux autorités compétentes afin d'assurer la conformité au jalon, tout en étant protégées pour préserver la compétitivité des entreprises. Par exemple, les informations sur les procédés de fabrication pourraient être partagées de manière sécurisée afin de mieux prioriser les stratégies et d'assurer un contrôle efficace des flux de matières par secteur d'activité.

Cette obligation encouragerait un changement culturel au sein des entreprises, renforçant leur capacité à s'adapter aux exigences de la circularité et à améliorer leur efficacité opérationnelle. Elle fournirait également aux parties prenantes des données fiables pour éclairer leurs décisions, tout en conciliant pratiques commerciales et objectifs environnementaux et sociétaux.

Des initiatives pionnières existent déjà en matière de transparence environnementale. En 2007, Timberland a lancé le « [Green Index](#) », un système d'étiquetage environnemental informant les consommateurs sur trois critères clés : l'impact climatique, l'utilisation de **produits** chimiques et les matériaux employés. Ce modèle, basé sur une échelle de notation, a contribué à structurer la communication environnementale des entreprises et pourrait inspirer un système plus large de divulgation (34). Dans cette même lignée, des outils récents tels que le passeport **produit** apportent une référence précieuse. À l'instar de l'industrie agroalimentaire qui affiche la valeur nutritionnelle de ses **produits**, un modèle similaire pourrait être adopté pour les informations environnementales, garantissant une communication claire et accessible aux **parties prenantes**.

Dans un contexte où une grande partie des **produits** consommés au Québec est importée, cette transparence devrait également s'appliquer aux entreprises internationales exportant vers la province. Bien que souvent non soumises aux normes locales de **responsabilité élargie des producteurs (REP)**, elles devraient respecter les mêmes exigences environnementales. Cela garantirait que les **produits** importés respectent les mêmes standards de circularité, en documentant les intrants, extrants et les **impacts environnementaux**. L'intégration de ces mesures, conjuguée à des initiatives comme le passeport **produit**, permettrait d'aligner les flux globaux sur les objectifs locaux de **transition** circulaire.



## Renforcement normatif et participation citoyenne



### Jalon 6

Priorisation  
collective des  
ressources

**Des mécanismes démocratiques sont mis en place pour discuter périodiquement des besoins de la population et de l'utilisation des ressources naturelles, afin que des priorités soient établies collectivement.**

La **transition** vers une économie circulaire au Québec repose sur une gestion transparente et inclusive des **ressources naturelles**. Pour y parvenir, il serait impératif de mettre en place des mécanismes qui favorisent la participation active et démocratique de la société dès les premières étapes de la prise de décision. Ces mécanismes offriraient la transparence et la flexibilité nécessaires pour discuter ouvertement des enjeux concernés et, par conséquent, adapter les priorités en fonction des besoins réels et des attentes de la société québécoise.

Dès 2028, des espaces de participation citoyenne devraient permettre aux habitants du Québec, sans distinction, de débattre des besoins essentiels de la population et de l'utilisation des **ressources naturelles** sur la base de critères communs. Ces espaces, ancrés dans le principe de la démocratie participative, assureraient un dialogue inclusif, représentatif et équitable, tout en limitant l'influence des groupes de pression afin

que les politiques publiques reflètent mieux les priorités collectives. Par exemple, sans ces espaces de concertation, il serait difficile de mobiliser les **parties prenantes** locales, d'identifier les compétences spécifiques en économie circulaire nécessaires à chaque **secteur** économique, et de déterminer les priorités essentielles pour assurer le succès de la **transition**.

Des mécanismes tels que des réunions publiques, des espaces de concertation, des groupes de décision, des budgets participatifs et des sondages d'opinion pourraient être utilisés pour favoriser cette participation. Celle-ci contribuerait à renforcer la transparence des décisions, notamment en ce qui concerne les cibles de protection des **écosystèmes**, la surveillance des risques liés aux **biens** et **services**, ou encore l'établissement de filets de sécurité pour la population.



## Renforcement normatif et participation citoyenne



### Jalon 10

Renforcement  
législatif et  
réglementaire

**Le cadre législatif et réglementaire, y compris les mesures d'écofiscalité, est renforcé pour mettre en œuvre l'économie circulaire conformément à sa hiérarchie des stratégies.**

D'ici 2029, le cadre législatif et réglementaire serait considérablement consolidé afin d'ancrer solidement l'économie circulaire au Québec. Aujourd'hui, des avancées notables telle que la REP, intégrée dans l'écofiscalité, démontrent des progrès dans la gestion de la collecte sélective. Cependant, dans certains cas, des stratégies de recyclage sont privilégiées au détriment d'autres stratégies en amont. Le comité de spécialistes souligne la nécessité d'aller plus loin pour assurer le respect de la hiérarchie des stratégies de circularité et mettre en place des moyens adaptés pour appliquer efficacement la réglementation.

Les spécialistes insistent également sur l'importance d'adopter rapidement des réglementations, considérées comme des leviers puissants pour impulser le changement. Une réglementation agile, capable de s'adapter aux défis spécifiques de l'économie circulaire et de lever les obstacles existants serait nécessaire.

Ce cadre normatif renforcé permettrait une mise en œuvre coordonnée des pratiques circulaires dans l'ensemble des **secteurs** et **filières**, tout en garantissant le respect de la hiérarchie des stratégies de circularité. Bien que la révision législative soit un processus long, elle est déjà amorcée au Québec et constitue un préalable incontournable pour d'autres jalons importants, tels que la réorientation des investissements vers la circularité, l'ajustement des cibles de circularité et le renforcement des obligations des **parties prenantes** en la matière.



## Renforcement normatif et participation citoyenne



### Jalon 11

Filets de sécurité  
pour l'accès aux  
biens et services  
essentiels

La population bénéficie de filets de sécurité permettant l'accès aux **biens** et **services** essentiels et limitant les possibles injustices liées aux mesures environnementales.

Il est primordial d'intégrer ces filets à toutes les étapes, de la conception des cadres législatifs aux processus décisionnels, afin d'assurer une **transition** juste et inclusive.

Ces filets garantiraient l'accès aux **biens** et **services** essentiels et protégeraient les groupes vulnérables des injustices potentielles liées aux mesures environnementales. Ils joueraient un rôle clé pour atténuer les impacts négatifs de la **transition**, en veillant à ce que les mesures environnementales ne pénalisent pas de manière disproportionnée certains segments de la population. Concrètement, ils pourraient inclure des subventions pour les ménages vulnérables et des infrastructures de distribution locales (centres logistiques, réseaux de transport, points de distribution communautaires) dans les régions moins bien desservies. Une telle approche renforcerait le tissu social et protégerait les droits de la population dans un contexte de **transition**.



## Action locale et exemplarité publique



### Jalon 8

Approvisionnement public circulaire

L'approvisionnement public priorise les stratégies de l'économie circulaire, dont la **réduction à la source**, démontrant ainsi l'exemplarité de l'État.

L'approvisionnement public constitue un levier essentiel pour impulser la **transition** vers une économie circulaire. En intégrant davantage des critères d'approvisionnement responsable et en priorisant des stratégies de **réduction à la source**, l'État pourrait démontrer son exemplarité dans ce domaine. Cette exemplarité est d'ailleurs inscrite dans la [Feuille de route gouvernementale en économie circulaire 2024-2028](#), qui propose la mesure « Assurer l'exemplarité de l'État ».

Avec plus de 110 ministères et **organismes** assujettis à la Loi sur le développement durable, l'État cherche à harmoniser ses actions et à faire de l'économie circulaire une priorité, notamment à travers l'approvisionnement responsable (MELCCFP, 2022 dans (18)).

À l'avenir, cet approvisionnement devrait imprégner l'ensemble de la société québécoise. L'exemplarité de l'État ne se limite pas au niveau du gouvernement du Québec : elle ouvrirait également la voie à des initiatives locales et régionales. En fournissant un cadre de référence clair, elle inspirerait le développement de projets d'économie circulaire à différents échelons et créerait un effet d'entraînement positif à l'échelle provinciale.



## Action locale et exemplarité publique



### Jalon 12

Plans d'économie circulaire territoriaux harmonisés

**Des plans d'économie circulaire locaux ou régionaux sont mis en œuvre pour réduire la consommation, pour partager et pour circulariser les ressources disponibles. Ils s'harmonisent avec les plans connexes.**

Bien que certaines initiatives sous forme de feuilles de route, comme celles de [Montréal](#), de la [Montérégie](#) et des [Laurentides](#), soient déjà en place, plusieurs défis persistent. Il serait nécessaire d'harmoniser les ambitions entre les différentes juridictions, de généraliser ces plans à l'échelle du Québec et d'assurer leur alignement avec des plans associés, tels que ceux relatifs au climat – une priorité pour les municipalités régionales de comté (MRC), comme le [Plan pour une économie verte](#) –, ainsi qu'avec les [plans de gestion des matières résiduelles](#), encadrés par la [Politique québécoise de gestion des matières résiduelles](#), le [Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques](#), et, le cas échéant, les plans de développement économique pertinents.

En s'harmonisant avec ces plans connexes, les plans d'économie circulaire locaux et régionaux deviendraient des piliers pour optimiser l'utilisation des **ressources**, réduire la consommation superflue, prioriser les investissements en circularité et renforcer les économies locales.

Ces plans devraient reposer sur des analyses des **flux de matières**, afin d'identifier les meilleures opportunités au niveau local et d'adapter les actions aux particularités de chaque territoire. En offrant un cadre commun, ils faciliteraient aussi le développement d'initiatives par d'autres **parties prenantes**, contribuant ainsi à une **transition** cohérente et inclusive. Cette approche maximiserait l'impact global, sans redondance.

Enfin, il serait essentiel de prendre en compte les spécificités régionales pour assurer une mise en œuvre efficace et adaptée aux réalités locales.

Ces dix jalons, à atteindre d'ici 2029, soit dans seulement quatre ans, ne suffiront pas, à eux seuls, à concrétiser la vision 2050 : un futur circulaire souhaitable pour le Québec. Toutefois, en établissant un cadre normatif robuste, en renforçant les connaissances et les outils liés à l'économie circulaire, et en mobilisant activement l'ensemble de la société, le Québec serait bien positionné pour accélérer sa **transition**. Leur réalisation fournirait une impulsion déterminante aux transformations requises et préparerait le terrain pour la soixantaine d'autres jalons à atteindre d'ici 2050. Ces jalons sont présentés dans la section suivante.

## 4.2 | Découvrir la transition pas à pas

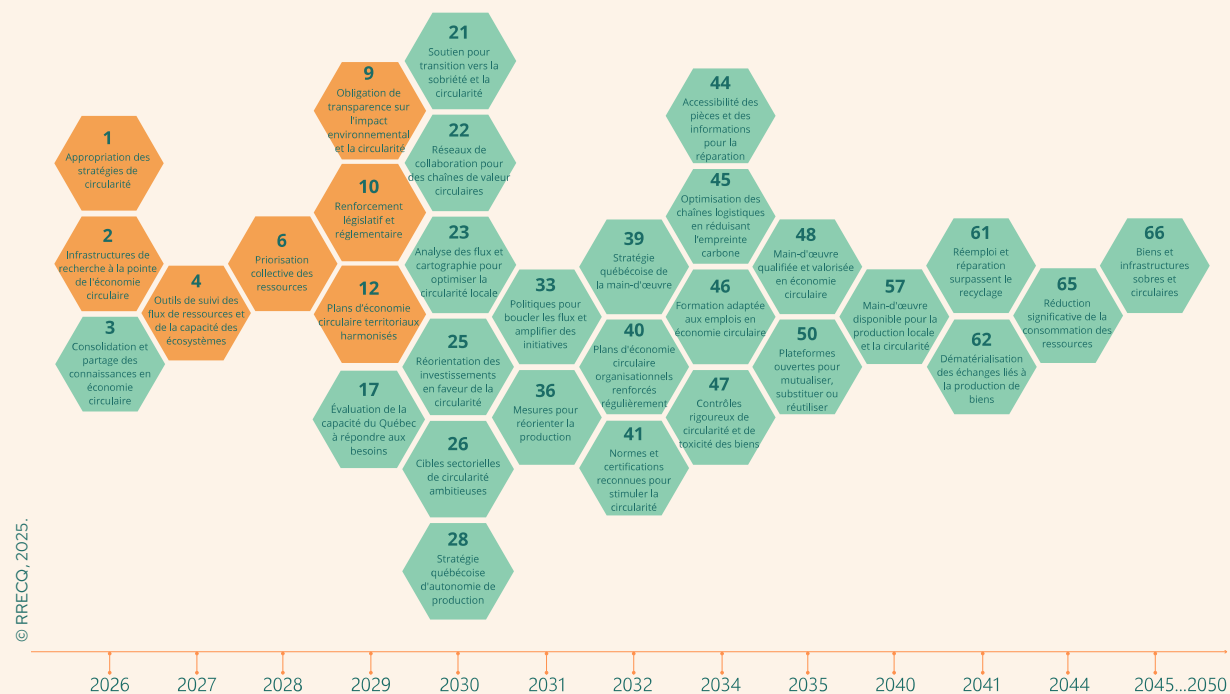
Il convient de préciser que la **transition** proposée s'inscrit dans une trajectoire globale unique de 67 jalons (voir l'Annexe) vers la [vision 2050 : un futur circulaire souhaitable pour le Québec](#). Cependant, afin d'en faciliter la compréhension et d'aborder les enjeux de manière détaillée, cette trajectoire est présentée en trois volets distincts, chacun servant de point d'entrée pour illustrer les changements et décrire les dynamiques entre les jalons, en lien avec la vision.

Le premier volet est consacré à la production circulaire, régénérative, durable et résiliente, qui comprend 31 jalons. Le deuxième volet porte sur une consommation sobre et circulaire, avec un respect de la nature bien ancré dans la culture, et regroupe 34 jalons. Enfin, le troisième volet traite d'une gouvernance des **ressources** inclusive, transparente et équitable, visant à protéger la santé des **écosystèmes**, et repose sur 32 jalons. Certains jalons jouent un rôle transversal, apparaissant comme des changements nécessaires dans au moins deux volets.

Dans un premier temps, chaque volet sera introduit par une illustration permettant de visualiser ses jalons spécifiques et leur positionnement dans l'horizon temporel 2025-2050. Ensuite, un lien vers une représentation détaillée des interconnexions entre ces jalons au sein de la trajectoire globale, suivi de textes explicatifs, précisera leur configuration. Cette structure, appliquée successivement aux trois volets, offrira une compréhension approfondie de leurs interdépendances et de leur contribution à la **transition** vers la vision 2050.

## 4.2.1 | Volet production circulaire, régénérative, durable et résiliente

À l'exception des jalons 5, 8 et 11, tous les jalons pivots (jalons 1, 2, 4, 6, 9, 10 et 12) présentés dans le sous-chapitre précédent (« 4.1. Par où commencer ? ») s'inscrivent dans ce volet production. La Figure 7 illustre les 31 jalons associés au volet production ainsi que leur positionnement dans l'horizon temporel 2025-2050.



**Figure 7.** Positionnement des jalons du volet production dans l'horizon temporel 2025-2050

Pour une représentation détaillée des interconnexions entre ces jalons, consultez la Figure 8 disponible à ce lien : [Trajectoire de transition 2025-2050 – Volet production](#). Les sections qui suivent exposent la manière dont les jalons interagissent afin de structurer, de manière progressive et cohérente, la **transition** vers la vision 2050. Plus spécifiquement, ce volet production repose sur quatre dimensions structurantes :

- L'application de la hiérarchie des **stratégies de circularité**, ainsi qu'une recherche et développement dans un cadre collaboratif
- Une autonomie accrue de la production nationale pour répondre aux besoins essentiels
- Une gestion des flux de **ressources** à la bonne échelle
- Des emplois de qualité, soutenus par une main-d'œuvre diversifiée, équitablement rémunérée et hautement qualifiée

## 4.2.1 |

### a. L'application de la hiérarchie des stratégies de circularité, ainsi qu'une recherche et développement dans un cadre collaboratif

---

Pour amorcer cette trajectoire, dès 2026, le Québec pourrait s'appuyer sur l'une de ses principales forces : ses **infrastructures de recherche - jalon pivot 2**. Celles-ci faciliteraient la **consolidation et le partage continus des connaissances et des meilleures pratiques en matière d'économie circulaire - jalon 3**. L'accès à ces connaissances par l'ensemble des **parties prenantes** (gouvernements, investisseurs, entreprises de production, organisations à but non lucratif (OBNL), administrations locales et territoires, centres et instituts de recherche, consommateurs, entre autres), quel que soit leur niveau de compétence, serait déterminant. Il conviendrait également d'identifier les moyens concrets pour garantir cette accessibilité, notamment par la mise en place de plateformes en ligne, de réseaux de collaboration et d'autres outils facilitant la diffusion et l'appropriation des savoirs. En synergie, ces deux jalons faciliteraient l'atteinte d'un autre jalon clé : **l'appropriation des stratégies de circularité par les entreprises, y compris leurs travailleurs et travailleuses, les gouvernements, les organismes de développement territorial et les investisseurs, ainsi que la reconnaissance des bénéfices de l'économie circulaire - jalon pivot 1**.

Un délai de trois ans supplémentaires, jusqu'en 2029, permettrait d'instaurer une obligation de transparence pour les entreprises. Elles devraient **communiquer sur leurs intrants, extrants, l'impact environnemental de leurs produits ainsi que leur potentiel en termes d'économie circulaire - jalon pivot 9**. Reste à déterminer comment cette exigence pourrait s'étendre aux organisations internationales qui exportent leurs **produits** vers le Québec et le Canada, alors qu'elles ne sont pas toujours soumises aux mêmes responsabilités. Une collaboration avec d'autres juridictions serait essentielle pour harmoniser les approches, notamment en matière de divulgation des informations.

Sur cette base - **jalons 3** et **jalons pivots 1, 2 et 9**, le Québec serait en mesure de **renforcer son cadre législatif et réglementaire - jalon pivot 10**, essentiel à la mise en œuvre de l'économie circulaire. Ce cadre soutiendrait également la **mise en œuvre de plans locaux et régionaux d'économie circulaire - jalon pivot 12**.

Dès 2030, en mettant l'accent sur la réduction de la consommation de **ressources** et la préservation des **écosystèmes**, ce cadre législatif et réglementaire - **jalons pivot 10**, tout comme les plans locaux et régionaux d'économie circulaire - **jalons pivot 12**, encourageraient la **réorientation des investissements publics et privés vers une économie sobre, circulaire et respectueuse des écosystèmes - jalon 25**. Ces investissements s'orienteraient, par le biais de projets

#### 4.2.1 | a. L'application de la hiérarchie des stratégies de circularité, ainsi qu'une recherche et développement dans un cadre collaboratif

concrets, vers le développement des compétences et des technologies nécessaires à la **transition**, contribuant ainsi à la réalisation de jalons clés. Ces investissements réorientés joueraient un rôle clé en offrant aux **parties prenantes** un **soutien multidimensionnel pour renforcer en continu leur transition vers la sobriété et la circularité** - **jalon 21** - information, formation, accompagnement technique et accès à des infrastructures adaptées. Ce soutien bénéficierait particulièrement aux petites et moyennes entreprises (PME). Il permettrait également de tester des prototypes, d'adopter de nouvelles pratiques, de concrétiser des actions mesurables et de renforcer les capacités des **parties prenantes** à tous les niveaux. Il faciliterait par ailleurs la mise en place, par les gouvernements et les investisseurs, **des politiques et des programmes appropriés, comblant les maillons manquants pour boucler les flux** (par exemple, le manque de **services** de valorisation des matières ou de recyclage, ou encore l'absence de bouclage de **produits**) et favoriserait le **passage à l'échelle des initiatives prometteuses** - **jalon 33**. De plus, ces investissements soutiendraient la **mise en place de réseaux de collaboration dans la plupart des filières et territoires, destinés à stimuler les chaînes de valeur circulaires** - **jalon 22**. Ces réseaux, véritables pièces maîtresses de la trajectoire de **transition**, favoriseraient la **mutualisation** des savoirs, des **ressources**, des **services** et des infrastructures entre les **parties prenantes** en encourageant la coopération entre entreprises traditionnelles et organisations d'économie sociale.

En consolidant ces avancées, le cadre législatif et réglementaire renforcé - **jalon pivot 10** - préparerait, dès 2032, l'adoption et la mise en œuvre de **plans d'économie circulaire par les organisations publiques, privées et d'autres secteurs** - **jalon 40**. S'appuyant sur les retombées positives des réseaux de collaboration - **jalon 22** - et se concentrant sur

la **réduction à la source** et la réutilisation des **biens** et des **ressources**, ces plans offriraient aux entreprises des bases solides pour élaborer des stratégies adaptées à leur contexte. Ils incluraient également une évaluation régulière de leur impact afin d'ajuster et de renforcer périodiquement les actions mises en œuvre. Grâce à leurs infrastructures et **ressources** existantes, les grandes entreprises seraient souvent mieux positionnées pour intégrer ces plans dans leurs stratégies ou leurs plans d'action - notamment en matière de développement durable - si ce n'est pas déjà le cas. Toutefois, il convient de reconnaître que cette dynamique pourrait représenter un défi particulier pour les PME ainsi que pour leurs fournisseurs. Prendre en compte ces disparités dès maintenant permettrait de concevoir des mécanismes d'accompagnement adaptés, favorisant ainsi une **transition** circulaire équilibrée et accessible à toutes les entreprises.

En parallèle à ces changements, le renforcement du cadre législatif et réglementaire - **jalon pivot 10** - influencerait l'établissement de **cibles de circularité sectorielles, ambitieuses et contraignantes** - **jalon 26** dès 2030. Comme les mesures de circularité n'intègrent pas toujours la **réduction à la source**, celle-ci devrait être prise en compte dans l'établissement des cibles, en complément des autres stratégies de circularité. Ce jalon agirait comme garde-fou, pour s'assurer que les organisations se dotent de véritables plans organisationnels d'économie circulaire - **jalon 40**, alignés aux engagements pris.

Appuyées par des données actualisées issues de la recherche - **jalon 3** - et par des **outils de suivi des flux de ressources ainsi que de mesure de la capacité de support des écosystèmes** - **jalon pivot 4**, ces cibles combinerait des objectifs quantitatifs et qualitatifs. Elles assureraient une prévisibilité et mobiliseraient

#### 4.2.1 | a. L'application de la hiérarchie des [stratégies de circularité](#), ainsi qu'une recherche et développement dans un cadre collaboratif

l'ensemble des **parties prenantes** des chaînes d'approvisionnement. Cette mobilisation concernerait non seulement les entreprises, mais aussi leurs fournisseurs et leurs clients, couvrant ainsi l'intégralité du processus de la chaîne. Dans ce contexte, le Québec bénéficierait de la structure sectorielle bien organisée de son économie, caractérisée par des associations qui partagent des **ressources** et mettent en œuvre des plans d'action communs. Cependant, pour garantir leur efficacité, ces cibles contraignantes devraient être annoncées suffisamment à l'avance afin de permettre aux **parties prenantes** de s'y préparer. Une telle approche éviterait que des fonds destinés à soutenir la transformation circulaire ne soient redirigés vers le paiement de sanctions, comme cela a pu être observé dans certains cas de pénalités financières liées à la **REP**, où des exigences trop strictes ont parfois compromis les objectifs visés. Ces cibles - **jalon 26** - encourageraient aussi une **mise à jour des normes sectorielles, professionnelles et de produits pour réduire la quantité de ressources consommées et stimuler la circularité** - telles que les normes [ISO 59004](#), [ISO 59010](#), [ISO 59020](#), [ISO 59040](#), entre autres - tout en rendant plus accessibles, à des coûts abordables, de nouvelles certifications reconnues en économie circulaire - **jalon 41** .

Sous l'impulsion du renforcement des plans organisationnels d'économie circulaire - **jalon 40** - mentionnés précédemment, les organisations pourraient adapter leurs modèles d'affaires aux transformations des différentes chaînes de valeur québécoises. Elles pourraient ainsi miser sur des stratégies d'économie de la fonctionnalité et sur des approvisionnements en matières et en énergie à plus faible impact sur la consommation de **ressources** vierges et sur les milieux naturels. Cette **transition** vers une production plus circulaire serait stimulée à la fois par les dispositifs législatifs mis en place - **jalon pivot 10** - et par l'évolution des besoins d'une population ayant intégré la nécessité d'une **transition**

vers une économie circulaire. Dans ce cadre, le suivi et le contrôle des changements dans les organisations seraient accompagnés d'une mise en œuvre de **contrôles stricts garantissant que les biens de consommation respectent les normes de circularité et ne nuisent ni à l'environnement ni à la santé humaine - jalon 47** . Ces préoccupations, bien qu'excédant le cadre de la circularité, sont au cœur de la [vision 2050 : un futur circulaire souhaitable pour le Québec](#), d'où leur prise en compte. Ces contrôles s'appliqueraient également aux **produits** importés, conformément aux accords de libre-échange, et devraient être mis en œuvre de manière concertée avec les pays partenaires engagés dans la **transition** circulaire, afin de prévenir tout contournement des règles spécifiques au Québec.

Dès 2034, et sous l'impulsion des réseaux de collaboration déjà évoqués - **jalon 22** , un **accès facilité aux pièces détachées et aux informations techniques - par exemple via des plateformes en ligne - pour la réparation et le reconditionnement des biens - jalon 44** - serait assuré au Québec, avec une disponibilité dans des délais raisonnables, permettant ainsi de prolonger la durée d'usage des **biens**. Toutefois, certaines pièces et composants nécessaires aux chaînes de production ne seraient pas disponibles localement et continueraient à être importés. À titre d'exemple, aujourd'hui encore, des matériaux comme le lithium, utilisé pour les batteries de véhicules électriques, sont largement importés. Dans ce contexte, il serait pertinent de collaborer avec certains pays fournisseurs, notamment pour les matériaux essentiels. Cette mesure favoriserait une **augmentation notable des taux de réemploi et de réparation, surpassant ceux du recyclage autour de 2040, et marquerait un tournant majeur dans la gestion des ressources et des matières résiduelles - jalon 61** . La mise en œuvre de cette transformation serait appuyée par des dispositifs législatifs existants,

#### 4.2.1 | a. L'application de la hiérarchie des stratégies de circularité, ainsi qu'une recherche et développement dans un cadre collaboratif

---

tels que la loi protégeant les consommateurs contre l'obsolescence programmée et favorisant la durabilité, la réparabilité et l'entretien des biens, ainsi que par des règles renforcées issues de la réglementation sur la circularité, qui faciliteraient davantage la disponibilité des pièces détachées et renforceraient l'efficacité de ces mesures.

Ainsi, en combinant les cibles - **jalón** 26, les normes - **jalón** 41 et les plans - **jalón** 40, ces contrôles - **jalón** 47 renforceraient **la réorientation des pratiques des organisations et des modèles d'affaires vers une sobriété accrue, entraînant une réduction significative de la consommation de matières, d'eau et d'énergie - jalón 65** d'ici 2044. L'atteinte de ce jalón 65 supposerait que de nombreuses organisations aient travaillé en amont pour adapter leurs pratiques et aligner leurs modèles sur les principes de la circularité. Enfin, la réorientation des pratiques - **jalón** 65 contribuerait, d'ici 20 ans, à ce que **les biens, les produits et les infrastructures conçus et fabriqués au Québec, ou importés, répondent aux attentes en termes de réparabilité, de remise à neuf, de reconditionnement et de recyclage, tout en consommant un minimum de ressources tout au long de leur cycle de vie - jalón 66**.

## 4.2.1 |

### b. Une autonomie accrue de la production nationale pour répondre aux besoins essentiels

---

En parallèle des efforts déjà engagés pour atteindre les ambitions de circularité, et afin de répondre aux besoins essentiels de la population, la **transition** impliquerait, d'ici 2028, **l'établissement de priorités collectives concernant l'utilisation des ressources naturelles à l'aide de mécanismes démocratiques - jalon pivot 6**. En tirant parti des **outils efficaces de suivi et de mesure - jalon pivot 4**, une **évaluation approfondie de la capacité actuelle et potentielle du Québec pour y répondre serait nécessaire - jalon 17**. Cette évaluation permettrait d'analyser le tissu industriel existant ainsi que les forces et faiblesses de la production locale, notamment en ce qui concerne l'alimentation de la population et la fabrication de **biens** et de **produits** jugés essentiels. Elle viserait également à stimuler une croissance ciblée dans des **secteurs** stratégiques, tels que le bioalimentaire, le manufacturier et le **secteur** énergétique. Enfin, cette évaluation prendrait en compte la préservation des **ressources naturelles**, la protection de l'environnement, ainsi que la capacité d'accueil des nouvelles industries et la capacité d'exportation des **ressources**.

Sur la base des priorités collectives identifiées - **jalon pivot 6** et des capacités du tissu économique québécois - **jalon 17**, une **stratégie d'autonomie de production alimentaire, manufacturière et énergétique serait déployée d'ici 2030 - jalon 28**. Cette stratégie pourrait se traduire par l'ajout de nouvelles industries au Québec, par la réorientation d'activités destinées à l'exportation, afin de recentrer une partie de celles-ci sur la satisfaction des besoins locaux, tout en optimisant les atouts régionaux. Ce processus se ferait dans le respect des règles du commerce international, en tenant compte des limites des **écosystèmes** et en renforçant les **réseaux de collaboration - jalon 22**, mentionnés précédemment. Cette stratégie intégrerait des modèles de production à différentes échelles, allant de grandes infrastructures aux petites organisations, en fonction des besoins locaux. Elle prendrait également en compte les impacts liés à l'aménagement du territoire, par exemple pour de nouvelles infrastructures dédiées à la production locale dans les quartiers.

#### 4.2.1 | b. Une autonomie accrue de la production nationale pour répondre aux besoins essentiels

En complément, elle fournirait des informations à l'appui d'une **stratégie québécoise visant à résoudre les problèmes de pénurie et de requalification de main-d'œuvre liés à l'économie circulaire et à l'autonomie de production - jalon 39**. Le renforcement de l'autonomie supposerait le développement de nouvelles compétences et métiers, nécessitant une réflexion préalable sur les besoins de réorientation de main-d'œuvre.

Cette stratégie d'autonomie de production - **jalon 28**, en misant sur l'utilisation efficace des **ressources** locales, favoriserait une production régénérative et adaptée aux spécificités régionales. Pour encourager cette réorientation des activités productives vers la réponse aux besoins essentiels, des **mesures incitatives (comme des financements pour les projets d'énergie renouvelable ou de circuits courts alimentaires, entre autres) et dissuasives (telles que l'interdiction des investissements dans des secteurs à fort impact environnemental, comme les industries polluantes) seraient instaurées d'ici 2031 - jalon 36**.



« Participer à l'élaboration de la Feuille de route pour la transition vers une économie circulaire à l'horizon 2050 a été une expérience enrichissante pour structurer un avenir plus durable au Québec. J'ai pu contribuer à la réflexion sur l'importance d'une production circulaire et régénérative, permettant une plus grande autonomie locale tout en optimisant les ressources. L'intégration de pratiques favorisant la sobriété, le partage et la prolongation de la durée de vie des biens est essentielle pour ancrer une consommation responsable au sein des citoyens et des organisations. Cette initiative façonne un Québec plus résilient, où l'économie circulaire, soutenue par un cadre réglementaire robuste et inclusif, devient un pilier du développement durable. »

• • • • •

#### Rayane Baïtiche

Conseillère principale et coordonnatrice gouvernementale et ministérielle en matière de consommation responsable  
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)

#### 4.2.1 | b. Une autonomie accrue de la production nationale pour répondre aux besoins essentiels

---

Afin de renforcer cette autonomie - **jalón 28** tout en maintenant des échanges internationaux, et sous l'impulsion des mesures incitatives et dissuasives - **jalón 36**, **les parties prenantes économiques prioriseraient l'exportation et l'importation de savoir-faire nécessaires à la production de biens plutôt que les biens eux-mêmes, dans une logique de dématérialisation des échanges - jalón 62**.

Par exemple, au lieu d'exporter un module de batterie, c'est le savoir-faire nécessaire à sa fabrication qui serait exporté, sous forme de plans détaillés pour la production locale, ce qui remplacerait l'importation de produits finis. Cette approche, développée en collaboration avec des partenaires internationaux -et soutenue dès 2035 par une **main-d'œuvre qualifiée pour répondre à des pratiques de production circulaire - jalón 48** et par **l'accessibilité accrue à l'information technique - jalón 44**, comme évoqué plus tôt- renforcerait les compétences locales tout en réduisant les dépendances externes. Ce jalón de **dématérialisation des échanges** serait également soutenu par des **contrôles rigoureux de circularité et de toxicité - jalón 47**, déjà détaillés précédemment, favorisant **l'optimisation des flux logistiques de marchandises et la réduction de l'empreinte carbone liée au transport - jalón 45**. Ces ajustements, portés par le développement de savoir-faire locaux - **jalón 62** et par des contrôles rigoureux de circularité - **jalón 47**, renforceraient la **résilience** et l'autonomie de production du Québec, contribuant ainsi, comme dans le groupe de jalons précédent, à l'atteinte du jalón 66, où **les biens et infrastructures conçus et produits au Québec, tout comme les biens importés, soient sobres et circulaires - jalón 66**.

## 4.2.1 |

### C. Une gestion des flux de ressources à la bonne échelle

---

En tirant parti de l'**infrastructure de recherche du Québec - jalon pivot 2**, il serait nécessaire, dès 2027, de disposer d'**outils performants et abordables pour comprendre les flux de ressources et pour mesurer la capacité de support des écosystèmes - jalon pivot 4**. L'objectif ne serait pas de produire des analyses trop détaillées, mais de développer des outils permettant d'obtenir des informations suffisantes pour orienter les décisions stratégiques. Ces informations influenceraient également la définition et la mise en œuvre des actions précises, telles que celles contenues dans les **plans d'économie circulaire locaux ou régionaux - jalon pivot 12**. Ces outils serviraient de base pour accompagner les entreprises en amont de l'**obligation de déclarer leurs intrants, leurs extrants, l'impact environnemental de leurs produits et leur potentiel en économie circulaire - obligation qui serait mise en œuvre d'ici 2029 - jalon pivot 9** – renforçant ainsi la transparence et améliorant la gestion des flux de **ressources**.

Grâce à ces outils **- jalon pivot 4** et aux déclarations des entreprises **- jalon pivot 9**, il serait possible d'**identifier l'échelle géographique la plus appropriée pour la circularité dans chaque filière, ainsi que les maillons manquants pour boucler les flux le plus localement possible - jalon 23**. Cette démarche inclurait aussi la cartographie des **parties prenantes** contribuant à identifier et établir des opportunités de collaborations et à enrichir les **plans d'économie circulaire des organisations - jalon 40** et permettant d'**aligner des normes et certifications en lien avec la circularité - jalon 41**.



« Si le plastique offre des propriétés essentielles, sa pollution représente un défi environnemental majeur. L'économie circulaire s'impose comme une solution efficace pour accroître la résilience de ce secteur. Le Québec dispose des ressources et des expertises nécessaires pour déployer des filières circulaires performantes et prendre des mesures concrètes. Plusieurs municipalités montrent déjà l'exemple en réduisant les produits à usage unique et en favorisant la réutilisation, en plus d'améliorer le recyclage. Une approche globale et visionnaire, soutenue par une gouvernance structurée seront des leviers clés pour accélérer la transition vers un avenir durable. »

• • • • •

**Valérie Patreau**

---

Chercheuse en économie circulaire, Polytechnique Montréal  
Conseillère municipale, Ville de Montréal

#### 4.2.1 | c. Une gestion des flux de ressources à la bonne échelle

---

Sur la base de ces analyses - jalon 23, et sous l'impulsion des plans locaux ou régionaux d'économie circulaire - jalon pivot 12, la mise en place de **réseaux de collaboration dans la plupart des filières et territoires - jalon 22**, préalablement mentionnés, pourrait favoriser la **mutualisation**, la substitution et le bouclage local des flux, tout en respectant les priorités en matière de circularité et en maximisant le détournement des matériaux destinés à l'élimination (enfouissement ou incinération). Ces réseaux - jalon 22 constituerait ainsi un levier stratégique essentiel pour faciliter l'atteinte des trois jalons évoqués précédemment :

- la mise en œuvre, en 2031, de **politiques et de programmes adaptés visant à combler les maillons manquants pour boucler les flux et soutenir le passage à l'échelle des initiatives prometteuses - jalon 33** ;
- l'adoption et la mise en œuvre des plans d'économie circulaire par les organisations - jalon 40 ;
- l'**optimisation et mutualisation des flux de marchandises, tout en réduisant l'empreinte carbone liée au transport - jalon 45**, une priorité qui sera facilitée par les solutions puissantes rapides de l'intelligence artificielle bien avant 2040;

En outre, un nouveau jalon viendrait renforcer cette dynamique : **l'utilisation massive de plateformes ouvertes pour cibler les gisements de biens et ressources à mutualiser, substituer ou réutiliser - jalon 50**, constituant ainsi une pierre angulaire pour le partage d'informations critiques. Bien que des plateformes existent déjà, leur potentiel demeure sous-exploité. La mise en réseau des entreprises et le renforcement de leur collaboration favoriseraient leur adoption à grande échelle et instaureaient un climat de confiance propice à leur utilisation effective pour l'approvisionnement en **biens et ressources**. Ce jalon 50 pourrait également être élargi à la **mutualisation des services** et des infrastructures, renforçant ainsi l'optimisation des capacités sous-utilisées et l'intégration des pratiques circulaires. Ces plateformes - jalon 50 pourraient être alimentées par les données déclarées par les entreprises - jalon pivot 9, ainsi que par les plans d'économie circulaire des organisations - jalon 40 et contribuer, comme les réseaux de collaboration - jalon 22, aux **réductions significatives de la consommation de matière, d'eau et d'énergie - jalon 65**.

Ces jalons s'appuieraient sur les symbioses et les réseaux industriels existants, tout en offrant une base solide pour intégrer pleinement les pratiques circulaires dans les chaînes de valeur québécoises, en produisant avec moins d'**impacts environnementaux** et en maximisant les retombées locales, ce qui renforcerait leur **résilience** et leur durabilité à long terme.

## 4.2.1 |

### d. Des emplois de qualité, soutenus par une main-d'œuvre diversifiée, équitablement rémunérée et hautement qualifiée

---

Dès 2032, une **stratégie québécoise serait mise en place pour répondre aux pénuries de main-d'œuvre liées à l'économie circulaire et à l'autonomie de production**, tout en soutenant la réorientation et la requalification de la main-d'œuvre - jalon 39. Une telle stratégie impacterait directement les **normes régissant les secteurs, professions et métiers favorisant la circularité** - jalon 41.

En cohérence avec ces normes - jalon 41, avec les **plans d'économie circulaire organisationnels** - jalon 40 et en tirant parti de l'amélioration de l'**accès aux pièces et aux informations techniques pour la réparation et le reconditionnement des biens** - jalon 44, l'**offre de formation pour les emplois liés à l'économie circulaire serait élargie et suffisante** d'ici 2034 - jalon 46. Cette offre de formation se concentrerait sur les compétences spécifiques nécessaires à cette économie et garantirait une adéquation entre les qualifications acquises et les exigences du marché. Une telle transformation permettrait de préparer la main-d'œuvre aux défis de l'économie circulaire tout en garantissant que les formations restent pertinentes et alignées avec les réalités professionnelles. Cela concernerait en particulier les emplois liés au **réemploi** et à la réparation, ainsi que ceux associés aux nouvelles activités de **services** (ou à leur intensification) dans le cadre de l'économie de la fonctionnalité. Grâce à cette préparation, et à l'impact des normes sur le marché de l'emploi, **la main-d'œuvre deviendrait qualifiée et socialement valorisée** - jalon 48 en 2035, favorisant ainsi une

amélioration de la qualité des emplois. La reconnaissance de la qualité de ces emplois contribuerait à augmenter leur attractivité, permettant de retenir les talents nécessaires, tout en assurant un soutien social et économique à long terme.

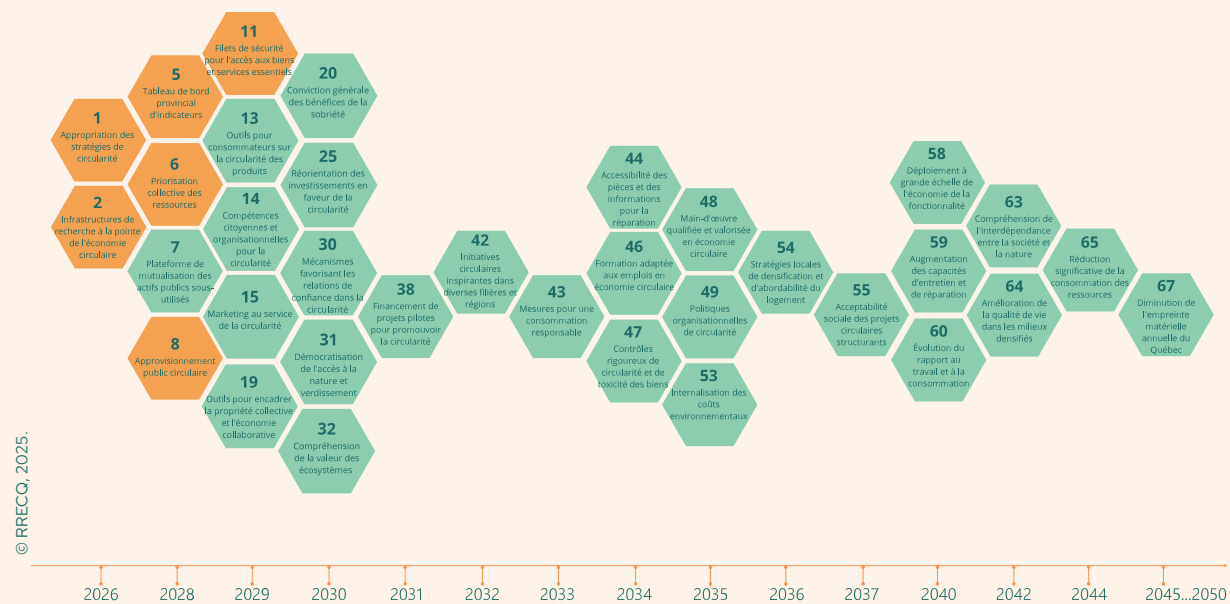
Le Québec ne se contenterait pas d'une main-d'œuvre qualifiée pour soutenir la production circulaire, d'ici 2040, il disposerait pleinement de la **main-d'œuvre nécessaire pour éco-concevoir, produire localement, prolonger l'usage des produits, gérer efficacement la circularité des biens consommés et valoriser les matières résiduelles** - jalon 57. Ce jalon constituerait un point d'ancrage pour l'**augmentation des taux de réemploi et de réparation** - jalon 61, préfigurant ainsi un futur où **les biens et les infrastructures pourraient être facilement entretenus, réparés, remis à neuf, reconditionnés et recyclés** - jalon 66.

## 4.2.2 | Volet consommation sobre et circulaire, avec un respect de la nature bien ancré dans la culture

Un changement culturel profond est nécessaire pour la mise en place d'une économie circulaire. Pour transformer le modèle économique de manière significative, une évolution des représentations sociales et, surtout, des systèmes de valeurs sous-jacents est indispensable.

Les jalons pivots 1, 2, 5, 6, 8 et 11 décrits dans le sous-chapitre précédent (« 4.1. Par où commencer ? ») s'intègrent dans ce volet consommation. La Figure 9 met en évidence les 34 jalons du volet consommation et leur répartition dans l'horizon temporel 2025-2050. Pour une représentation visuelle des interconnexions entre ces jalons, consultez la Figure 10 à ce lien :

[Trajectoire de transition 2025-2050 – Volet consommation.](#)



**Figure 9.** Positionnement des jalons du volet consommation dans l'horizon temporel 2025-2050

Les sections suivantes détaillent la manière dont les jalons s'articulent pour favoriser une **transition** vers la vision 2050. De manière plus précise, ce volet consommation repose sur quatre dimensions clés :

- a. Une circularité intégrée dans les gestes quotidiens
- b. Un nouveau rapport à la propriété favorisant l'usage plutôt que la possession
- c. Un système d'éducation et de formation aligné avec les principes de l'économie circulaire
- d. Une reconnaissance de la valeur intrinsèque de la nature


## 4.2.2 |

### a. Une circularité intégrée dans les gestes quotidiens

---

Cette ambition repose sur trois leviers essentiels identifiés par les spécialistes et soutenus par des jalons spécifiques.

#### **Le premier de ces leviers est l'exemplarité de l'État.**

Tout d'abord, pour parvenir à un changement culturel profond en seulement 25 ans, une mobilisation rapide et massive des **entreprises, des gouvernements, des organismes de développement territorial et des investisseurs serait essentielle, afin que ceux-ci comprennent l'importance cruciale de l'économie circulaire - jalon pivot**  face aux bouleversements écologiques et sociaux.



« L'économie circulaire est un outil de première importance à la disposition des entreprises. Elle permet de repenser les modèles d'affaires et contribue à l'atteinte d'objectifs pressants, tels que l'atteinte de la carboneutralité, la réduction de l'impact des activités sur les écosystèmes et la biodiversité, ainsi que l'optimisation de l'utilisation des ressources. Ce fut donc un privilège pour le CPEQ de participer aux échanges enrichissants qui ont mené à l'élaboration du présent rapport, aux côtés de parties prenantes variées et engagées. »

• • • • •

**Olivier Dulude**

---

Directeur adjoint des affaires publiques et législatives  
Conseil Patronal de l'Environnement du Québec (CPEQ)

## 4.2.2 | a. Une circularité intégrée dans les gestes quotidiens

Cet élan encouragerait l'État à jouer un rôle moteur dans cette **transition** culturelle, notamment en adoptant des **politiques d'approvisionnement public qui priorisent les stratégies de circularité - jalon pivot 8**. Il agirait également comme facilitateur en créant une **plateforme de mutualisation des actifs publics - jalon 7**, en particulier pour permettre une utilisation optimale des locaux ou équipements sous-utilisés. Les actifs excédentaires pourraient être mis à la disposition d'autres **organismes** publics, ainsi que d'organisations sociales et environnementales, afin d'améliorer l'accès aux **ressources** dans les régions sous-desservies, tout en réduisant les inégalités. Cette approche, initiée dans le **secteur** public, pourrait aussi inspirer les entreprises à mutualiser leurs **services, biens** et infrastructures, favorisant ainsi un usage plus efficient et collaboratif des **ressources** disponibles.

Avec l'engagement des **parties prenantes** et en particulier celui de l'État, la mise en place d'un **tableau de bord provincial pour mesurer en continu les indicateurs de circularité clés - jalon pivot 5** deviendrait incontournable. En centralisant des données sur la consommation de **ressources** et sur les mesures permettant de suivre leur réduction, allongement, régénération et bouclage des flux, cet outil permettrait d'orienter les décisions vers des pratiques plus circulaires. De plus, en intégrant les impacts de cette consommation sur les **écosystèmes**, les changements climatiques et autres enjeux environnementaux majeurs, il offrirait une vision systémique essentielle. Ces données viendraient notamment nourrir des **échanges démocratiques, permettant à un nombre croissant de personnes de réfléchir aux besoins essentiels de la société et à établir des priorités collectives dans l'utilisation des ressources - jalon pivot 6** telles que les matières premières, l'eau et l'énergie. Elles contribueraient également à alimenter des **outils de communication efficaces - jalon 13** tel que l'indice de circularité des

**produits** et des **stratégies marketing - jalon 15**, facilitant l'adoption de comportements circulaires par la population.

La forte mobilisation des **parties prenantes** amorcée dès 2026 - **jalon pivot 1**, combinée à l'action de l'État à travers ses politiques publiques et ses plateformes de **mutualisation - jalon pivot 8** et - **jalon 7**, mènerait également à la **réorientation des investissements publics et privés - jalon 25**.

Cette réallocation des financements - **jalon 25**, combinée aux **infrastructures de recherche de pointe disponibles au Québec - jalon pivot 2**, jouaient un rôle clé dans le **financement de projets pilotes - jalon 38**. Ces projets permettraient de tester et d'affiner de nouveaux modes de consommation et d'approvisionnement responsables, rendant la circularité plus accessible, abordable et attrayante pour les consommateurs. Des exemples concrets incluent le développement de programmes de consigne élargie pour les emballages des **produits** de consommation courante. Inspirés des initiatives européennes, ces systèmes pourraient s'appliquer aux plats à emporter dans les restaurants ou aux emballages réutilisables en épicerie, limitant ainsi le recours aux contenants à usage unique. Par la suite, **de nombreuses initiatives verraient le jour à travers les filières et les territoires, renforçant l'adoption de pratiques circulaires par la population - jalon 42**. Parmi elles, les repair cafés et les tiers-lieux circulaires deviendraient des espaces de partage et d'apprentissage, où les personnes pourraient réparer, échanger et cocréer, réduisant ainsi les **déchets** tout en favorisant l'autonomie et l'innovation.

Ces initiatives serviraient de point de départ à une transformation plus large de la société, et à une **redéfinition progressive du rapport au travail et à la productivité - jalon 60**. Une généralisation de

## 4.2.2 | a. Une circularité intégrée dans les gestes quotidiens

---

la réduction du temps de travail salarié, prévue dans la trajectoire pour 2040, favoriserait l'implication des personnes dans des pratiques citoyennes et circulaires, comme la prolongation de la durée de vie des **biens**. Cette nouvelle dynamique sociale jouerait un rôle clé dans la réduction de la consommation de **ressources**.

Dans les régions, cette **transition** vers la circularité serait soutenue par des **stratégies de densification - jalon 54** qui favoriseraient l'intégration de pratiques circulaires comme le partage, la réparation et le **réemploi** des **biens**. En milieu densifié, ces pratiques sont non seulement plus accessibles, mais aussi plus efficaces : les réseaux de revente et de réparation bénéficient d'une proximité accrue entre les consommateurs, artisans et commerçants, réduisant ainsi les coûts et les **impacts environnementaux** liés au transport des marchandises. À l'inverse, dans des zones peu denses, ces initiatives peuvent entraîner une hausse des émissions de GES en raison des déplacements plus longs et de la dispersion des **ressources**. Ces stratégies tireraient parti de **mesures incitatives et dissuasives - jalon 43** conçues pour lutter contre l'étalement urbain et la préservation des espaces naturels et agricoles. D'ici 2042, **la vie dans des milieux densifiés deviendrait la norme, facilitant l'adoption de modes de transport actifs et collectifs, ainsi que l'économie collaborative, tout en améliorant la qualité de vie - jalon 64**.

Enfin, pour assurer le succès des stratégies de densification - **jalon 54** et des initiatives au sein des **filières** et des régions - **jalon 42**, une **acceptabilité sociale accrue au sein des communautés serait attendue - jalon 55**. Chaque projet devrait s'ancre dans les valeurs des collectivités, en tenant compte du mode de vie des résidents, des spécificités locales et des facteurs propices à son succès régional.

Ainsi, les personnes seraient plus enclines à soutenir ces initiatives en comprenant non seulement leur **impact environnemental**, mais aussi leurs retombées concrètes sur leur quotidien. Par exemple, en facilitant l'accès à des commerces et **services** de proximité, en développant des espaces partagés comme des ateliers de réparation ou des bibliothèques d'objets, ou encore en intégrant des activités essentielles à la **transition**, comme le recyclage des batteries, dans des projets acceptés par les communautés et soutenus par les entreprises, ces initiatives pourraient offrir des solutions plus pratiques et abordables, renforçant ainsi le sentiment de bien-être et de communauté.

## Le deuxième levier repose sur un effort de communication et de sensibilisation destiné à transformer les habitudes de consommation.

Tout d'abord, le **marketing devrait être réorienté pour promouvoir la circularité, encourageant une consommation plus sobre et fournissant des informations claires et transparentes pour éviter l'écoblanchiment et le blanchiment social - jalon 15**. Habituellement utilisé pour stimuler la croissance des ventes, le marketing serait repensé pour valoriser les **produits** durables et réparables, limiter l'achat de **biens** superflus, et lutter activement contre l'écoblanchiment. La transparence deviendrait une exigence, avec des messages clairs et vérifiables renforçant la confiance des consommateurs. Ce changement contribuerait à ancrer la sobriété et la circularité dans la culture collective, tout en redéfinissant les pratiques commerciales. Une campagne comme celle de l'ADEME en France, « [Posons-nous les bonnes questions avant d'acheter](#) » et qui s'appuie sur le personnage du « dévendeur » (un conseiller atypique), peut servir d'exemple : elles ne poussent pas à la surconsommation mais préfèrent questionner sur les besoins réels (35).



« L'économie circulaire joue un rôle central dans la transition vers une société durable et résiliente. En participant à la démarche de la Feuille de route pour une économie circulaire au Québec 2025-2050, j'ai eu l'immense privilège de contribuer activement à un mouvement collaboratif redéfinissant les modèles d'affaires et renforçant les écosystèmes locaux. Cette initiative ambitieuse inspire des pratiques marketing plus responsables, favorisant la conservation et la valorisation des ressources, mais aussi l'innovation. Elle trace un avenir où le Québec pourra se positionner comme un leader mondial en matière de durabilité, tout en créant de nouvelles opportunités pour les générations futures. »

• • • • •

**Myriam Ertz**

---

Ph.D.- Professeure titulaire  
Université du Québec à Chicoutimi

## 4.2.2 | a. Une circularité intégrée dans les gestes quotidiens

---

Parallèlement, des **outils de communication devraient être développés pour informer les consommateurs sur l'impact environnemental des produits, leur durée de vie, leur potentiel de partage, de réemploi, de réparabilité et de recyclabilité, ainsi que sur la manière de les entretenir - jalon 13**. De tels outils seraient essentiels pour sensibiliser la société québécoise aux bénéfices concrets de ces approches. À titre d'exemple, un passeport numérique décrivant les caractéristiques environnementales des produits vendus au Québec, basé sur une analyse du cycle de vie, pourrait être instauré. Déjà en application dans certains pays européens, ce type de dispositif est principalement utilisé pour les équipements électriques et électroniques reconditionnés, mais son approche pourrait être étendue à d'autres secteurs. Un indice de durabilité, à l'image de ceux développés en Europe et en France, pourrait également fournir une information objective sur la fiabilité, la réparabilité et l'évolutivité des produits, facilitant ainsi des choix de consommation plus responsables.

En donnant une visibilité accrue aux impacts réels des choix de consommation, ces outils de communication - jalon 13 contribueraient aussi à développer, en 2040, une **culture d'entretien et de réparation - jalon 59**. Des professionnels offriraient des services de réparation à des coûts abordables, tout en permettant à une part significative de la population de prolonger la durée de vie de ses biens par elle-même. Ce changement réduirait les effets de l'obsolescence programmée, limiterait l'accumulation de déchets et diminuerait les coûts récurrents pour les consommateurs, souvent contraints de racheter des produits neufs. Dès 2034, l'**accès généralisé aux pièces détachées et aux informations techniques nécessaires - jalon 44** poserait les bases d'une véritable démocratisation de la réparation en renforçant cette culture de l'entretien et de la réparation - jalon 59. Ce jalon vise à rendre ces ressources

disponibles aussi bien dans les milieux urbanisés que dans les régions éloignées, réduisant ainsi les disparités géographiques.

Ces efforts de sensibilisation - jalons 13 et 15 influenceraient profondément les comportements à long terme. Dès 2030, **une majorité de la population reconnaîtrait les bénéfices d'une consommation plus sobre et intégrerait des pratiques telles que l'économie collaborative et l'achat de biens usagés comme des solutions résilientes et accessibles - jalon 20**.

## Le troisième levier consiste à mettre en place des normes et incitatifs.

D'ici 2033, **des mesures incitatives et dissuasives devraient être mises en œuvre pour encourager une consommation et un approvisionnement responsables et locaux - jalon 43**. Ces mesures pourraient inclure des subventions pour la rénovation et la réutilisation des bâtiments existants, des incitatifs fiscaux pour l'achat de **produits** fabriqués localement, ou encore des campagnes de sensibilisation sur les bénéfices des circuits courts et des **produits** de saison.

Ces mesures permettraient de structurer et d'harmoniser les pratiques en économie circulaire, tout en favorisant l'adoption de comportements responsables. Elles faciliteraient notamment l'élaboration de **normes de circularité et de toxicité, garantissant que les biens de consommation ne nuisent ni à la santé des écosystèmes ni à celle des êtres humains - jalon 47**, comme expliqué en détail dans le bloc de production.

Cette dynamique - **jalons 43 et 47** conduirait à l'**internalisation des externalités dans le prix des biens et services - jalon 53** dès 2035. Cette internalisation est essentielle pour refléter les coûts réels associés à leur **cycle de vie** complet. Actuellement, les coûts environnementaux des **biens et services**, tels que la pollution, la dégradation des **écosystèmes** et les impacts sur la santé, sont souvent supportés par la collectivité. Cette situation crée une distorsion économique, où les **produits** non durables apparaissent artificiellement moins chers que ceux respectueux de l'environnement. Par exemple, le prix du plastique, influencé par celui du pétrole, ne reflète pas encore l'impact écologique de son extraction. Une collaboration étroite entre le Québec, le Canada, et leurs partenaires

économiques serait nécessaire pour harmoniser ces pratiques et éviter les désavantages compétitifs.

L'internalisation des coûts environnementaux devrait être accompagnée de **filets de sécurité pour assurer une transition juste et équitable - jalon pivot 11**. Des dispositifs, tels que des subventions ciblées, des allègements fiscaux ou des aides spécifiques, garantiraient que les populations vulnérables continuent d'avoir accès aux **biens et services** essentiels comme le logement, l'électricité, le transport, l'alimentation et l'habillement.

Enfin, les mesures en faveur d'une consommation responsable - **jalon 43** conduiraient à l'**adoption de politiques organisationnelles favorisant la sobriété de consommation, ainsi que l'achat de biens et services éco-conçus et locaux - jalon 49**. Ces politiques se concentreraient sur plusieurs axes clés, notamment l'écoconception et l'approvisionnement responsable. En intégrant ces principes dans leurs stratégies, les entreprises et institutions joueraient un rôle clé dans la **transition** vers une économie circulaire.

## 4.2.2 |

### b. Un nouveau rapport à la propriété favorisant l'usage plutôt que la possession

---

Pour permettre l'essor de l'économie collaborative, une première étape clé serait d'encourager les **organismes** publics à mutualiser leurs **ressources** excédentaires. **Les locaux et équipements sous-utilisés des organismes publics seraient intégrés dans une plateforme dédiée - jalon 7**, permettant à d'autres **organismes** publics ainsi qu'à des organisations sociales et environnementales d'y accéder. Cette initiative favoriserait une utilisation plus solidaire et efficace des **biens**, tout en renforçant la cohésion sociale.

Afin de pérenniser et encadrer l'économie collaborative et les différents modèles de propriété collective, des **outils réglementaires, fiscaux et assurantiels seraient instaurés - jalon 19**. Actuellement, l'économie collaborative est freinée par des obstacles importants, tels que des conflits avec les règlements d'urbanisme, des lacunes en matière de couverture d'assurance et des déséquilibres fiscaux entre entreprises traditionnelles et collaboratives. Ainsi, par exemple, une révision des obligations fiscales pourrait rééquilibrer les conditions de concurrence et encourager davantage de **parties prenantes** à adopter des pratiques collaboratives. En structurant ces modèles, on permettrait à l'économie du partage et à la propriété collective de devenir des outils efficaces pour soutenir l'économie sociale et les communs tout en renforçant le tissu social local.

Parallèlement, des **mécanismes de confiance seraient développés pour encourager la mutualisation des ressources ainsi que la location, le don et la revente de biens usagés ou reconditionnés - jalon 30**. Ces mécanismes incluraient des certifications de qualité, des systèmes d'évaluation des **utilisateurs** et des garanties pour protéger les **parties prenantes** lors des transactions. Une attention particulière serait accordée aux petits **produits** électroménagers, comme les robots de cuisine ou les appareils à raclette qui sont souvent achetés pour un usage occasionnel. Dans ce contexte, l'économie collaborative pourrait jouer un rôle clé, avec des plateformes permettant de partager ou de louer ces équipements, comme cela est déjà observé avec des initiatives telles qu'Eurecook en France. Ces mêmes mécanismes de confiance contribueraient également au **développement de l'économie de la fonctionnalité - jalon 58**, facilitée par des mesures incitatives et dissuasives mises en place pour encourager une consommation plus responsable - **jalon 43**. Aujourd'hui, l'achat d'un **produit** est souvent plus simple et plus attractif que son usage partagé ou son entretien sur le long terme. Ce modèle bénéficierait particulièrement aux gros électroménagers, tels que les réfrigérateurs, lave-linge ou lave-vaisselle, qui nécessitent des investissements conséquents en matières premières et en énergie pour leur fabrication. L'économie de la fonctionnalité offrirait une alternative pertinente en favorisant des modèles où ces équipements sont proposés sous forme de **services**, incluant leur

## 4.2.2 | b. Un nouveau rapport à la propriété favorisant l'usage plutôt que la possession

---

entretien et leur réparation. Ce modèle pourrait également s'étendre à d'autres secteurs, notamment la mode, où certaines entreprises adoptent des stratégies similaires pour réduire l'empreinte environnementale des produits. Par exemple, [Mud Jeans](#) en France propose la location de jeans, permettant aux consommateurs d'accéder à des produits de qualité tout en favorisant leur retour et leur revalorisation en fin de vie. De même, des plateformes comme [Le Closet](#) démocratisent l'accès à une mode plus circulaire, en encourageant l'usage plutôt que la possession.

Des incitatifs financiers, comme des crédits d'impôt pour la réparation, ainsi que des outils de communication tels que l'indice de durabilité, joueraient un rôle clé pour inverser cette tendance. De plus, des réglementations contraignantes, à l'image de la [Loi protégeant les consommateurs contre l'obsolescence programmée et favorisant la durabilité, la réparabilité et l'entretien des biens](#), renforceraient ces efforts en imposant des standards plus exigeants aux fabricants. Grâce aux mécanismes de confiance - jalon 30, la majorité des organisations adopteraient rapidement des politiques de circularité - jalon 49, permettant ainsi une adoption généralisée de l'économie de la fonctionnalité en 2040 - jalon 58. Cette transformation s'accompagnerait également d'une **réduction significative de la consommation d'eau et d'énergie, grâce à des politiques alignées sur les objectifs de circularité et de sobriété - jalon 65**, comme détaillé dans le bloc de production. En effet, en favorisant un modèle où les services basés sur l'usage priment sur la vente de biens en masse, la relation des consommateurs évolue, réduisant ainsi le besoin de produire de nouveaux biens et, par conséquent, la consommation de matières premières, d'eau et d'énergie nécessaires à leur fabrication.

Enfin, cette transformation du rapport à la propriété serait renforcée par une **redéfinition du rapport au travail et à la productivité - jalon 60**. Aujourd'hui, l'entretien, la réparation et le partage d'objets demandent du temps, ce qui est peu valorisé dans une société où la productivité est mesurée en fonction du temps consacré au travail rémunéré. Or, un changement culturel vers une économie plus sobre et circulaire nécessiterait que les citoyennes et les citoyens puissent consacrer davantage de temps à ces pratiques. L'essor de nouveaux modèles économiques, où l'usage remplace la possession, pourrait s'accompagner d'une réorganisation du travail, avec une réduction du temps de travail ou une flexibilité accrue, permettant aux individus d'entretenir et partager leurs biens plus efficacement. Ainsi, ces changements renforceraient les **capacités d'entretien et de réparation - jalon 59** tout en favorisant des modes de vie centrés sur la **densification urbaine et une sobriété choisie - jalon 64**.

## 4.2.2 |

### C. Un système d'éducation et de formation aligné avec les principes de l'économie circulaire

---

Comme mentionné dans la trajectoire de production, la requalification de la main-d'œuvre et l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins des **secteurs** circulaires sont des enjeux majeurs de la **transition**. Toutefois, au-delà de la formation technique et professionnelle, un changement culturel profond est nécessaire pour ancrer durablement les pratiques circulaires dans la société.

D'ici 2029, il serait essentiel de **repenser les cursus scolaires, dès la petite enfance, ainsi que l'éducation citoyenne et les programmes d'enseignement et de formation** afin qu'ils intègrent les connaissances et compétences nécessaires à une économie sobre, circulaire et respectueuse des **écosystèmes - jalon 14**. Cela implique non seulement l'intégration des principes de l'économie circulaire dans l'ensemble des cursus éducatifs, mais aussi la création de programmes spécialisés, de diplômes et de chaires dédiées. Au-delà de l'enseignement des principes de circularité, cette transformation viserait également à ancrer une culture de la réparation, du partage et de la sobriété en intégrant ces valeurs aux apprentissages fondamentaux. Des initiatives communautaires viendraient soutenir cette **transition**, ancrant progressivement la circularité comme une norme sociale et culturelle.

Parallèlement à la **structuration des formations spécifiques aux métiers de l'économie circulaire - jalon 46**, cette évolution favoriserait une **valorisation et une reconnaissance sociale de ces emplois - jalon 48**, notamment ceux liés à l'entretien, au **réemploi** et à la réparation, comme cela a été abordé dans la trajectoire de production.

Enfin, cette dynamique culturelle et éducative - **jalons 14, 46 et 48** contribuerait à **renforcer significativement les capacités d'entretien et de réparation à travers le Québec - jalon 59**, faisant de la prolongation de la durée de vie des **biens** un réflexe collectif.

## 4.2.2 |

### d. Une reconnaissance de la valeur intrinsèque de la nature

---

Dans une perspective de reconnexion, la première étape consisterait à **démocratiser l'accès à la nature (lacs, espaces verts) sur l'ensemble du territoire québécois - jalon 31**. Cela impliquerait de rendre les espaces naturels gratuits et accessibles via les transports collectifs, ainsi que de favoriser le verdissement des milieux de vie. Ces mesures permettraient d'améliorer la qualité de vie en réduisant les inégalités socio-économiques liées à l'accès aux parcs et espaces verts. Toutefois, cette ouverture devrait s'accompagner d'une gestion adaptée afin d'éviter une sur-fréquentation pouvant dégrader ces milieux. Le contact avec la nature, essentiel au bien-être, aide à diminuer le stress, incite à un mode de vie actif et renforce la santé globale. Par ailleurs, la présence d'espaces verts urbains contribuerait à réguler les températures, réduire les îlots de chaleur et améliorer la **résilience** climatique.

Cette proximité accrue avec la nature serait l'un des leviers qui permettrait à la société québécoise de **mieux comprendre sa dépendance vis-à-vis des services écosystémiques, de reconnaître leur valeur inestimable, et de saisir le rôle de l'économie circulaire dans leur protection - jalon 32**. Ce jalon serait également soutenu par la mise en place d'un **tableau de bord provincial d'indicateurs - jalon pivot 5**, le développement d'**outils de communication informant les consommateurs sur l'impact environnemental et le potentiel de circularité des produits - jalon 13**, ainsi que par la **refonte des cursus scolaires, l'éducation citoyenne et les programmes de formation organisationnelle - jalon 14**.

D'ici 2042, cette conscience collective s'intensifierait. La perception de la nature comme une entité extérieure aux activités humaines évoluerait vers une **compréhension de l'interdépendance fondamentale entre les êtres humains et le vivant - jalon 63**. Cette transformation favoriserait une approche plus respectueuse et intégrée de l'économie circulaire, où la protection et la régénération des **écosystèmes** seraient au cœur des préoccupations collectives.

#### 4.2.2 | d. Une reconnaissance de la valeur intrinsèque de la nature

---

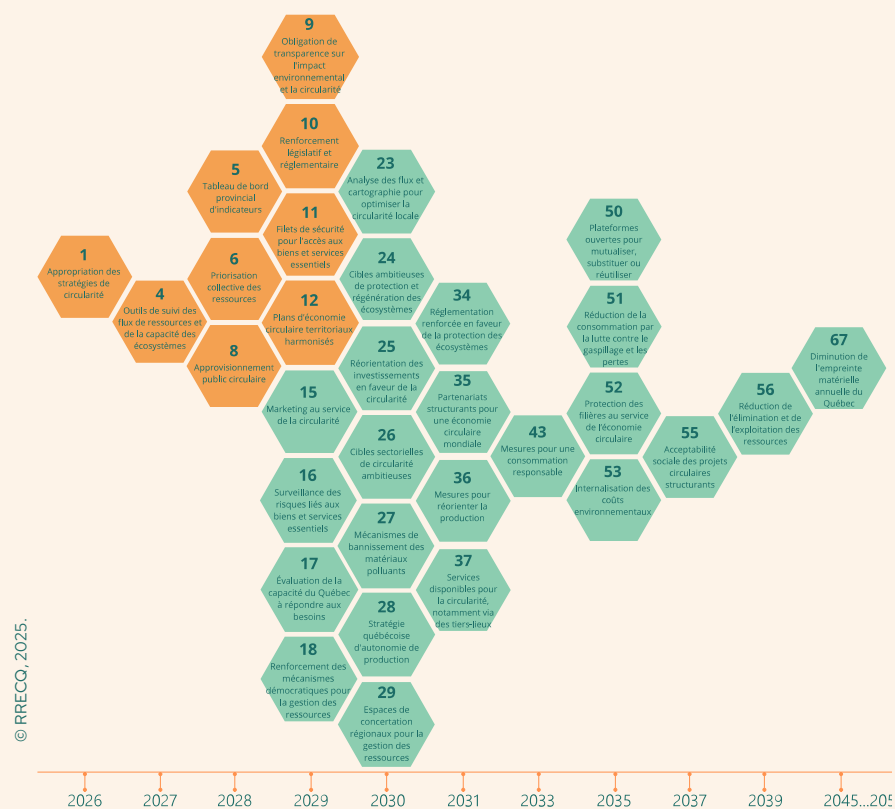
L'ensemble de ces changements, en particulier l'internalisation des coûts environnementaux - **jalón 53**, la réorientation des pratiques des organisations vers la sobriété - **jalón 65**, la forte augmentation des capacités d'entretien et de réparation - **jalón 59**, l'amélioration de la qualité de vie dans les milieux densifiés - **jalón 64** et la compréhension de l'interdépendance entre la société et la nature - **jalón 63**, favoriserait une transformation globale du Québec. Cette évolution marquerait l'aboutissement d'un processus de transformation culturelle profond, où la sobriété, la circularité et le respect des **écosystèmes** seraient devenus des piliers de la société québécoise. En 2045, elle se traduirait non seulement par **une empreinte matérielle significativement réduite - jalón 67**, mais aussi par des avancées sociales et économiques majeures : une société plus résiliente, inclusive et ancrée dans des pratiques durables.

## 4.2.3 | Volet gouvernance des ressources inclusive, transparente et équitable qui protège la santé des écosystèmes

La gouvernance constitue la structure transversale pour orchestrer la **transition** vers une économie circulaire au Québec. Tandis que les volets précédents se concentrent principalement sur des transformations techniques et culturelles liées à la production et à la consommation, la gouvernance se focalise sur les formes coordonnées que les différentes **parties prenantes** de la société utilisent pour établir des accords, élaborer et mettre en œuvre des politiques et des régulations, et finalement, prendre des décisions concernant la gestion de leurs **ressources**. Ainsi, la gouvernance se présente comme un axe structurant clé, garantissant la cohérence, l'efficacité et la pérennité des initiatives engagées. En effet, un renforcement de l'autonomie de la production et une évolution des pratiques de consommation ne peuvent être pleinement réalisés sans un cadre politique et réglementaire adapté, une gestion équitable et efficace des **ressources**, ainsi que des mécanismes de concertation robustes qui assurent la cohésion entre les politiques publiques, les attentes sociales et les réalités économiques et environnementales.

À l'exception du jalon 2, tous les jalons pivots (jalons 1, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11 et 12) présentés dans le sous-chapitre précédent (« 4.1. Par où commencer ? ») s'inscrivent dans ce volet, ainsi que plusieurs jalons des volets Production (jalons 17, 23, 25, 26, 28, 36 et 50) et Consommation (jalons 15, 25, 43, 53, 55 et 67). Revisiter ces jalons sous l'évolution du modèle de gouvernance permet de comprendre pleinement leurs implications systémiques. Un développement particulier est consacré aux nouveaux jalons qui structurent cette dynamique.

La Figure 11 met en évidence les 32 jalons associées au volet gouvernance et leur distribution dans l'horizon temporel 2025-2050.



© RRECO, 2025.

Figure 11. Positionnement des jalons du volet gouvernance dans l'horizon temporel 2025-2050

Pour visualiser l'ensemble des interconnexions qui structurent ce volet de la trajectoire, consultez la Figure 12 à ce lien : [Trajectoire de transition 2025-2050 – Volet gouvernance](#). Les sections suivantes analysent la façon dont ces jalons interagissent pour soutenir une **transition** vers la vision 2050. Plus spécifiquement, ce volet gouvernance repose sur quatre dimensions fondamentales :

- a. Un cadre politique et réglementaire solide et cohérent

---

- b. Une gestion concertée, durable et équitable des **ressources**

---

- c. Un partage des **ressources** et une accessibilité aux **produits** et **services**

---

- d. Une intégration d'outils de pilotage efficaces, fondés sur une approche éthique

---

## 4.2.3 |

### a. Un cadre politique et réglementaire solide et cohérent

---

Trois jalons, déjà traités dans les volets précédents, ouvriraient la voie à la consolidation du cadre politique et réglementaire. Dans un premier temps, d'ici 2026, **les parties prenantes économiques s'approprieraient et appliqueraient les stratégies de circularité - jalon pivot 1** en priorisant les stratégies de réduction de la consommation de **ressources**. Parallèlement, l'État jouerait un rôle moteur en plaçant **l'économie circulaire au cœur de ses stratégies d'approvisionnement public - jalon pivot 8**, contribuant ainsi à une transformation des marchés en faveur de la circularité. De son côté, le marketing évoluerait pour **réorienter les pratiques commerciales et encourager une consommation plus sobre - jalon 15**, sans exiger de sacrifices excessifs en termes de confort, contribuant ainsi à un environnement favorable à l'économie circulaire.

Ces avancées - **jalons pivots 1** et **8**, et - **jalon 15**, faciliteraient le **renforcement d'un cadre législatif et réglementaire, y compris des mesures d'écofiscalité - jalon pivot 10**, d'ici 2029 afin de mettre en œuvre l'économie circulaire. L'un des objectifs serait de promouvoir l'intégration des **stratégies de circularité** en amont des chaînes de production -telles que l'optimisation des opérations, l'écoconception, le **réemploi**, la réparation et le reconditionnement-. Ce processus contribuerait à réduire les émissions polluantes et à valoriser de manière plus efficace les **ressources** disponibles. Un tel effort permettrait aussi

d'atteindre plus facilement les jalons suivants :

- **Une transparence accrue des entreprises sur leurs intrants, extrants, l'impact environnemental de leurs produits ainsi que leur potentiel en termes d'économie circulaire - jalon pivot 9**.
- La mise en place de **mécanismes efficaces pour bannir la production, la distribution, l'utilisation et l'enfouissement de matériaux à fort impact environnemental - jalon 27**. Ces mesures soutiendraient une utilisation plus rationnelle de l'énergie et des matières premières, notamment dans les nouvelles installations industrielles.
- Une **réorientation massive des investissements publics et privés en faveur d'une économie sobre, circulaire et respectueuse des écosystèmes - jalon 25**.
- L'établissement de **cibles de circularité sectorielles ambitieuses et contraignantes - jalon 26**, intégrées aux stratégies provinciales comme la **Feuille de route gouvernementale en économie circulaire 2024-2028**, et pouvant même s'aligner sur les ambitions internationales, comme les ODD, renforçant ainsi le rôle structurant de l'économie circulaire dans l'atteinte de ces objectifs.

### 4.2.3 | a. Un cadre politique et réglementaire solide et cohérent

---

- Des **mesures incitatives et dissuasives pour encourager la consommation et l’approvisionnement responsables et locaux - jalon 43**.
- L’intégration des coûts environnementaux dans le prix des **biens et services** par le Canada et le Québec, en collaboration avec leurs partenaires économiques, afin d’assurer l’**internalisation des externalités - jalon 53**. Cette mesure nécessiterait du courage politique et une population prête au changement. L’objectif ne serait pas d’établir une quantification précise de chaque impact, mais de fixer des cibles de réduction et d’ajuster progressivement les prix pour mieux refléter les coûts environnementaux. Une telle approche favoriserait une adaptation graduelle aux nouvelles exigences économiques, minimisant ainsi les risques de déstabilisation. Elle rendrait également plus avantageuse la réparation des **produits** et le développement d’un commerce dédié, en réduisant l’écart de coût entre la réparation et l’achat d’un **produit** neuf, souvent maintenu artificiellement bas par l’absence de prise en compte des externalités.

Les deux derniers jalons - **jalons 43** et **53** bénéficieraient de **filets de sécurité**, établis dès 2029, **pour protéger les populations vulnérables contre les injustices possibles découlant des mesures prises - jalon pivot 11**.

Simultanément, chaque région du Québec se verrait assigner des **cibles spécifiques pour la protection et la régénération des écosystèmes, accompagnées de mécanismes de révision et d’ajustement progressif - jalon 24**. Cette approche régionale et adaptative favoriserait également le développement d’une **législation plus stricte de protection et de régénération des écosystèmes - jalon 34**, garantissant une gestion durable des **ressources** locales. Un exemple actuel de ce type de progrès est la politique-cadre en matière de conservation de la biodiversité au Québec : aujourd’hui le Plan nature 2030 « [Conserver la biodiversité et favoriser l’accès à la nature](#) ».

D’ici 2039, grâce à l’ensemble des transformations mises en œuvre, et au renforcement du cadre législatif et réglementaire - **jalon pivot 10**, le Québec observerait une **réduction significative de l’élimination des matières résiduelles et des zones d’exploitation des ressources naturelles - jalon 56**, marquant un avancement décisif vers une économie circulaire où l’optimisation des **ressources** et la diminution de la pression sur les **écosystèmes** deviendraient des réalités tangibles. L’indice de circularité de la province connaîtrait alors une amélioration significative, qui serait célébrée avec fierté par la population québécoise.

## 4.2.3 |

### b. Une gestion concertée, durable et équitable des ressources

---

Répondre aux besoins essentiels de la population repose sur un dialogue et une concertation visant à établir des priorités concernant l'utilisation, la gestion et la distribution équitable des **ressources**. Cela exige un leadership clair et déterminé de la part du gouvernement. Dans cette optique, d'ici 2029, le gouvernement du Québec **renforcerait les mécanismes de choix collectifs et éclairés, garantissant que les droits et intérêts de toutes les parties impliquées, y compris les Peuples autochtones, soient respectés - jalon 18**. La révision des cadres juridiques et l'intégration systématique des savoirs autochtones dans les processus décisionnels seraient nécessaires pour consolider un modèle de gouvernance inclusif, équilibré et respectueux des réalités sociales et culturelles.

Pour assurer la participation active de la population à la gestion des **ressources**, **des espaces de concertation régionaux - jalon 29** seraient créés en cohérence avec le contexte provincial. Adaptés aux réalités locales, ils prendraient en compte la diversité des intérêts et garantiraient que les solutions adoptées reflètent les besoins et priorités réels de la population. Alignés avec les **priorités collectives d'utilisation des ressources - jalon pivot 6**, ces espaces favoriseraient **l'acceptabilité sociale des projets de transition circulaire - jalon 55** – un défi majeur dans certaines régions – car ils répondraient directement aux demandes et préoccupations des communautés. De plus, ils contribueraient à l'établissement de **cibles de protection et de régénération des écosystèmes - jalon 24**.

### 4.2.3 | b. Une gestion concertée, durable et équitable des ressources

---

Une gestion efficace des **ressources** impliquerait également l'optimisation de leur utilisation. Un vaste **chantier contre le gaspillage alimentaire, ainsi que les pertes d'eau, d'énergie et de matières premières - jalon 51**, serait renforcé dans le cadre de la **réorientation des investissements vers la circularité - jalon 25**. Par exemple, un accent particulier serait mis sur la valorisation des **rejets** thermiques (VRT) afin d'optimiser l'utilisation de l'énergie disponible, tout en minimisant la production de nouvelle énergie. Les entreprises émettant des quantités importantes de **rejets** industriels de chaleur devraient faciliter la réutilisation de cette chaleur par d'autres. Ces mesures entraîneraient une **réduction significative de la consommation de ressources - jalon 51** et contribueraient aux engagements de sobriété vers 2035.



« La démarche a été enrichissante pour moi, car même si je collabore à certains travaux de recherche, mon expérience est vraiment sur le terrain et l'interaction avec des chercheurs est toujours intéressante. Par contre, l'économie circulaire est beaucoup trop souvent limitée au flux de matière, alors qu'on devrait parler de flux de ressources, ce qui inclut l'énergie. Le potentiel de la valorisation des rejets thermiques est colossal et ne devrait jamais être mis de côté. Toutes les initiatives permettant de faire connaître les avantages de l'économie circulaire sont les bienvenues. Le Plan de mise en œuvre de la Feuille de route en économie circulaire du gouvernement du Québec, auquel j'ai aussi collaboré, participera également à cet effort. »

• • • • •

#### Stéphan Gagnon

---

Coordonnateur de la valorisation des rejets thermiques  
Bureau de la transition climatique et énergétique (BTCE)  
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)

### 4.2.3 |

## C. Un partage des ressources et une accessibilité aux produits et services

---

Dès 2028, le Québec mettrait en place des **mécanismes démocratiques permettant une discussion collective sur les besoins essentiels et l'utilisation des ressources naturelles - jalon pivot 6**. Ces mécanismes pourraient inclure, par exemple, des espaces de consultation publique afin de garantir la participation active et représentative, entre autres, des Peuples autochtones, des régions éloignées et des groupes marginalisés. Une **sensibilisation préalable des parties prenantes - jalon pivot 1** favoriserait des échanges plus constructifs et équilibrerait l'influence des lobbies en intégrant les préoccupations sociales et environnementales. Ce cadre démocratique orienterait ainsi les politiques publiques vers une distribution plus équitable des **ressources**. Pour éviter que les nouvelles mesures environnementales n'exacerbent les inégalités, des **filets de sécurité sociale seraient établis pour garantir un accès équitable aux biens et services essentiels - jalon pivot 11**.



« Pour notre organisation, l'économie circulaire est un moyen efficace de développer une approche responsable du développement. Or, comprendre et mettre en œuvre l'économie circulaire en région éloignée comme la Côte-Nord comporte des défis. Il était donc important pour nous d'échanger avec des spécialistes de partout au Québec et de construire une vision commune pour un futur meilleur. Il était également d'une grande importance d'intégrer les réalités des régions dans cette feuille de route pour s'assurer que tout le monde puisse avancer dans un objectif commun. »

• • • • •

**Claire Pédrot**

---

Conseillère en écoresponsabilité  
Environnement Côte-Nord

### 4.2.3 | c. Un partage des ressources et une accessibilité aux produits et services

---

Partant des discussions collectives sur la **priorisation de l'utilisation des ressources - jalon pivot 6**, une **surveillance accrue des risques liés à la réponse aux besoins essentiels, tels que la raréfaction des ressources - jalon 16** permettrait d'ajuster les politiques d'approvisionnement et de production. Cette approche guiderait aussi **l'évaluation de la capacité du Québec à accueillir de nouvelles industries ou à exporter des ressources, tout en garantissant l'approvisionnement pour sa population - jalon 17**.

En 2030, cette évaluation conduirait à **l'élaboration d'une stratégie d'autonomie de production, adaptée aux spécificités régionales et aux limites des écosystèmes - jalon 28**. Inspirée d'initiatives comme [Fab Région Bas St Laurent](#), cette stratégie, soutenue par des **cibles de protection et de régénération des écosystèmes - jalon 24**, viserait à réduire la dépendance aux importations et à renforcer la **résilience** économique du Québec. Elle favoriserait également la circularité (par exemple, par le développement de capacités locales de réparation et de reconditionnement).

Dès 2031, et sous l'effet de la stratégie d'autonomie - **jalon 28**, des **mesures incitatives et dissuasives seraient introduites pour orienter la production vers les besoins essentiels - jalon 36**. Des partenariats internationaux garantiraient **l'importation de biens essentiels non produits localement - jalon 35**, tout en assurant un **suivi rigoureux des risques liés à la satisfaction des besoins essentiels - jalon 16**, notamment les risques d'approvisionnement liés à la raréfaction des **ressources**. Dans le cadre des accords de libre-échange, des **mécanismes protégeraient la stabilité des filières économiques québécoises soutenant l'économie circulaire - jalon 52**, assurant ainsi un équilibre entre engagement international et priorités locales.

À l'échelle locale et régionale, des **plans d'économie circulaire seraient déployés pour optimiser l'utilisation et le partage des ressources - jalon pivot 12**. Alignés avec des stratégies plus larges telles que la [Stratégie gouvernementale de développement durable](#), ou la [Feuille de route en finance durable du Québec](#), ces plans contribueraient à renforcer la **résilience** régionale. Ils pourraient également être articulés avec les plans existants en lien avec l'économie circulaire, afin d'assurer une cohérence d'ensemble et d'éviter les doublons.

Dès 2031, sous l'impulsion de ces plans - **jalon pivot 12** et d'**investissements stratégiques - jalon 25**, un **éventail de services tels que la location, la mutualisation et l'entretien des biens seraient déployés - jalon 37**. Intégrés dans des tiers-lieux tels que les bibliothèques publiques et les repair cafés, ces **services** renforceraient les capacités citoyennes et faciliteraient un accès élargi aux **biens** essentiels, tout en optimisant leur utilisation. Dans le cadre d'une gouvernance efficace, ces **services** de proximité revêtiraient une importance particulière dans les régions éloignées.

Enfin, une reconfiguration de la demande de **ressources - jalon 37**, centrée sur les besoins essentiels et accompagnée de **mesures incitatives pour encourager des choix plus responsables (notamment en privilégiant les biens et le bâti existants ainsi que les produits saisonniers) - jalon 43**, permettrait au Québec de **réduire significativement son empreinte matérielle annuelle - jalon 67** d'ici 2045, mesurée par le taux d'extraction et le taux d'importation. Ce changement soutiendrait une gouvernance plus circulaire et équitable, favorisant le partage des **ressources** et l'accessibilité aux **produits** et **services**, tout en tenant compte des limites des **ressources** disponibles au Québec.

## 4.2.3 |

### d. Une intégration d'outils de pilotage efficaces, fondés sur une approche éthique

D'ici 2027, des **outils abordables et accessibles** seraient développés pour suivre les flux de **ressources** et mesurer la capacité de soutien des **écosystèmes** - jalon pivot 4. Ces instruments faciliteraient la mise en œuvre d'approches adaptées, comme l'**analyse des flux de matières** - jalon 23, l'**évaluation de la capacité du Québec à accueillir de nouvelles industries** - jalon 17, ou encore **la déclaration des informations liées à la circularité des produits des entreprises** - jalon pivot 9. Ces outils appuieraient également les **plans d'économie circulaire territoriaux** - jalon pivot 12.

D'ici 2028, un tableau de bord provincial partagé, alimenté par les données de ces outils - jalon pivot 4, permettrait de **suivre en temps réel les indicateurs clés nécessaires à une économie sobre, circulaire et respectueuse des écosystèmes** - jalon pivot 5. Pour répondre aux aspirations sociétales, il ne s'agirait pas seulement de quantifier les **flux de matières**, mais également de mesurer la qualité des **écosystèmes** et d'**ajuster en conséquence les cibles de protection et de régénération** - jalon 24. Grâce au tableau de bord, il serait possible d'**affiner les cibles liées à la circularité** - jalon 26 et d'**ajuster la législation** - jalon pivot 10 en fonction des évolutions observées. Sa complexité pourrait évoluer avec le temps pour intégrer de nouvelles priorités, telles que les **réflexions de priorisation des besoins** - jalon pivot 6 et la **surveillance des risques liés aux biens et services** - jalon 16.

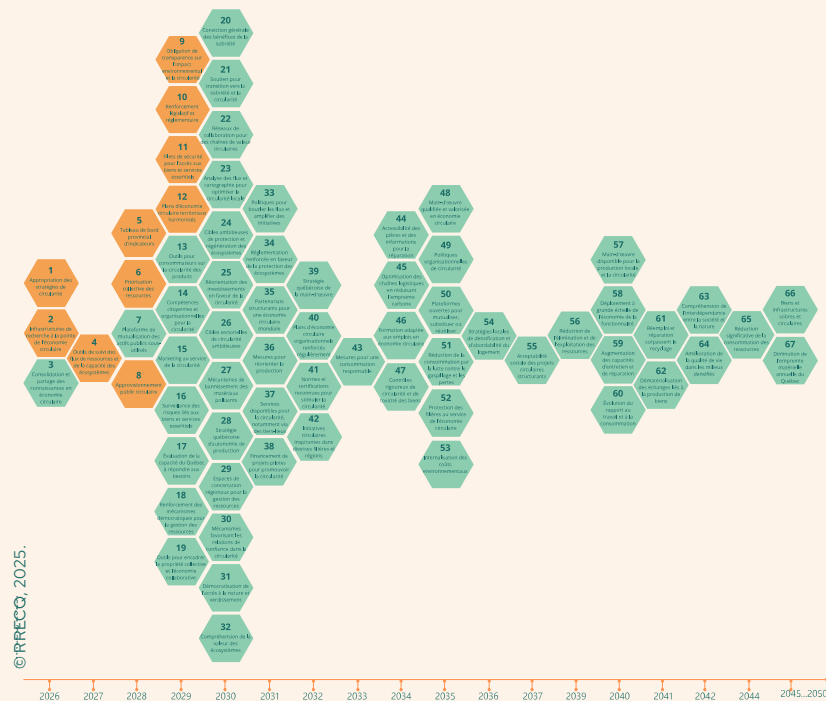
Plus loin, d'ici 2035, et grâce au **financement de la circularité** - jalon 25, aux **mesures incitatives et dissuasives qui encouragent une consommation responsable** - jalon 43, ainsi qu'à la disponibilité des outils de suivi des flux - jalon pivot 4, **les organisations pourraient utiliser massivement des plateformes ouvertes pour cibler les gisements de biens et de ressources à mutualiser, substituer ou réutiliser, ainsi que pour identifier des infrastructures et des services pouvant être intégrés dans une logique circulaire** - jalon 50. Ces plateformes renforceraient la transparence des flux et faciliteraient l'accès à des alternatives circulaires, qu'il s'agisse de matériaux secondaires, de **biens** reconditionnés, d'infrastructures partagées ou de **services** mutualisés. En optimisant la réutilisation, la substitution et le partage de ces **ressources**, cette approche contribuerait ainsi à la réduction des **déchets** et à l'atteinte des objectifs de circularité.

Enfin, ces transformations soutiendraient une gouvernance plus efficace et réactive, intégrant des mécanismes de suivi continu. Appuyés par la **réorientation des activités productives** - jalon 36 et les plateformes ouvertes - jalon 50, ces changements contribueraient à la **réduction notable de l'empreinte matérielle annuelle du Québec d'ici 2050** - jalon 67.

Pour approfondir les grands changements sociétaux que suppose la conciliation de la **transition** écologique avec les défis de la **transition** numérique, il est recommandé de consulter le [défi numérique](#) de [Chemins de transition](#).

## 4.3 | La trajectoire

Représenter la complexité d'une trajectoire comportant 67 jalons (voir l'Annexe) sur 25 ans constitue un défi majeur. Bien que les trois volets précédents aient simplifié la compréhension de la transition en limitant le nombre de jalons et d'interconnexions, elles tendent à atténuer la vision systémique du processus. En combinant ces trois volets, une représentation plus fidèle de l'ampleur des transformations sociétales nécessaires à la transition socio-écologique émerge. La Figure 13 présente l'ensemble des jalons et leur positionnement dans l'horizon temporel 2025-2050.



**Figure 13.** Positionnement des jalons de la trajectoire vers un futur circulaire souhaitable pour le Québec (2025-2050)

Pour explorer plus en détail les interconnexions entre ces jalons et leur séquence logique, consultez la trajectoire complète de transition dans la Figure 14, à ce lien: [Trajectoire de transition 2025-2050](#).

Il n'existe pas un seul chemin possible, car l'incertitude grandit à mesure que l'on envisage le futur. Cependant, guidée par une vision partagée d'un futur souhaitable, cette trajectoire devient un outil essentiel pour orienter des transformations profondes dans la société. Un chemin collectif permet de décomposer les changements complexes en étapes atteignables, facilitant ainsi la priorisation des actions à court terme.

L'une des principales forces de cette approche prospective réside dans la flexibilité qu'elle offre : les jalons peuvent être déplacés dans le temps tout en restant pertinents, d'où l'importance de définir des résultats plutôt que des solutions figées. Cela implique toutefois une réévaluation régulière afin d'adapter la trajectoire aux évolutions du contexte, en avançant ou en reportant certains jalons, sans remettre en cause l'ensemble du cadre. Ainsi, un cadre collectif stable se construit face à un avenir hautement instable et en constante transformation.



« Cette démarche s'est avérée précieuse en rassemblant une multitude d'experts aux horizons divers. Leurs perspectives combinées nous offrent une vision globale et nuancée des enjeux. Cette richesse d'expertises me conforte dans l'idée que le chemin que nous emprunterons sera d'autant plus réaliste et ancré dans les réalités du terrain. »

• • • • •

**Annie Ferlatte**

---

Coordonnatrice en écodesign stratégique et instructrice Fab Academy Communautaire

« Peu importe le chemin choisi, il devra être ajusté au fil des années pour faire face à un contexte national et international en constante évolution. Le chemin de **transition** que prendra réellement le Québec dépend également des dynamiques internes et de notre capacité collective à faire face aux chocs. » (41).

## 5 | Les forces vives de cette feuille de route

• • • • •

La **transition** vers une économie circulaire au Québec nécessite l'engagement et l'action coordonnée de différentes **parties prenantes** de la société. Chacune d'entre elles joue un rôle fondamental dans la transformation des modèles de production, de consommation et de gouvernance des **ressources**, en contribuant, selon son champ d'action, à la réalisation des 67 jalons (voir l'**Annexe**) définis dans cette feuille de route.

Le succès de cette **transition** repose sur une action collective, où chaque **partie prenante** assume sa responsabilité, collabore avec d'autres et participe de manière coordonnée et synergique, tout en garantissant une adaptation continue. Cet engagement doit également se traduire par une implication concrète sur le terrain, afin d'adapter les actions aux réalités territoriales et de maximiser leur impact.



« Une intelligence collective vivante a émergé, étape par étape, au fil de cette démarche, grâce à l'engagement de personnes qui, au-delà de leur rôle institutionnel, ont choisi de s'impliquer pleinement, avec conviction et professionnalisme. Portée par la diversité des voix, le dialogue et le respect mutuel, cette dynamique a permis de façonner une vision partagée du futur circulaire en 2050, et de tracer une trajectoire de transition ambitieuse et cohérente. Cette trajectoire ouvre aujourd'hui de nouvelles possibilités d'action pour toutes les parties prenantes. Elle appelle chaque personne à s'engager, à collaborer, à s'adapter, et surtout, à croire en la portée de chaque pas accompli.

Ce que nous avons co-construit dépasse largement le cadre d'un document : c'est une invitation à faire vivre cette transition, partout où nous agissons. La société circulaire se construit dès maintenant, avec toutes celles et ceux qui choisissent d'y contribuer. »

• • • • •

### Marlybell Ochoa Miranda

---

Chargée de projet. Responsable de la démarche prospective de feuille de route pour la transition vers une économie circulaire de la société québécoise 2025 – 2050  
RRECQ

## 5.1 | La contribution essentielle de tous et toutes

Six grands groupes de **parties prenantes** jouent un rôle clé dans la **transition** vers l'économie circulaire au Québec. Chacun d'eux dispose de capacités, d'expertises et de leviers d'action qui définissent son influence et sa contribution spécifique.

Cette section présente ces groupes, met en lumière les jalons où leur engagement aurait le plus grand impact, ainsi que les périodes clés pour leur intervention. Elle expose également les principaux mécanismes d'action mobilisables et nomme, à titre d'exemple, des **parties prenantes** susceptibles de s'investir activement.

Si les stratégies pour atteindre chaque jalon peuvent varier, l'alignement et la complémentarité entre les **parties prenantes** permettront de maximiser l'impact de chaque contribution, tout en assurant la cohérence des efforts dans la perspective de la [vision 2050 : un futur circulaire souhaitable pour le Québec](#). Pour des exemples concrets de stratégies, il est recommandé de consulter les [fiches jalons](#).

**Il est essentiel que chaque **partie prenante** comprenne clairement la nature de son rôle dans ce processus, bien que cela puisse s'avérer complexe face à des changements aussi interdépendants et multidimensionnels.**



## Gouvernements et organismes publics :

Ils englobent les autorités et **organismes** publics aux niveaux fédéral, provincial, régional et municipal. Leur mission ne se limite pas à la réglementation : ils conçoivent, financent, administrent et mettent en œuvre des politiques, des lois et des règlements, de même que des programmes et des infrastructures essentiels pour assurer la gestion responsable des **ressources** et accompagner les transformations économiques et sociales nécessaires à l'atteinte des objectifs de circularité. L'implication des gouvernements et des **organismes** publics est déterminante pour l'atteinte des 45 jalons, montrés dans Figure 15 :

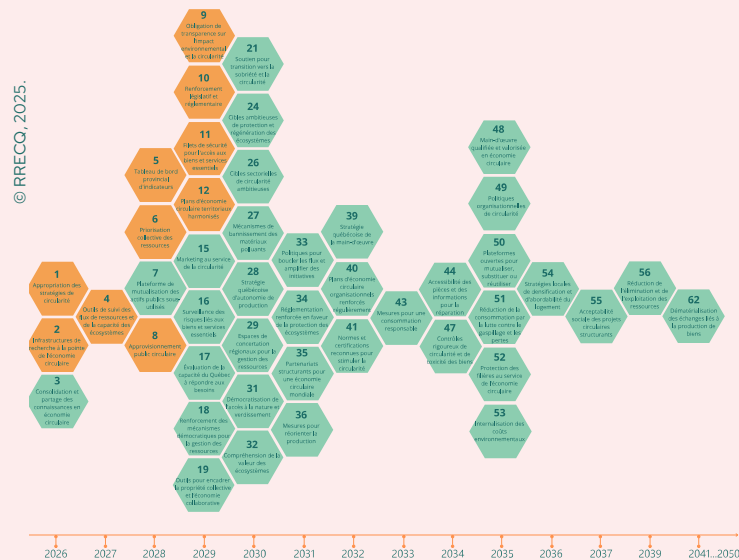


Figure 15. Jalons où l'apport des gouvernements et des organismes publics est déterminant dans la période 2025-2050

Mécanismes d'action incontournables :

- Adoption et application effective d'un cadre législatif, réglementaire et fiscal structurant la **transition** circulaire, en assurant son harmonisation entre les différents paliers de gouvernement.
- Réorientation des politiques publiques vers une économie circulaire et sobre en **ressources**, en plaçant l'État comme un acteur exemplaire dans ses pratiques et ses choix d'approvisionnement.
- Gouvernance participative et prise de décision inclusive pour une gestion équitable des **ressources naturelles** incluant une reconnaissance des droits autochtones.
- Développement et déploiement d'outils de suivi et d'indicateurs pour mesurer l'impact et l'avancement de la **transition**.
- Mise en œuvre de stratégies territoriales et sectorielles favorisant l'autonomie de production et la circularité des flux de **ressources**.
- Développement de coopérations et de partenariats internationaux pour soutenir l'économie circulaire à l'échelle mondiale.
- Mise en place de mesures incitatives et dissuasives pour transformer les pratiques industrielles et commerciales en faveur de la sobriété et de la circularité.

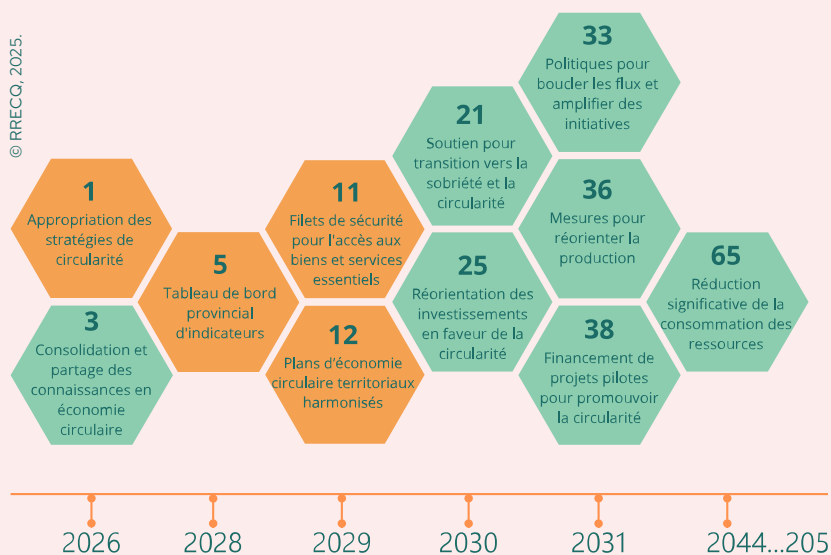


## Milieu de la finance et de l'assurance :

Inclut les institutions financières et compagnies d'assurance, les investisseurs privés et publics, ainsi que les organismes de financement spécialisés, chargés de soutenir financièrement des stratégies, des programmes, des projets et des initiatives, en mobilisant aussi bien des fonds publics que privés. Le milieu de la finance et de l'assurance joue un rôle déterminant, notamment dans la mise en œuvre de 11 jalons, comme présentés dans la Figure 16.

### Mécanismes d'action incontournables :

- Sensibilisation et alignement des acteurs économiques.
- Redirection des investissements vers des projets et des entreprises favorisant l'économie circulaire.
- Facilitation de l'accès au financement pour les PME, et les initiatives intégrant des critères de circularité (écoconditionnalité).
- Prescription de certaines solutions et soutien aux initiatives ainsi qu'à leur passage à l'échelle.
- Soutien aux territoires et à l'inclusion sociale, notamment par le renforcement des filets de sécurité.



**Figure 16.** Jalons où l'apport du milieu de la finance et de l'assurance est déterminant dans la période 2025-2050.



## Milieu des affaires et du travail :

Il comprend les entreprises privées, publiques et de l'économie sociale, les associations sectorielles et patronales, ainsi que les associations syndicales et professionnelles. Le milieu des affaires et du travail joue un rôle clé dans l'atteinte de 53 jalons, comme illustré dans la Figure 17.

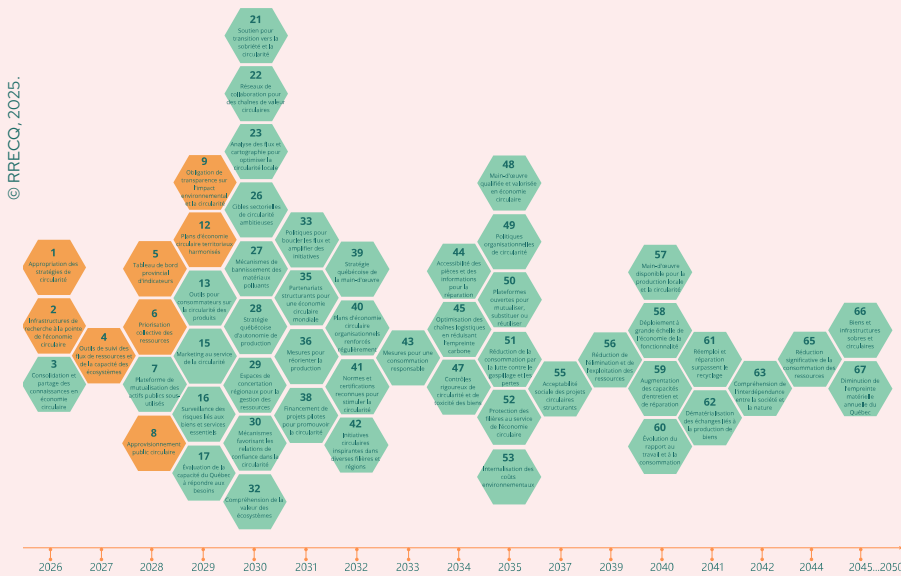


Figure 17. Jalons où l'apport du milieu des affaires et du travail est déterminant dans la période 2025-2050.

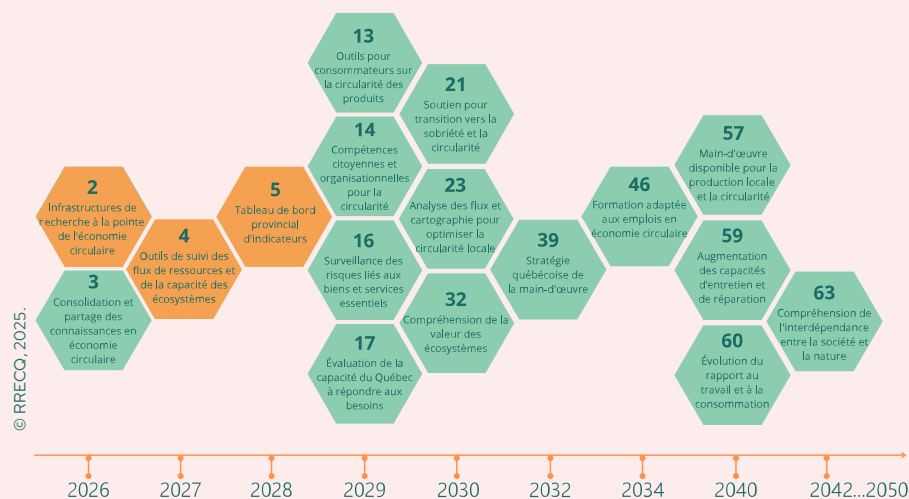
## Mécanismes d'action incontournables :

- Intégration des **stratégies de circularité** dans les modèles économiques et industriels, avec une participation active aux chaînes de valeur circulaires et aux symbioses industrielles, tout en réorientant les pratiques et modèles d'affaires vers le respect des limites planétaires.
- Optimisation des flux de **ressources**, **mutualisation** des infrastructures et renforcement des collaborations interentreprises.
- Développement d'une dynamique d'innovation et de collaboration interentreprises et avec les autres **parties prenantes**, incluant une participation aux mécanismes démocratiques de gestion des **ressources**.
- Mise en place de mesures incitatives et dissuasives pour favoriser la circularité.
- Transformation du marketing et de la communication pour promouvoir la sobriété, la transparence et lutter contre l'écoblanchiment, avec une information claire sur l'**impact environnemental** des **produits** et leur potentiel de circularité.
- Déploiement massif des capacités de réparation, reconditionnement et **réemploi**.
- Valorisation et attractivité de la main-d'œuvre, formation et développement des compétences au **service** de l'économie circulaire.



## Milieu de l'éducation et de la recherche :

Il regroupe les réseaux d'éducation (écoles primaires, secondaires, cégeps et universités), les infrastructures et organismes de recherche publique et privée, ainsi que les organismes de formation professionnelle et d'éducation citoyenne. Le milieu de l'éducation et de la recherche pourrait contribuer à la réalisation de 17 jalons, comme présenté dans la Figure 18.



**Figure 18.** Jalons où l'apport du milieu de l'éducation et de la recherche est déterminant dans la période 2025-2050.

## Mécanismes d'action incontournables :

- Renforcement des infrastructures et des outils de recherche pour l'économie circulaire.
- Production, diffusion, partage et application continue des connaissances et des innovations adaptées aux spécificités des filières industrielles et des territoires pour soutenir la circularité.
- Faciliter aux parties prenantes l'appropriation des savoirs pour mieux comprendre les enjeux et soutenir la prise de décision.
- Intégration de l'économie circulaire dans l'éducation, la formation professionnelle et le développement d'une main-d'œuvre qualifiée.
- Suivi et anticipation des risques liés aux ressources et à l'autonomie de production.
- Accompagnement des parties prenantes dans la mise en œuvre de solutions circulaires.



## Milieu associatif et citoyen :

Il englobe les citoyennes et citoyens, les regroupements citoyens, les associations de personnes consommatrices, les organisations non gouvernementales (ONG), les associations environnementales, communautaires et d'autres regroupements sociaux. Le milieu associatif et citoyen pourrait contribuer à la concrétisation de 32 jalons, comme indiqué dans la Figure 19.

### Mécanismes d'action incontournables :

- Sensibilisation accrue aux bénéfices de la sobriété, l'économie circulaire et de la protection des **écosystèmes**.
- Forte implication dans les instances démocratiques et les espaces de concertation pour la gestion des **ressources** et le développement de projets en économie circulaire.
- Intégration des stratégies et des meilleures pratiques d'économie circulaire dans la vie quotidienne.
- Engagement dans les initiatives locales d'économie circulaire.
- Impact tangible sur la réduction de la consommation.

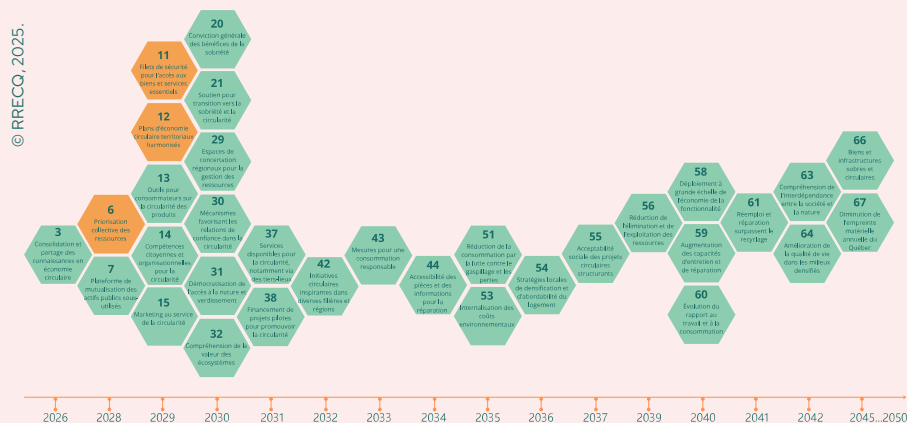
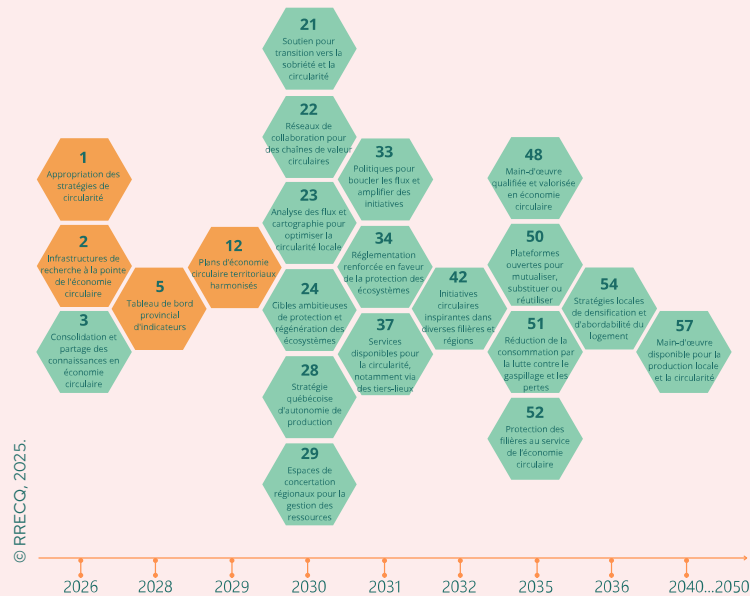


Figure 19. Jalons où l'apport du milieu associatif et citoyen est déterminant dans la période 2025-2050.



## Organismes de développement territorial :

Ces **organismes** travaillent directement sur le développement des territoires en soutenant des initiatives locales et régionales. Ils se distinguent des instances gouvernementales tout en collaborant avec elles pour la mise en œuvre de projets locaux et régionaux. Le soutien de ces **organismes** serait crucial pour l'atteinte de 21 jalons, comme représenté dans la Figure 20.



© RRECO, 2025.

**Figure 20.** Jalons où l'apport des organismes de développement territorial est déterminant dans la période 2025-2050.

### Mécanismes d'action incontournables :

- Renforcement des infrastructures et des capacités régionales.
- Concertation et coopération territoriale.
- Structuration et optimisation des chaînes de valeur circulaires.
- Protection et régénération des **écosystèmes**.
- Promotion de nouveaux modèles économiques territoriaux.

## 6 | Défis à la mise en œuvre de cette feuille de route

• • • • •

La mise en œuvre d'un changement sociétal comporte inévitablement des défis, et la feuille de route proposée n'échappe pas à cette réalité. Bien qu'indispensable pour accélérer la **transition** vers une économie circulaire dans la société québécoise, elle fait face à plusieurs obstacles identifiés par les spécialistes qu'il convient d'anticiper pour en assurer la réussite.

- **Accompagnement et financement :**  
La mise en œuvre de la feuille de route requiert une approche de transfert structurée, avec des activités sur mesure adaptées aux **parties prenantes**. Cependant, ces activités demandent des **ressources** substantielles, notamment en termes de financement et d'accompagnement. Certaines **parties prenantes** pourraient rencontrer des difficultés à réunir les fonds indispensables pour mettre en œuvre les actions et atteindre les jalons qui les concernent.
- **Engagement politique et soutien dans des secteurs clés :**  
L'engagement politique renforcé représente un défi essentiel pour la mise en œuvre de la feuille de route, notamment dans des **secteurs** clés. Des décisions audacieuses devraient être prises pour internaliser les coûts environnementaux et soutenir les politiques de régénération des **écosystèmes**, entre autres.

- **Résistance psychologique et communication :**

La **transition** vers l'économie circulaire exige une gestion délicate des résistances psychologiques au changement. Le temps nécessaire pour adapter les comportements et les mentalités représente un obstacle majeur. Pour y faire face, une communication claire, inspirante et rassurante est essentielle pour faciliter la compréhension des connaissances scientifiques. Il faut éviter l'écoanxiété et rendre la **transition** attrayante, en mettant en avant que chaque individu peut contribuer, à son échelle, à la réalisation de la [vision 2050 : un futur circulaire souhaitable pour le Québec](#).

- **Vulgarisation et accessibilité des connaissances :**

« Le complexe laisse perplexe ». La complexité du projet, avec ses nombreux jalons et interconnexions, représente un défi majeur pour les **parties prenantes**. Un effort substantiel de vulgarisation est nécessaire pour rendre ce travail accessible et compréhensible, en particulier pour celles moins expérimentées en **transition** socio-écologique. La vulgarisation des connaissances scientifiques et des pratiques circulaires est donc essentielle pour éviter toute confusion et garantir une bonne compréhension des enjeux.

- **Équilibre entre mesures globales et locales :**

L'un des principaux défis consiste à trouver un équilibre entre les orientations stratégiques définies à des niveaux plus larges (gouvernements, cadres réglementaires, politiques publiques) et les actions adaptées aux réalités des **filières**, des organisations et des territoires. Ce défi est crucial pour une **transition** efficace, car il implique de concilier des objectifs communs avec la diversité des contextes locaux et les besoins particuliers des **parties prenantes**.

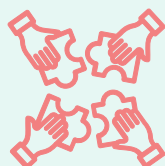
- **Élargissement de la participation et coordination :**

Assurer une large adhésion, y compris parmi les personnes qui ne sont pas encore convaincues de la nécessité de la **transition**, représente un défi majeur pour favoriser une mobilisation plus large. Une coordination rigoureuse est nécessaire pour éviter les redondances et garantir une mise en œuvre efficace. Par ailleurs, une réévaluation périodique de la feuille de route permettrait d'ajuster les actions en fonction des évolutions économiques, environnementales et sociales.

# 7 | Des impulsions de changement



Ces réflexions témoignent des avancées significatives et des bases solides sur lesquelles s'appuyer pour accélérer la **transition** vers une économie circulaire au Québec. Loin d'être une ambition lointaine, cette **transition** est déjà en marche, portée par une mobilisation croissante des **parties prenantes** à travers l'ensemble de la société québécoise. Bien que cet aperçu ne soit pas exhaustif, il met en lumière des exemples concrets illustrant cette dynamique en action :



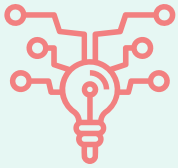
## Un engagement accru des spécialistes :

L'intérêt pour l'économie circulaire ne cesse de croître parmi les spécialistes issus de divers domaines, qui se réunissent régulièrement pour approfondir leurs connaissances et partager leurs expériences. Des événements d'envergure, tels que les Assises québécoises de l'économie circulaire (depuis 2018) et le Sommet canadien de l'économie circulaire (lancé en 2023), témoignent de cet engagement soutenu. Par ailleurs, des rendez-vous régionaux se multiplient aux quatre coins du Québec, rassemblant les **parties prenantes** locales autour d'initiatives concrètes et adaptées aux réalités territoriales.



## Une mobilisation croissante des organisations :

De plus en plus d'organisations désignent des responsables dédiés à l'économie circulaire, traduisant une volonté ferme d'intégrer ces principes au cœur de leurs activités. De grandes entreprises québécoises comme Cascades, avec sa division spécialisée dans l'économie circulaire, ainsi que des institutions publiques telles que RECYC-QUÉBEC, le MELCCFP ou Éco Entreprises Québec (ÉEQ), et des **organismes** de soutien comme Synergie Québec, participent activement à structurer cet élan.



## Une popularisation du concept :

Le terme « économie circulaire » est de plus en plus connu et adopté à travers divers **secteurs**, au point d'être utilisé comme un qualificatif décrivant des initiatives concrètes et spécialisées. Par exemple, il est désormais question de :

- **design circulaire**, illustré par l'entreprise [Cyrç.](#), qui conçoit du mobilier et des **produits** durables à partir de plastiques recyclés;
- **espaces circulaires**, comme le [Campus d'innovation Espace circulaire](#) dans le territoire de l'Est-de-l'Île de Montréal, qui favorise la création d'un pôle misant sur la collaboration et la coopération entre **parties prenantes** pour accélérer la circularité dans des **secteurs** stratégiques;
- **escales circulaires**, avec des projets tels que [Escale circulaire](#), un lieu d'expérimentation pour les pratiques innovantes axées sur l'économie circulaire;
- **commerce circulaire**, exemplifié par [LudoLudo](#), une ludothèque circulaire qui promeut la réutilisation et le partage de jouets à travers la location.



## Des projets concrets déployés à l'échelle du Québec :

Partout au Québec, des entreprises et collectivités mettent en œuvre des initiatives illustrant la **transition** circulaire en action. La plateforme [Québec circulaire](#) répertorie près de 500 [initiatives circulaires](#) à travers la province, permettant une diffusion collaborative et renforçant les actions collectives. Par exemple, la **valorisation énergétique** des **rejets** thermiques connaît un essor notable, avec des projets tels que [Quartier Zibi](#), qui intègre efficacement les énergies résiduelles dans son aménagement, ou encore la [Carte des rejets et des besoins thermiques au Québec](#) qui constitue un outil facilitant la mise en relation des **parties prenantes** et le développement de solutions adaptées aux spécificités locales. En outre, des initiatives telles que la [valorisation de casiers à homard aux Îles-de-la-Madeleine](#), portée par le Rassemblement des Pêcheurs et Pêchuses de Côtes des Îles (RPPCÎ), témoignent de l'engagement communautaire envers la circularité.



« Des initiatives de toutes natures sont en cours aux quatre coins du Québec et contribuent à leur façon à transformer le système afin de le rendre plus durable et plus circulaire. Une démarche telle que celle portée par le RRECQ permet de connecter ces initiatives entre elles et de les inscrire dans une vision plus large que leur portée individuelle, à la rencontre d'objectifs collectifs. Ça donne un sentiment d'appartenance, de solidarité et une force de frappe au mouvement, c'est motivant et encourageant ! »



## Émilie Chiasson

Conseillère en communication, Centre d'études et de recherches intersectorielles en économie circulaire (CERIEC)  
Animatrice, Québec circulaire



### Un engagement politique :

Plusieurs feuilles de route ont été adoptées ou sont en cours d'élaboration, traduisant une volonté affirmée de développer une expertise gouvernementale, de mieux comprendre les enjeux liés à l'économie circulaire et de traduire cela en actions concrètes sur le terrain. Parmi les plus récentes figurent : la [Feuille de route gouvernementale en économie circulaire 2024-2028](#), la [Feuille de route montréalaise en économie circulaire 2024-2030](#), la [Feuille de route pour l'économie circulaire de la Montérégie](#) et la [Feuille de route en économie circulaire dans les Laurentides](#).

L'engagement du gouvernement s'est renforcé en 2025, avec le [Plan de mise en œuvre 2025-2028](#) de la [Feuille de route gouvernementale en économie circulaire 2024-2028](#). Ce plan définit les actions prioritaires et les leviers sur lesquels chaque **partie prenante** peut s'appuyer pour accélérer la **transition** circulaire. Il marque une étape clé dans l'opérationnalisation des stratégies gouvernementales en matière d'économie circulaire.



### Le développement d'une expertise citoyenne et de terrain :

Au-delà des entreprises, une expertise citoyenne s'est développée ces dernières années, facilitant l'adoption de pratiques circulaires au quotidien. Des initiatives comme [LocoMotion](#), qui propose des solutions de mobilité partagée dans les quartiers, illustrent cette dynamique en favorisant un accès optimisé aux **ressources** et en encourageant le **réemploi**.



### Une approche pratique et communautaire :

L'économie circulaire dépasse désormais le cadre théorique pour s'ancrer dans des approches très pratiques. Elle crée un véritable esprit de communauté autour de projets concrets, un aspect fondamental qu'il est essentiel de continuer à développer. Des projets de restauration et de réutilisation de bâtiments patrimoniaux, tels que [Le Saint-Crème](#) ou la [Friperie-Bazar Carillon](#), montrent qu'il est possible de conjuguer préservation du patrimoine et circularité. Plusieurs initiatives de dons et de revente, telles que [Les Super Recycleurs](#) dans le **secteur** textile, [OPEQ](#) pour le matériel électronique, ou [Le Pôle de l'Est](#) dans le **secteur** alimentaire, ainsi que de nombreuses autres initiatives de mise en commun de **ressources**, d'équipements et d'espaces, comme à [La Centrale Agricole](#) et [LESPACEMAKER](#), contribuent activement à la promotion de la circularité.



### Médias et environnement :

Le financement des médias permet la diffusion d'informations de qualité sur l'environnement, contribuant positivement à un changement de perception. Plusieurs initiatives soutiennent la diffusion et la promotion de l'économie circulaire. [Québec circulaire](#), en partenariat avec RECYC-QUÉBEC, facilite le partage de connaissances et d'expériences. [Unpointcing](#) met en avant des solutions concrètes en matière de **transition** écologique, tandis que [Vecteur Environnement](#) et différentes revues spécialisées, abordent diverses thématiques environnementales, dont la circularité. Des balados et des productions vidéo viennent également enrichir cette dynamique.



## Un partage et une mutualisation des ressources :

L'échange et le partage des **ressources**, tant entre personnes qu'entre organisations, sont au cœur de la dynamique circulaire. Des applications telles que [Partage Club](#), facilitant le prêt d'objets entre voisins et organisations, ou encore des bibliothèques d'outils et ateliers partagés comme [La Remise](#), [l'Outil-o-thèque](#) et [l'Atelier coopératif La Patente](#), illustrent l'engouement croissant pour ces formes de consommation collaborative.



« La conception de cette feuille de route pour la société témoigne de la complexité des modèles économiques et sociaux à transformer pour obtenir le Québec juste, résilient et prospère que nous souhaitons. La transition est bien en cours et elle ne se limite pas à une série de mesures environnementales, mais elle représente une réponse globale aux défis économiques, sociaux et écologiques du XXI<sup>e</sup> siècle. En poursuivant le travail, nous pouvons faire du Québec un modèle d'économie circulaire, à la hauteur de nos idéaux. »

• • • • •

### Cathy Baptista

Coordonnatrice scientifique  
RRECQ

**Les fiches jalons, élaborées dans le cadre de ce projet, offrent des exemples inspirants et des solutions concrètes pour accélérer la **transition**. Elles montrent que des changements significatifs peuvent survenir plus rapidement que prévu. Consultez-les pour découvrir des actions porteuses de transformation.**

## 8 | Conclusion



La transformation du **système économique** linéaire du Québec vers un modèle circulaire en 25 ans constitue un défi majeur, mais elle est indispensable pour répondre aux enjeux écologiques et sociaux actuels. Préserver les **écosystèmes** tout en assurant la satisfaction des besoins de la société est une nécessité.

Le modèle de production actuel repose sur l'exploitation de **ressources** vierges et génère un gaspillage massif. Il s'accompagne d'une consommation excessive et d'une gouvernance fragmentée des **ressources**. Ces enjeux structurels exigent une réponse forte et cohérente. Dans ce contexte, la Feuille de route pour la **transition** vers une économie circulaire de la société québécoise 2025 –2050 propose une [vision 2050 : un futur circulaire souhaitable pour le Québec](#). Elle définit une trajectoire composée de 67 jalons interreliés pour orienter cette **transition**.

La [méthode prospective de Chemins de transition](#) a joué un rôle clé pour structurer et consolider les réflexions qui ont guidé l'élaboration de ce document. L'intégration d'une approche systémique, la mobilisation des **parties prenantes** clés et l'incorporation de savoirs diversifiés ont permis d'aboutir à des propositions cohérentes et partagées.

Si la trajectoire proposée implique des transformations profondes et rapides dans plusieurs sphères de la société, parfois en rupture avec les tendances actuelles, elle repose néanmoins sur des bases solides et des connaissances spécialisées. La **transition** vers une économie circulaire est déjà en cours au Québec, portée par des leviers stratégiques et l'engagement de nombreuses **parties prenantes**. Pour accélérer cette dynamique et relever l'ampleur du défi, il faudra faire preuve de créativité et d'audace.

La réussite de cette **transition** repose sur des modèles de gouvernance inclusifs, une coordination efficace et une approche collective. Chaque **partie prenante** –qu'il s'agisse des gouvernements et des **organismes** publics, du milieu de la finance et de l'assurance, du milieu des affaires et du travail, du milieu de l'éducation et de la recherche, du milieu associatif et citoyen ainsi que des **organismes** de développement territorial–devra comprendre les changements à opérer, s'accorder sur les résultats à atteindre et assumer pleinement son rôle. Une mobilisation structurée, coordonnée et concertée sera déterminante pour assurer la mise en œuvre efficace de la feuille de route et saisir les opportunités économiques, sociales et environnementales qu'offre l'économie circulaire.

Des questions restent ouvertes et nécessitent une attention particulière, notamment celle de rendre la sobriété désirable et viable. Certains dilemmes devront être surmontés sans compromettre l'équilibre entre durabilité et bien-être social. Les décisions à venir exigeront une approche équitable.

Ce rapport trace la voie vers des résultats concrets et nécessaires, à la hauteur de notre ambition collective :

**Ensemble, nous avons l'opportunité de bâtir une société fondée sur une production circulaire, régénérative, durable et résiliente ; une consommation sobre et circulaire, ancrée dans un profond respect de la nature ; et une gouvernance des ressources inclusive, transparente et équitable, garantissant la protection des écosystèmes.**

# Lexique

• • • • •

Afin d'assurer la précision terminologique dans ce rapport, ce lexique s'appuie sur les définitions extraites de « Entrer dans la ronde : vocabulaire de l'économie circulaire » de l'[Office québécois de la langue française \(OQLF\)](#) (32), à moins qu'une autre source ne soit spécifiée :

## **Analyse des flux de matières :**

Analyse visant à quantifier les flux et les stocks de matières au sein d'un système défini dans l'espace et le temps.

## **Bien :**

Objet tangible d'utilité économique qui sert à la production ou qui est destiné à la consommation, et qui satisfait un besoin (36).

## **Blocage linéaire :**

Élément profondément ancré dans les structures de l'économie linéaire et représentant un obstacle à la transition vers l'économie circulaire. Les blocages linéaires peuvent être, par exemple, des infrastructures technologiques, des installations de production ou des systèmes d'approvisionnement qui ont nécessité de grands investissements et qui paraissent difficiles à remplacer.

## **Cycle de vie :**

Étapes consécutives et liées de la vie d'une solution (définition 3.2.4. de la norme ISO 59004 : 2024 (37)).

## **Déchet :**

Ressource qui n'est plus considérée comme un actif, car, à un instant donné, elle n'apporte pas suffisamment de valeur à son détenteur (définition 3.3.6. de la norme ISO 59004 : 2024 (37)).

## **Dématérialisation :**

Réduction significative de la quantité de matières entrant dans une industrie ou dans la chaîne de valeur d'un bien ou d'un service.

## **Écofiscalité :**

Ensemble des mesures fiscales visant à limiter les atteintes à l'environnement, en incitant notamment les individus et les entreprises à modifier leurs comportements, soit par des abattements d'impôt ou des exonérations d'impôt, ou encore par l'imposition de taxes et de redevances sur les biens et services pouvant avoir des effets préjudiciables à l'environnement (38).

## **Économie linéaire :**

Système de production, d'échange et de consommation où les ressources sont extraites puis utilisées pour fabriquer des produits qui seront ensuite livrés, consommés puis jetés, sans prise en compte de la capacité de support des écosystèmes.

## **Économie sociale et solidaire :**

Modèle économique reposant sur la production, la distribution ou la consommation de biens et de services dans une démarche axée sur l'utilité sociale, la réponse aux besoins de la collectivité et la coopération plutôt que sur la maximisation des profits.

## **Écosystème :**

Complexe dynamique formé de communautés de plantes, d'animaux et de microorganismes et de leur environnement non vivant qui, par leur interaction, forment une entité fonctionnelle (définition 3.1.17. de la norme ISO 59004 : 2024 (37)).

## **Effet rebond :**

Phénomène par lequel l'amélioration de certains produits et technologies, laquelle vise notamment à utiliser moins de ressources, conduit plutôt, à la suite d'une réorientation des besoins, à une consommation accrue de ressources.

## **Empreinte matérielle :**

Mesure de la quantité de matières premières nécessaires pour produire les biens et services demandés par les consommateurs finaux d'un territoire.

## **Filière :**

Ensemble des activités d'une industrie, qui se succèdent et permettent à un produit ou à un service d'intégrer un marché (39).

## **Flux de matières :**

Mouvement de matières à l'intérieur d'un système défini dans l'espace et le temps, au fil des processus constituant d'une chaîne de valeur donnée.

## **Gaspillage alimentaire :**

Phénomène par lequel des aliments destinés à la consommation humaine sont dégradés, perdus ou mis au rebut, et qui se produit à toutes les étapes de la chaîne bioalimentaire, de la production à la consommation.

## **Impact environnemental :**

Modification de l'environnement, négative ou bénéfique, résultant totalement ou partiellement des aspects environnementaux d'un organisme (définition 3.6.10. de la norme ISO 59004 : 2024 (37)).

**Indicateur de circularité :**

Indicateur utilisé pour mesurer un ou plusieurs aspects de circularité (définition 3.6.6. de la norme ISO 59004 : 2024 (37)).

**Internalisation des externalités :**

Inclusion dans les transactions économiques de la valeur des externalités d'une activité de production ou de consommation. Notes: L'internalisation des externalités se fait souvent par le biais de l'ajustement du coût d'un produit, l'imposition d'une taxe ou l'octroi d'une subvention. Son but est de sanctionner les agents économiques dont les activités ont des effets négatifs sur l'environnement ou la société, et d'encourager les activités ayant des effets positifs. Les externalités peuvent être positives ou négatives. Les termes internalisation des externalités négatives et internalisation des coûts (externes) s'emploient plus spécifiquement pour parler des cas où elles sont négatives.

**Matière résiduelle :**

Résidu, substance ou objet qui est abandonné ou destiné à l'abandon, et qui est susceptible d'être valorisé.

**Mutualisation :**

La mutualisation vient de la racine latine mutuus qui signifie réciproque, ce qui implique que chaque partie doit trouver un avantage en mutualisant (40). Le processus de mutualisation implique donc que plusieurs personnes ou organisations s'unissent pour mettre en commun quelque chose avec l'objectif d'en tirer collectivement bénéfice (40).

**Obsolescence :**

Phénomène caractérisé par une perte de valeur ou de désirabilité d'un bien, qui amène le consommateur à le remplacer avant la fin de sa durée de vie utile.

**Organisme :**

Personne ou groupe de personnes ayant un rôle avec les responsabilités, l'autorité et les relations lui permettant d'atteindre ses objectifs (définition 3.4.1. de la norme ISO 59004 : 2024 (37)).

**Partie prenante :**

Personne ou organisme qui peut soit influencer sur une décision ou une activité, soit être influencé ou s'estimer influencé par une décision ou une activité (définition 3.4.2. de la norme ISO 59004 : 2024 (37)).

**Pertes :**

Flux non gérés et non valorisés d'une ressource sortant du système ciblé (définition 3.3.7. de la norme ISO 59004 : 2024 (37)).

**Produit :**

Objet physique conçu ou utilisé dans un but précis (définition 3.2.2. de la norme ISO 59004 : 2024 (37)).

**Prospective :**

Plus qu'une méthode, c'est une démarche résolument créative et constructive. Elle ne se borne pas à nous inciter à rêver, mais à anticiper collectivement pour agir face à l'incertitude. Elle invite à se détacher du présent pour imaginer, dans la diversité des futurs possibles, celui qui est le plus désirable dans un horizon de temps précis. Ce faisant, elle nous pousse à explorer les choix difficiles à venir, et à tracer des trajectoires pour concrétiser cet avenir souhaité (41).

**Réduction à la source :**

Approche consistant à prévenir ou à réduire la production de matières résiduelles aux étapes de conception, de fabrication ou de consommation des produits.

**Réemploi :**

Opération par laquelle on utilise une matière résiduelle ou un bien de consommation de nouveau, sans en modifier les propriétés.

**Rejets :**

Émissions dans l'air et rejets dans l'eau ou dans le sol, émanant du système ciblé et maîtrisés (définition 3.3.8. de la norme ISO 59004 : 2024 (37)).

**Résilience :**

Capacité à endurer, résister, s'adapter à ou récupérer d'événements ou de conditions potentiellement destructeurs, qu'ils soient naturels ou anthropiques (définition 3.1.12. de la norme ISO 59004 : 2024 (37)).

**Responsabilité élargie des producteurs (REP) :**

La responsabilité élargie des producteurs (REP) est un principe selon lequel les entreprises qui mettent sur le marché des produits au Québec sont responsables de leur gestion en fin de vie (42).

**Ressource :**

Actif à partir duquel une solution est créée ou mise en œuvre (définition 3.1.5. de la norme ISO 59004 : 2024 (37)).

**Ressource naturelle :**

Ressource présente dans la nature (définition 3.3.1. de la norme ISO 59004 : 2024 (37)).

**Secteur :**

Ensemble des entreprises qui produisent une catégorie donnée de biens ou de services, par exemple la sidérurgie, le textile, l'industrie pétrolière et l'assurance (43).

**Service :**

Activité conçue ou exécutée dans un but précis (définition 3.2.3. de la norme ISO 59004 : 2024 (37)).

**Services écosystémiques :**

Biens et services fournis par les écosystèmes (naturels et semi-naturels) et dont bénéficient tous les êtres humains. Ces services incluent les services d'approvisionnement (nourriture, eau, combustible, fibres, etc.), les services de régulation (climat, érosion, maladies, etc.), les services culturels (bénéfices sur les plans récréatifs, esthétiques et spirituels) et les services de support (formation des sols, production primaire, air respirable, etc.) (44).

**Système économique :**

Système permettant à une société d'organiser et d'affecter des ressources (définition 3.1.2. de la norme ISO 59004 : 2024 (37)).

**Taux de circularité :**

Mesure de la quantité de ressources provenant de matières circulant en boucle dans un système économique défini, pour une période donnée, par rapport à la quantité totale de ressources utilisées dans ce système, pendant cette même période.

**Transition :**

La notion de transition renvoie à un processus de transformation dans lequel un système complexe passe d'un état d'équilibre dynamique (un régime) à un autre régime à la suite de multiples changements simultanés à différents niveaux et secteurs de la société qui se renforcent et s'amplifient mutuellement jusqu'à conduire à une reconfiguration globale du système considéré (45).

**Transition socio-écologique :**

Processus qui mène à un changement des modes de production, de consommation, de vie vers un partage des pouvoirs et de la richesse plus équitable. Plus largement, la transition vise une transformation du modèle de développement en construisant une société plus respectueuse, écologiquement durable, socialement équitable et économiquement viable » (TIESS, 2017 dans (46)).

**Traçabilité :**

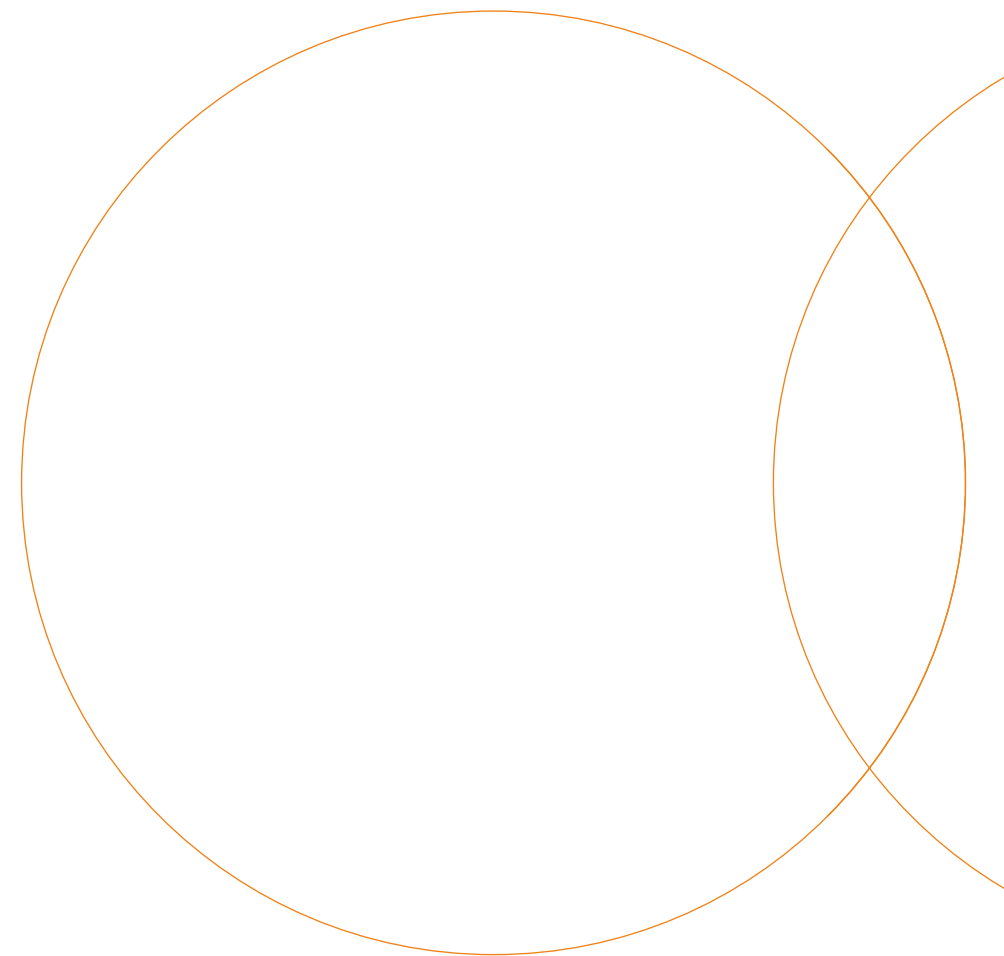
Aptitude à retrouver l'historique, la mise en œuvre et l'emplacement de ce qui est à l'étude (définition 3.6.9. de la norme ISO 59004 : 2024 (37)).

**Utilisateur :**

Organisation ou particulier utilisant une solution (3.2.1) à des fins commerciales, privées ou publiques (définition 3.4.4. de la norme ISO 59004 : 2024 (37)).

**Valorisation énergétique :**

Production d'énergie utile par transformation directe et contrôlée de ressources valorisées (définition 3.3.16. de la norme ISO 59004 : 2024 (37)).

**Note sur les termes du lexique :**

Les termes sont généralement présentés au singulier pour des raisons de cohérence éditoriale. Toutefois, certaines entrées peuvent apparaître au pluriel lorsque cette forme est la plus courante. Dans tous les cas, les définitions s'appliquent à l'ensemble des formes grammaticales pertinentes (singulier, pluriel, masculin, féminin).

# Références



- 1 CIRCLE ECONOMY. [Rapport sur l'indice de circularité de l'économie. L'économie circulaire, un outil pour respecter les limites planétaires. Rapport complémentaire.](#) → 2024.
- 2 PRATTE, Colin, BEAUCAIRE, Krystof et ELIAS-PINSONNAULT, Sophie. [L'empreinte matérielle de la couverture des besoins de base au Québec. Institut de recherche et d'informations socioéconomiques.](#) → 18 mai 2023.
- 3 ROCKSTRÖM, Johan, et al. [Safe and just Earth system boundaries. Nature.](#) → 31 mai 2023.
- 4 Circle Economy. [Rapport sur L'indice de circularité de l'économie.](#) → 2021.
- 5 CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES INTERSECTORIELLES EN ÉCONOMIE CIRCULAIRE (CERIEC). [Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028.](#) → 2 février 2023.
- 6 RÉSEAU DE RECHERCHE EN ÉCONOMIE CIRCULAIRE DU QUÉBEC (RRECQ). [Diagnostic prospectif. Feuille de route pour la transition vers une économie circulaire de la société québécoise. Étape 1 – futurs possibles. RRECQ.](#) → 2023.
- 7 VILLE DE MONTRÉAL. [Vers une feuille de route montréalaise en économie circulaire. Document de consultation publique.](#) → Février 2023.
- 8 KORAI, Bernard y WHITMORE, Johanne. [L'économie circulaire au Québec - Quelles options pour la stratégie gouvernementale en développement durable 2022-2027 ? CIRANO.](#) → 2020.
- 9 CHANTIER DE L'ÉCONOMIE SOCIALE. [Économie sociale et économie circulaire : freins et leviers. Chantier de l'économie sociale.](#) → 2019.
- 10 CHEMINS DE TRANSITION. [Défi numérique. Étape 1. Diagnostic prospectif.](#) → 2022.
- 11 ÉQUITERRE. [La réparation des appareils électroménagers et électroniques : Perspectives des consommateurs et consommatrices au Québec.](#) → 2022.
- 12 PEPIN, Matthias, TREMBLAY, Maripier et AUDEBRAND, Luc. [La Matrice du modèle d'affaires responsable: un outil pour la transformation socioécologique.](#) → 2023, Vol. 54(1), pp. 27-41.
- 13 HEC Montréal. [Transition annoncée vers une économie plus durable. La Presse.](#) → 10 mai 2020.
- 14 SIA PARTNERS. [L'écologie industrielle au Québec, un maillon clé de l'économie circulaire.](#) → 2020.
- 15 CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC (CPQ); CONSEIL PATRONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (CPEQ); ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC (ÉEQ). [Économie circulaire au Québec. Opportunités et impacts économiques. CPQ.](#) → 2018.
- 16 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. [Minéraux critiques et stratégiques. Minéraux critiques et stratégiques.](#) → 2025. [Citation : 20 janvier 2025.]
- 17 QUÉBEC CIRCULAIRE. [Économie circulaire: 86 % des Québécois sont intéressés, mais peu enclins à en payer le prix. Québec circulaire.](#) → 14 septembre 2022.
- 18 Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). [Feuille de route gouvernementale en économie circulaire 2024-2028. Accélérer le développement de l'économie circulaire.](#) → 2024.
- 19 ERTZ, Myriam. Marketing responsable. s.l. : Éditions JFD, 2021.
- 20 DEWIS, Gordon. [Réparer ou remplacer : que font les Canadiens avec leurs vieux téléphones cellulaires et leurs vieux ordinateurs ? Statistique Canada.](#) → 2022.
- 21 FASKEN. [Modification du projet de loi 29 : Vers un renforcement de la lutte contre l'obsolescence programmée. FASKEN.](#) → 2023.

- 22 LAMBERT, François-Michel et MARCEAU, Jacques. [Tri sélectif : il ne s'agira plus tant d'éviter la pollution que de garantir nos approvisionnements en ressources stratégiques. Le Monde.](#) → 16 août 2024.
- 23 DELOITTE. [La recherche de valeur : une période de prudence en matière de dépenses. Sondage sur le magasinage des Fêtes 2024. Deloitte.](#) → 2024.
- 24 HORIZONS DE POLITIQUES CANADA. [Explorer les futurs sociaux. Gouvernement du Canada.](#) → 2019.
- 25 ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE). [Efficacité de l'utilisation des ressources et économie circulaire. OCDE.](#) → 2025.
- 26 INSTITUT NATIONAL DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE (INEC). [Les indicateurs de l'économie circulaire pour les entreprises. INEC.](#) → Octobre 2018.
- 27 WORLD ECONOMIC FORUM. [Circular Transformation of Industries: Unlocking New Value in a Resource-Constrained World. WORLD ECONOMIC FORUM.](#) → 2023.
- 28 RECYC-QUÉBEC. [Trousse pour élaborer et mettre en œuvre une feuille de route régionale en économie circulaire : guide et outils.](#) → 2022.
- 29 La Chambre de commerce du Montréal métropolitain. L'économie circulaire, un atout pour les entreprises québécoises et leur relance. 2021.
- 30 ZIEGLER, Rafael. [L'économie circulaire stagne. Et si le modèle coopératif servait d'inspiration ? The Conversation.](#) → 2023.
- 31 QUÉBEC CIRCULAIRE. [Stratégies de circularité.](#) → [Citation : 10 février 2025.]
- 32 OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. [Entrer dans la ronde : vocabulaire de l'économie circulaire. OQLF.](#) → 2023.
- 33 UNIVERSITÉ LAVAL. [Matrice du modèle d'affaires responsable. UNIVERSITÉ LAVAL.](#) → 2025.
- 34 RUDENKO, Anna. [Timberland Continues Commitment to Product Transparency. POPSOP.](#) → 19 août 2010.
- 35 AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE (ADEME). [Campagne de l'ADEME : « Posons-nous les bonnes questions avant d'acheter » ADEME.](#) → 2024.
- 36 OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (OQLF). [Bien.](#) →
- 37 ISO. ISO 59004 : 2024. Économie circulaire – Vocabulaire, principes et recommandations pour la mise en œuvre. 2024.
- 38 OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (OQLF). [Terminologie du développement durable. OQLF.](#) → 2006.
- 39 OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (OQLF). [Filière.](#) →
- 40 TERRITOIRES INNOVANTS EN ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (TIESS). [La mutualisation. 6 étapes pour un partage réussi. TIESS.](#) → mai 2023.
- 41 CHEMINS DE TRANSITION. Comment habiter le territoire québécois de façon sobre et résiliente d'ici 2042 ? [Rapport final du Défi territoire. CHEMINS DE TRANSITION.](#) → 2023.
- 42 RECYC-QUÉBEC. Responsabilité élargie des producteurs. [RECYC-QUÉBEC.](#) →
- 43 OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (OQLF). [Secteur.](#) →
- 44 WOOD, Sylvia L. R., et al. [La valeur économique des services écosystémiques rendus par les arbres municipaux de la Ville de Québec. Ouranos. 40 p. + annexes.](#) → 2018.
- 45 BOULANGER, PAUL-MARIE. [Une gouvernance du changement sociétal: le transition management. La revue nouvelle.](#) → novembre 2008.
- 46 ARTENSO et Paquet, Valérie. Culture et transition socio-écologique. L'art de l'urgence : conjuguer pratique des arts et pratiques écologiques. 2021.

Ce rapport s'appuie sur une vaste revue de littérature, accessible dans le [diagnostic prospectif](#) élaboré lors de la première étape de ce projet, ainsi que dans les différentes [fiches jalons](#) qui l'accompagnent.

# Annexe



## Les 67 jalons qui façonnent cette transition

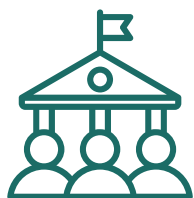


Les **jalons** sont les étapes clés à franchir entre 2025 et 2050 pour passer de la situation actuelle au futur souhaité. Ils représentent des résultats intermédiaires à atteindre dans le cadre de la transition vers une économie circulaire, servant de référence pour guider les actions collectives.



Un **jalon pivot** est un jalon stratégique qui joue un rôle déterminant dans l'initiation et l'accélération de la transition. En levant des freins structurels, il crée des conditions favorables à l'atteinte de nombreux jalons ultérieurs et facilite ainsi l'évolution vers une économie circulaire.

### Six groupes de parties prenantes appelées à agir au cours de cette transition :



Gouvernements et organismes publics



Milieu de la finance et de l'assurance



Milieu des affaires et du travail



Milieu de l'éducation et de la recherche








Milieu associatif et citoyen









Organismes de développement territorial

## Tableau des 67 jalons








N°.	Année	Nom court	Intitulé complet du jalon	Parties prenantes
1	2026	<b>Appropriation des stratégies de circularité (jalon pivot)</b>	Les entreprises, les gouvernements, les organismes de développement territorial et les investisseurs comprennent les bénéfices d'une économie sobre, circulaire et respectueuse des écosystèmes. Ils comprennent les risques de l'économie linéaire et se sont appropriés les stratégies de circularité.	
2		<b>Infrastructures de recherche à la pointe de l'économie circulaire (jalon pivot)</b>	Le Québec dispose des infrastructures de recherche nécessaires pour être à la fine pointe de l'économie circulaire et répondre aux besoins spécifiques d'un large éventail de filières et de territoires.	
3		<b>Consolidation et partage des connaissances en économie circulaire</b>	Les nouvelles connaissances et pratiques liées à l'économie circulaire sont consolidées et partagées de façon efficace et continue entre parties prenantes.	
4	2027	<b>Outils de suivi des flux de ressources et de la capacité des écosystèmes (jalon pivot)</b>	Des outils efficaces et abordables sont disponibles pour suivre les flux de matières, d'eau et d'énergie, et pour mesurer la capacité de support des écosystèmes.	
5	2028	<b>Tableau de bord provincial d'indicateurs (jalon pivot)</b>	Un tableau de bord provincial partagé mesure en permanence les indicateurs clés nécessaires à la mise en place d'une économie sobre, circulaire et respectueuse des écosystèmes.	

6	2028	<b>Priorisation collective des ressources (jalon pivot)</b>	<p>Des mécanismes démocratiques sont mis en place pour discuter périodiquement des besoins de la population et de l'utilisation des ressources naturelles, afin que des priorités soient établies collectivement.</p>	
7		<b>Plateforme de mutualisation des actifs publics sous-utilisés</b>	<p>Tous les organismes publics sont tenus d'alimenter une plateforme de mutualisation de leurs actifs, locaux et équipements sous-utilisés. Les actifs excédentaires sont mis à la disposition d'autres organismes publics, mais également d'organisations sociales et environnementales.</p>	
8		<b>Approvisionnement public circulaire (jalon pivot)</b>	<p>L'approvisionnement public priorise les stratégies de l'économie circulaire, dont la réduction à la source, démontrant ainsi l'exemplarité de l'État.</p>	
9	2029	<b>Obligation de transparence sur l'impact environnemental et la circularité (jalon pivot)</b>	<p>Les entreprises ont l'obligation de communiquer leurs intrants et extrants, l'impact environnemental de leurs produits ainsi que leur potentiel en termes d'économie circulaire. Les données confidentielles sont adéquatement gérées.</p>	
10		<b>Renforcement législatif et réglementaire (jalon pivot)</b>	<p>Le cadre législatif et réglementaire, y compris les mesures d'écofiscalité, est renforcé pour mettre en œuvre l'économie circulaire conformément à sa hiérarchie des stratégies.</p>	
11		<b>Filets de sécurité pour l'accès aux biens et services essentiels (jalon pivot)</b>	<p>La population bénéficie de filets de sécurité permettant l'accès aux biens et services essentiels et limitant les possibles injustices liées aux mesures environnementales.</p>	

12	2029	<b>Plans d'économie circulaire territoriaux harmonisés (jalon pivot)</b>	Des plans d'économie circulaire locaux ou régionaux sont mis en œuvre pour réduire la consommation, pour partager et pour circulariser les ressources disponibles. Ils s'harmonisent avec les plans connexes.	
13		<b>Outils pour consommateurs sur la circularité des produits</b>	Des outils de communication efficaces informent les consommateurs sur l'impact environnemental des produits, leur durée de vie, leur potentiel de partage, de réemploi, de réparabilité et de recyclabilité, ainsi que sur la manière de les entretenir.	
14		<b>Compétences citoyennes et organisationnelles pour la circularité</b>	Les cursus scolaires, l'éducation citoyenne et les programmes de formation développent les connaissances et les compétences nécessaires à une économie sobre, circulaire et respectueuse des écosystèmes.	
15		<b>Marketing au service de la circularité</b>	Le marketing est mis au service de la circularité en promouvant une consommation plus sobre, et assure une information claire et transparente pour éviter l'écoblanchiment et le blanchiment social.	
16		<b>Surveillance des risques liés aux biens et services essentiels</b>	Le Québec surveille étroitement les risques liés aux biens et services essentiels, notamment les risques d'approvisionnement liés à la raréfaction des ressources.	
17		<b>Évaluation de la capacité du Québec à répondre aux besoins</b>	Le Québec évalue sa capacité actuelle et potentielle à répondre aux besoins essentiels de sa population, à accueillir de nouvelles industries et à exporter des ressources.	







18	2029	<b>Renforcement des mécanismes démocratiques pour la gestion des ressources</b>	Le Québec renforce les mécanismes de choix collectifs et éclairés pour assurer une bonne gestion et une distribution équitable des ressources naturelles. Ces mécanismes sont empreints d'une réelle reconnaissance des droits ancestraux et de la souveraineté territoriale autochtone.	
19		<b>Outils pour encadrer la propriété collective et l'économie collaborative</b>	Des outils réglementaires, fiscaux et d'assurances encadrent et renforcent les différents modèles de propriété collective et d'économie collaborative.	
20	2030	<b>Conviction générale des bénéfices de la sobriété</b>	La majorité de la population est convaincue des bénéfices d'une consommation plus sobre et voit l'économie collaborative et l'achat de biens usagés ou reconditionnés comme un levier de résilience important pour que chacun puisse satisfaire ses besoins prioritaires.	
21		<b>Soutien pour transition vers la sobriété et la circularité</b>	Une variété de parties prenantes bénéficie du soutien nécessaire pour renforcer en continu leur transition vers la sobriété et la circularité.	
22		<b>Réseaux de collaboration pour des chaînes de valeur circulaires</b>	Dans la plupart des filières et territoires, des réseaux de collaboration stimulent la mise en place de chaînes de valeur circulaires en favorisant la coopération entre entreprises privées et organisations d'économie sociale.	
23		<b>Analyse des flux et cartographie pour optimiser la circularité locale</b>	Dans chaque filière, l'analyse des flux de matières et la cartographie des parties prenantes permettent d'identifier l'échelle géographique de circularité appropriée et de cibler les maillons manquants pour boucler les flux le plus localement possible.	

24	2030	<b>Cibles ambitieuses de protection et régénération des écosystèmes</b>	<p>Chaque région a une cible de protection et de régénération des écosystèmes. Des mécanismes prévoient de réajuster périodiquement cette cible vers des niveaux plus ambitieux.</p>	
25		<b>Réorientation des investissements en faveur de la circularité</b>	<p>Les investissements publics et privés sont massivement réorientés: ils stimulent une économie sobre, circulaire et respectueuse des écosystèmes.</p>	
26		<b>Cibles sectorielles de circularité ambitieuses</b>	<p>Des cibles de circularité sectorielles, ambitieuses et contraignantes, sont mises en place et régulièrement réajustées.</p>	
27		<b>Mécanismes de bannissement des matériaux polluants</b>	<p>Le Québec met en place des mécanismes efficaces qui bannissent la production, la distribution, l'utilisation et l'enfouissement des matériaux à fort impact environnemental.</p>	
28		<b>Stratégie québécoise d'autonomie de production</b>	<p>Une stratégie québécoise d'autonomie de production alimentaire, manufacturière et énergétique est déployée. Elle tient compte des atouts et des capacités de production des régions, ainsi que des limites des écosystèmes.</p>	
29		<b>Espaces de concertation régionaux pour la gestion des ressources</b>	<p>Des espaces de concertation régionaux permettent à la population concernée de participer activement aux décisions sur la gestion des ressources de leurs territoires.</p>	



30	2030	<b>Mécanismes favorisant les relations de confiance dans la circularité</b>	<p>Des mécanismes efficaces sont mis en place pour favoriser la relation de confiance dans la mutualisation des ressources, la location, le don et la vente de biens usagés et reconditionnés.</p>	
31		<b>Démocratisation de l'accès à la nature et verdissement</b>	<p>L'accès à la nature est démocratisé partout au Québec: des espaces naturels sont gratuits et accessibles en transports collectifs, et plusieurs milieux de vie sont verdis.</p>	
32		<b>Compréhension de la valeur des écosystèmes</b>	<p>La société québécoise comprend mieux sa dépendance envers les services fournis par les écosystèmes, connaît la valeur de ces derniers et le rôle de l'économie circulaire dans leur protection.</p>	
33	2031	<b>Politiques pour boucler les flux et amplifier des initiatives</b>	<p>Les gouvernements et investisseurs mettent en place des politiques et programmes qui comblent les maillons manquants pour boucler les flux, et facilitent le passage à l'échelle des initiatives les plus prometteuses.</p>	
34		<b>Réglementation renforcée pour la protection des écosystèmes</b>	<p>Une réglementation renforcée de protection et de régénération des écosystèmes est mise en œuvre sur le terrain.</p>	
35		<b>Partenariats structurants pour une économie circulaire mondiale</b>	<p>Des partenariats bilatéraux et multilatéraux structurants favorisent le déploiement de l'économie circulaire à l'échelle mondiale. Ils facilitent l'importation des biens essentiels non produits au Québec et veillent au respect de la justice sociale internationale.</p>	



36	2031	<b>Mesures pour réorienter la production</b>	Des mesures incitatives et dissuasives, dont du financement, stimulent la réorientation des activités productives vers la réponse aux besoins essentiels.	
37		<b>Services disponibles pour la circularité, notamment via des tiers-lieux</b>	Une large gamme de services favorisant la réduction à la source et l'utilisation plus optimisée des biens (location, mutualisation, entretien) est disponible dans toutes les régions du Québec, notamment à travers des tiers-lieux.	
38		<b>Financement de projets pilotes pour promouvoir la circularité</b>	Des projets pilotes sont financés et largement promus pour stimuler l'adoption de pratiques et de modèles d'affaires qui rendent la circularité facile, abordable et attrayante pour les consommateurs et les producteurs.	
39	2032	<b>Stratégie québécoise de la main-d'œuvre</b>	Une stratégie québécoise répond aux enjeux de pénurie et de requalification de la main-d'œuvre liée à l'économie circulaire et à l'autonomie de production.	
40		<b>Plans d'économie circulaire organisationnels renforcés régulièrement</b>	La majorité des organisations déploient un plan d'économie circulaire priorisant la réduction à la source et la réutilisation des biens et des ressources. Elles évaluent l'impact de leurs actions et renforcent ce plan périodiquement.	
41		<b>Normes et certifications reconnues pour stimuler la circularité</b>	Les normes liées aux secteurs, aux professions, aux produits et aux métiers sont mises à jour pour réduire la quantité de ressources consommées et stimuler la circularité. De nouvelles certifications reconnues et crédibles en économie circulaire sont désormais disponibles à des prix abordables.	

42	2032	<b>Initiatives circulaires inspirantes dans diverses filières et régions</b>	Dans une diversité de filières et de régions, des initiatives circulaires inspirent les consommateurs à adopter des stratégies qui leur permettent de répondre à leurs besoins de manière attractive, tout en limitant leur consommation de ressources et leur impact sur les écosystèmes.	
43	2033	<b>Mesures pour une consommation responsable</b>	Des mesures incitatives et dissuasives encouragent la consommation et l'approvisionnement responsables et locaux. On priorise notamment les biens et le bâti existants ainsi que les produits saisonniers.	
44	2034	<b>Accessibilité des pièces et des informations pour la réparation et le reconditionnement</b>	Les pièces et les informations techniques sont accessibles et disponibles dans un délai raisonnable pour la réparation et le reconditionnement des biens.	
45		<b>Optimisation des chaînes logistiques en réduisant l'empreinte carbone</b>	Les chaînes logistiques optimisent et mutualisent les flux de marchandises, tout en réduisant l'empreinte carbone liée au transport.	
46		<b>Formation adaptée aux emplois en économie circulaire</b>	L'offre de formation pour les emplois liés à l'économie circulaire est suffisante et répond aux besoins identifiés par chaque secteur économique.	
47		<b>Contrôles rigoureux de circularité et de toxicité des biens</b>	Les biens de consommation, qu'ils soient produits localement ou importés, sont soumis à des contrôles rigoureux pour s'assurer qu'ils respectent les normes de circularité et de toxicité permettant de protéger la santé des écosystèmes et des humains.	

48	2035	<b>Main-d'œuvre qualifiée et valorisée en économie circulaire</b>	La main-d'œuvre au service de l'économie circulaire est qualifiée et socialement valorisée. Les postes dans le secteur de l'économie circulaire sont reconnus comme étant des emplois de qualité.	
49		<b>Politiques organisationnelles de circularité</b>	La majorité des organisations mettent en place des politiques de circularité, qui favorisent la sobriété de consommation, ainsi que l'achat de biens et services éco-conçus et locaux.	
50		<b>Plateformes ouvertes pour mutualiser, substituer ou réutiliser</b>	Des plateformes ouvertes sont massivement utilisées par les organisations pour cibler les gisements de biens et ressources à mutualiser, substituer ou réutiliser, ainsi que des infrastructures et des services à intégrer dans une logique circulaire.	
51		<b>Réduction de la consommation par la lutte contre le gaspillage et les pertes</b>	Un grand chantier de lutte contre le gaspillage alimentaire et contre les pertes d'énergie et d'eau permet de réduire drastiquement la consommation de ressources.	
52		<b>Protection des filières au service de l'économie circulaire</b>	En faisant évoluer les accords de libre-échange, des mécanismes protègent le développement et la stabilité des filières économiques du Québec au service de l'économie circulaire.	
53		<b>Internalisation des coûts environnementaux</b>	En collaboration avec leurs partenaires économiques, le Canada et le Québec internalisent les coûts environnementaux dans le prix des biens et services.	

54	2036	<b>Stratégies locales de densification et d'abordabilité du logement</b>	La majorité des régions mettent en œuvre des stratégies de densification adaptées aux réalités locales. Elles intègrent des mesures efficaces pour promouvoir le logement abordable.	
55	2037	<b>Acceptabilité sociale des projets circulaires structurants</b>	Les projets nécessaires à la transition circulaire et l'autonomie de production bénéficient d'une acceptabilité sociale au sein des communautés qui les accueillent.	
56	2039	<b>Réduction de l'élimination et de l'exploitation des ressources</b>	La mise en œuvre des stratégies de circularité limite l'augmentation des sites d'élimination et des zones d'exploitation des ressources naturelles, ce qui permet au Québec d'atteindre un taux acceptable de déchets. La population québécoise célèbre avec fierté l'amélioration significative de l'indice de circularité de la province.	
57	2040	<b>Main-d'œuvre disponible pour la production locale et la circularité</b>	Le Québec dispose de la main-d'œuvre nécessaire pour produire localement, prolonger l'usage des produits, remettre en circulation les biens consommés et valoriser les matières résiduelles.	
58		<b>Déploiement à grande échelle de l'économie de la fonctionnalité</b>	L'économie de la fonctionnalité est déployée à grande échelle dans divers secteurs, privilégiant les services et solutions basés sur l'usage plutôt que la vente de produits en grande quantité, avec une responsabilité accrue des fabricants envers leurs produits.	
59		<b>Augmentation des capacités d'entretien et de réparation</b>	Partout au Québec, les capacités d'entretien et de réparation augmentent fortement : des professionnels offrent ces services à un coût abordable, et une bonne partie de la population prolonge elle-même la durée de vie de ses biens.	

60	2040	<b>Évolution du rapport au travail et à la consommation</b>	Le rapport au travail et à la productivité évolue dans la société. On prend désormais le temps d'entretenir les objets, de les partager, de les redistribuer et de s'informer sur les meilleures pratiques pour réduire la consommation de ressources.	
61	2041	<b>Réemploi et réparation surpassent le recyclage</b>	Les taux de réemploi et de réparation dépassent désormais ceux du recyclage, marquant un tournant dans la réduction des déchets.	
62		<b>Dématérialisation des échanges liés à la production de biens</b>	En collaboration avec des partenaires internationaux, les parties prenantes économiques exportent et importent de plus en plus le savoir-faire nécessaire à la production de biens, plutôt que les biens eux-mêmes.	
63	2042	<b>Compréhension de l'interdépendance entre la société et la nature</b>	La perception de la « nature » comme étant extérieure aux humains est dépassée. L'interdépendance des sociétés avec le vivant est comprise par toutes et tous.	
64		<b>Amélioration de la qualité de vie dans les milieux densifiés</b>	La majorité de la population trouve avantageux de vivre dans des milieux densifiés, car ils facilitent les modes de transport actifs et collectifs, ainsi que l'économie collaborative et le réemploi. En misant sur la vie de quartier, elle a réduit sa consommation et amélioré sa qualité de vie.	
65	2044	<b>Réduction significative de la consommation des ressources</b>	La réorientation des pratiques des organisations et des modèles d'affaires vers la sobriété permet de réduire considérablement la consommation de matière, d'eau et d'énergie.	

66	2045	<b>Biens et infrastructures sobres et circulaires</b>	<p>Les biens et les infrastructures conçus et produits au Québec, ainsi que ceux qui sont importés, consomment peu de ressources tout au long de leur cycle de vie. Ils peuvent être facilement entretenus, réparés, remis à neuf, reconditionnés et recyclés.</p>	
67		<b>Diminution de l'empreinte matérielle annuelle du Québec</b>	<p>L'empreinte matérielle annuelle du Québec diminue en raison d'une reconfiguration de la demande de biens, désormais axée sur la réponse aux besoins essentiels et l'optimisation de ce qui existe.</p>	

.....

**Feuille de route pour la transition vers une économie circulaire de la société québécoise 2025-2050**

---

.....

**Site web du RRECQ : [rrecq.ca](http://rrecq.ca)**

**Vous aimeriez en savoir plus sur les activités de partage des savoirs ? Écrivez-nous : [info@rrecq.ca](mailto:info@rrecq.ca)**

